

1520 2010

JULIET 1988

LES CITOYENS INÉGAUX DEVANT LA JUSTICE - Pages 14 à 17

LE MONDE

N° 413 - 35<sup>e</sup> année

AOÛT 1988

diplomatique

32 pages - 15 F
Algérie : 6 DA
Arabie Saoudite : 19,00 F
Belgique : 95 FB
Canada : 2,75 \$ C
C.F.A. : 990 F C.F.A.
Espagne : 200 Ptas
Etats-Unis : 2,75 \$ US
Abonnements : voir tarif page 10



Enfances saccagées (Pages 21 à 23.)

Publication mensuelle - 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

Liberté

Par CLAUDE JULIEN

LA presse est libre. Le savent notamment quelques groupes géants qui jamais ne se lassent d'étendre leur empire. Leur boulimie est sans limite. Ils l'appellent liberté. Liberté d'entreprise, bien entendu. Mais toute liberté qui restreint ou viole celle des autres cesse d'être un droit et devient un abus. Voilà bientôt deux siècles, la Constituante proclamait « un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement. »

ce droit « virtuel », rien ne vous empêche de l'obtenir. Tous les citoyens étant égaux, vous pouvez, comme tel magnat de la presse, vous procurer les capitaux avec lesquels vous édifierez une vaste congrégation multimédias. Il vous suffit d'emprunter auprès des banques, comme vous le faites de leurs décisions, ainsi naissent de gigantesques affaires de presse. « Les affaires, c'est bien simple : c'est l'argent des autres », disait déjà un personnage d'Alexandre Dumas fils (2).



Roger Veillet

Crier de nouvelles.

LA presse est libre, et jalouse de sa liberté. Mais elle se heurte parfois à des difficultés considérables. Alors elle se tourne vers l'Etat, dont elle dénonce pourtant, et avec quelle vigueur, les intolérables interventions qui faussent les lois du marché. Elle quémande. Comme la sidérurgie pendant des décennies, comme l'enseignement privé, comme tout groupe de pression apte à se faire respecter, elle obtient subsides et faveurs. Dans le calme, sans manifestation de rue, sans cortège bruyant. Si vulnérable soit-il, le « quatrième pouvoir » sait faire ou défaire une réputation, mettre en lumière ou simplement ignorer tout personnage politique ; pas d'élection sans une bonne image publique.

La presse est libre. Souverainement libre malgré ces aides - fiscales, postales, etc. - que la Cour des comptes, en 1984, critiquait sévèrement (3). Voilà plus de vingt ans, M. André Santini (4), qui deviendra secrétaire d'Etat aux rapatriés puis ministre délégué à la communication dans le dernier gouvernement de M. Chirac, en évaluait le montant à 2 milliards de francs. Il dépense aujourd'hui 5 milliards. Neutre, cette manne irrigue aussi bien les feuilles à scandales que les plus respectables journaux ou les publications de pur divertissement. Pas de jaloux. M. Santini observait

que « les livres scolaires acquittent la TVA quand les publications sentimentales en sont dispensées ». Pas de démocratie vivante sans une florissante presse du cœur, de la maison, du jardin, du tricot... Les plus grands groupes, les plus prospères, recueillent la majeure part de ces milliards puisés dans l'épargne du contribuable. Ils peuvent ensuite s'offrir le luxe d'acheter, en France ou à l'étranger, quelques nouveaux titres qu'ils ajoutent modestement à leur couronne fleuronée.

(Lire la suite page 15.)

- (1) C.-A. Collard, préface à l'Aide de l'Etat à la presse, par André Santini, PUF, Paris, 1966.
(2) A. Dumas fils, La Question d'argent, 1987.
(3) Yves Guillaums, la Presse en France, La Découverte, Paris, 1988, page 120.
(4) A. Santini, op. cit. L'Aide publique à la presse est curieusement complétée par une aide de l'Etat aux journalistes, sous la forme d'un abattement fiscal de 30%. On voit mal... pour le bénéficiaire, ce qui le justifie, et pour celui qui l'octroie, l'avantage qu'il espère en tirer...

FIN D'UNE ÉPOQUE AU MEXIQUE

Tardives réformes

Au pouvoir depuis soixante et onze ans au Mexique, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) a connu, le 6 juillet dernier, malgré la fraude, ce que l'on peut appeler une défaite électorale. Certes, son candidat à l'élection présidentielle, M. Carlos Salinas de Gortari, l'emporte avec 50,4 % des suffrages (20 % de moins que le candidat le plus mal élu de la « famille révolutionnaire » depuis 1917). Mais le parti est battu, pour la première fois, dans quatre Etats (Mexico, Michoacan, Morelos et Baja-California) ainsi que dans le district fédéral. L'opposition - constituée par le Front démocratique national (FDN) de M. Cuauhtemoc Cárdenas et le Parti d'action nationale (PAN) de M. Manuel J. Clouthier - aura envié deux cent quarante députés à la Chambre, qui en compte cinq cents, et quatre sénateurs.

M. Salinas de Gortari a accepté « la fin du système de parti unique » ; il s'est engagé à favoriser le « pluralisme démocratique » et à « moderniser le projet issu de la révolution de 1910 ». Y parviendra-t-il ? La voie dans laquelle il s'engage est périlleuse, et trop de précédents - Portugal, Ethiopie, Afghanistan, Pologne... - montrent que, lorsqu'un pouvoir perd la flexibilité indispensable et écarte indéfiniment des réformes devenues nécessaires, il s'expose à de violentes secousses sociales. De telles secousses, aux portes mêmes des Etats-Unis, pourraient avoir de redoutables conséquences.

Par IGNACIO RAMONET

« Le moment le plus dangereux pour un mauvais gouvernement est d'ordinaire celui où il commence à se réformer. » Alexis de Tocqueville.

renouellent leurs ambitions et que l'impératif d'un bon gouvernement est de « se construire sans cesse (1) ».

DEMEURÉS longtemps sourds à la complainte de leurs peuples, nombreux sont les régimes qui, comme le Mexique, ont trop tardé à mettre en œuvre des mesures pour satisfaire les demandes des citoyens. Une telle surdité leur a souvent été fatale. Car, harcelés par les revendications, ils en viennent un jour à esquiver de timides réformes. Et par la brèche ainsi ouverte s'engouffrent alors, précipitamment, un océan d'exigences trop longtemps contenues. Le pouvoir y résiste rarement ; assailli, débordé, le voilà bientôt englouti. Car, précise Tocqueville, « il n'y a qu'un génie qui puisse sauver un prince qui entreprend de soulager ses sujets après une oppression longue ». Toute tentative de revenir en arrière accentue la colère des hommes et peut déchaîner l'ouragan des révolutions.

Les dirigeants mexicains ignorent-ils que, en de nombreux pays, les trop tardives corrections d'ostensibles iniquités ont conduit à de véritables désastres ? Ainsi, parce qu'il retarda l'application de la Constitution modernisée de 1964, le roi d'Afghanistan est détrôné en 1973 par le prince Daoud ; celui-ci fonde alors une pseudo-république mais s'évacue pas stagnation et blocages ; il sera à son tour renversé en 1978 par un coup d'Etat communiste.

Au Portugal, en 1974, après un demi-siècle de dictature, la libération manquée par Marcello Caetano, que soutient Washington, provoque le soulèvement militaire du 25 avril et la « révolution des œillets ». Le nouveau régime s'empresse de décoloniser l'ancien empire portugais ; l'Angola et le Mozambique plongent alors dans une longue guerre civile, tandis que Timor vit un cauchemar après son invasion et son annexion par l'Indonésie.

(Lire la suite page 10.)

- (1) Pierre Mendès France, Sept mois et dix-sept jours, Julliard, Paris.

DANS CE NUMERO : Les devoirs d'une démocratie

Quel est le premier devoir de toute démocratie ? « L'abolition des privilèges », rappelle Claude Julien, qui constate combien, à l'aube du bicentenaire de la Révolution française, les privilèges demeurent vivaces. En particulier dans un domaine comme l'information où, pourtant, les citoyens estiment jouir d'une très grande « liberté » (pages 7 et 15).

ÉRODER L'INÉGALITÉ Plus insupportables encore, si l'on peut dire, sont les privilèges en matière de justice : en Europe comme aux Etats-Unis ils nourrissent « ces inégalités qui sapent la démocratie » (pages 14 à 17). Et les journalistes qui les dénoncent courent le risque, dans de nombreux pays, de se faire assommer par « un tyco » ou servir des mandats (lire page 28 la nouvelle de Mempo Giardinelli). Pour préserver leurs prérogatives et leur indépendance, certains régimes pratiquent aussi la corruption ; exemple : le Mexique, où de bien « tardives réformes » risquent de ne rien régler (pages 7 et 10). En revanche, des conventions internationales devraient bientôt éroder certaines inégalités et introduire des améliorations dans divers domaines : le sort de millions de mineurs qui voient leurs « enfances saccagées » (pages 21 à 23) ; la concertation entre les Etats riverains inquiets « quand baignent les eaux du Nil » (page 8) ; la réglementation sur les déchets toxiques devant « la cri d'alarme des pays-poubelles » (page 31) ; ainsi que « la difficile conquête des espaces marins » (page 26).

FLETRIR LE SECTARISME

Un accord est en vue aussi qui pourrait mettre fin à cette intolérable situation de « guerre et paix en Namibie » et aux privilèges que les Blancs y possèdent encore (page 7). Au Brésil, l'Assemblée constituante vient également de voter des dispositions qui devraient interdire de « nouvelles offensives contre les Indiens » d'Amazonie (page 17). En revanche, en Asie du Sud, le sectarisme se poursuit au Pakistan, où « les militaires restent maîtres du jeu », tandis que grandit « la vulnérabilité et l'isolement du gouvernement indien » (pages 8 et 9). De même, l'attitude d'Iraël dans les territoires occupés accroît « l'intransigence dans les sociétés israélienne et palestiniennes » (pages 4 et 5).

RAVIVER LA FORCE D'ÂME

Comme on est loin, à Moscou, de l'intransigence de ce mois d'août 1968 « quand les tanks de la normalisation entraient dans Prague » ! Les débats en Union soviétique fleurissent sur des sujets naguère impensables, comme « les prisons et la sexualité », et des journaux demandent, avec une grande force d'âme si Staline n'était vraiment qu'« un simple Caligula paranoïaque » (pages 12 et 13). Semblable paradoxe aux Etats-Unis, où, vingt ans après, on assiste à « la résurgence des valeurs de 1968 » (page 32).

En France, on peut se demander que sont les valeurs de mai 68 devenues. Surtout lorsqu'on constate que le débat sur l'identité française hésite toujours « entre archaïsme et modernité » et que les enfants des immigrés en sont réduits à compter sur « le rock comme croûte pour une intégration » (pages 18 et 19).

Voir le sommaire détaillé page 32.

M 2136 - 413 - 15.00 F
3792136015009 - 04130

Etudes en SUISSE littéraires, scientifiques et économiques Baccalauréat (séries A, B, C, D) Statut officiel de Collège et de Lycée français à l'étranger
Admission dès 10 ans. Aussi avec internat dès 15 ans. Ambiance calme et studieuse. Excellents résultats. Accès aux bourses officielles. Une grande école fondée en 1908.
Ecole Lémania Lausanne
3, ch. de Prévilly - CH-1001 Lausanne Suisse
Tél. 19 41 21 20 15 01 - Fax 19 41 21 22 67 00 - Télex 450 600 el ch

Juillet 1988

## Les affrontements israélo-arabes

L'article d'Alain Chambon « Une nouvelle approche des affrontements israélo-arabes », paru dans notre numéro de juin 1988, a suscité un vif intérêt. Outre de nombreuses lettres d'approbation, M. Sami Aldeeb, docteur en droit et collaborateur scientifique à l'Institut suisse de droit comparé de Lausanne, nous écrit :

L'article d'Alain Chambon est digne d'intérêt. Permettez-moi en tant que chrétien d'origine palestinienne d'y apporter quelques réflexions.

[...] La paix au Proche-Orient, contrairement à ce que souhaitent les Arabes et les Israéliens, ne saurait être le résultat de la guerre. La guerre n'a produit que des haines, des morts, des mutilés et des orphelins. Les générations futures en porteront la charge longtemps, car le sang est indélébile.

On s'acharne au Proche-Orient à acquérir des armes de plus en plus perfectionnées. Mais celui qui n'a pas tiré le leçon de son passé sera obligé de le répéter. Ces armes n'apporteront pas la paix, mais plus de morts et plus de mutilés et plus d'orphelins.

La situation actuelle cependant ne saurait être acceptable, ni pour les Israéliens ni pour les Palestiniens. Alain Chambon propose une vieille recette, le fédéralisme, pour arriver à la paix. Il conclut cependant hâtivement : « Le drame palestinien doit être considéré au passé », minant ainsi un des éléments essentiels de toute paix.

Car si paix il y aura au Proche-Orient, elle devrait se baser sur la concorde des cœurs. Or, point de concorde sans justice. Qui oserait dire aujourd'hui que le drame juif doit être considéré au passé, après deux mille ans de dispersion ? Pourquoi alors le dire lorsque il s'agit des Palestiniens ?

Aujourd'hui, les universités palestiniennes publient les cartes géographiques de la Palestine telle qu'elle était avant Israël, avec les noms des villages qu'Israël a effacés en les détruisant et en plantant des forêts sur leur emplacement (environ 372 villages). Le but est clair. Ces villages ont toujours leur place en Palestine et leur reconstruction est une condition sine qua non de toute paix à long terme.

Certes, on peut arguer que tous les Palestiniens ne voudraient pas revenir. Mais de quel droit priver ceux qui veulent revenir de le faire ? De quel droit

permet-on à un juif de Moscou ou de New-York de venir s'installer en Palestine, alors que le Palestinien est interdit de le faire dans sa propre patrie ?

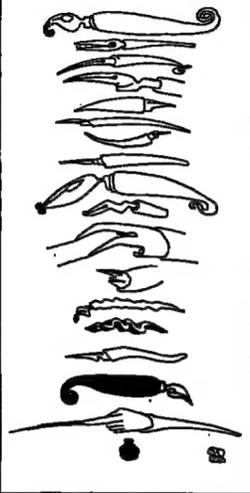
Pour sa part, M<sup>me</sup> Elizabeth Picard, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (Fondation nationale des sciences politiques) à Paris, écrit :

Ses analyses conduisent l'auteur à des conclusions fort éloignées de celles d'études nombreuses, documentées et argumentées, signées J. Migdal, E. Nakhleh, J.-P. Chagnollaud, A. Mansour, W. Khalidi... pour ne nommer que ceux-là, qui ne qualifient pas d'absurde - au contraire - l'hypothèse d'un marché et d'un espace politique palestiniens viables. Et son affirmation selon laquelle les Arabes trouvent « avantage » aux implantations juives sur leurs terres paraît pour le moins démentie par la « guerre des pierres », mouvement de refus profond et durable [...].

Pour la Cisjordanie, il préconise un découplage entre la gestion du territoire par Israël et celle des populations par une « autre autorité politique ». Une étude de L.-J. Duclos dans la Revue française de science politique a montré que la perte du contrôle du fœcier par les Palestiniens préparait l'incroyable précarisation de leur établissement. A ceux de l'extérieur, l'auteur reproche, par contre, d'être « trop ancrés dans leurs pays d'adoption ». [...]

Jacques Berque, qu'il cite, dit avec justesse qu'il existe dans la « grande nation proche-orientale » une « majorité » : plus de 80 % des vingt-cinq millions d'habitants de la région entre Taurus et Sinai sont arabes, c'est-à-dire qu'ils partagent depuis des siècles une culture, une langue, une histoire, une dynamique politique communes. Depuis l'affaiblissement de l'Empire ottoman, les puissances n'ont eu de cesse d'insister sur les divisions de cette majorité, de les attiser, de les armer et de les exploiter : l'internationalisation au Levant n'a jusqu'ici signifié que le malheur de ses populations. Alors « mise en parenthèses » du Proche-Orient, à l'abri de l'affrontement stratégique des deux grandes puissances ? Cette utopie semble difficilement compatible avec le rôle de carrefour géographique et historique que l'auteur reconnaît à la région.

## COURRIER DES LECTEURS



### Le protestantisme

M. Jean Boubérot, directeur de recherche à l'École pratique des hautes études de Paris (section des sciences religieuses), nous écrit :

Je vous remercie d'avoir publié dans le Monde diplomatique de juin un compte rendu du petit ouvrage que Jean-Paul Willaime et moi-même avons consacré au Protestantisme (1).

Cependant, je vous fais part de mon étonnement devant certains passages

## Venezuela

M. Omer Quillag, de Saint-Paul-lez-Dax, a lu notre supplément « Venezuela : l'ambition démocratique » publié dans le numéro de juin dernier et il nous fait part des « séries entorses à la démocratie » qui sont faites dans ce pays.

Je me suis référé au dernier rapport d'Amnesty International 1987 (éditions La Découverte/AEPA) concernant des faits bien précis. Bien des détenus sont jugés par des tribunaux militaires. Sont toujours détenus, quatorze d'entre eux, sans être reconnus coupables, alors qu'ils ont été arrêtés de 1978 à 1982. D'autres, dont les dossiers ont été transférés à la justice civile après être restés plusieurs années entre les mains de tribunaux militaires, sont restés en prison sans jugement. Des personnes ont été tuées lors d'incidents impliquant des fonctionnaires de la police. Des dizaines de personnes ont disparu dans l'Etat de Zulia comme dans d'autres Etats ; ces personnes avaient été arrêtées par la police pour des délits de droit commun. Certaines d'entre elles ont été retrouvées par la suite dans des puits.

Parmi les personnes décédées en 1986 après leur arrestation par la police, figurent Cesar Montilla et Jorge Teran Carmona. Ce dernier aurait été frappé par la police sous les yeux de sa famille le 23 mars à Caracas. Le 11 avril, il est mort des suites d'hémorragies internes. On estime entre deux cents et trois cents le nombre de plaintes déposées auprès des tribunaux concernant des morts ou des disparitions qui d'après les familles seraient dues à des actions illégales de la police.

Dans certains cas, d'ailleurs, des officiers ont été condamnés pour meurtre ; toutefois la plupart des enquêtes ont peu progressé ou sont même au point mort. La presse vénézuélienne s'est faite l'écho de la préoccupation grandissante de l'opinion à propos des conditions de détention dans les prisons du pays. Amnesty International a reçu des informations faisant état de brutalités et d'une utilisation arbitraire de la mise au cachot, de la privation de nourriture et de traitements médicaux ; les châtiments corporels ne manquent pas. Dans certaines prisons on a pu parler d'un grave danger pour la santé mentale et physique des détenus.

### Paysans andalous

M. José Fernandez, de Léognac-de-Guyenne, nous écrit à propos de l'article de François de Ravignan intitulé « L'espoir déçu des paysans andalous », publié dans notre numéro de mai dernier :

M. de Ravignan décrit assez bien la vie sociale et agricole dans la région d'Andalousie. Il reste pourtant, dans sa description, des ombres qu'il serait bon d'éclaircir. L'une d'elles a trait à la manière de recruter les journaliers pour faire les travaux saisonniers dans les grands domaines. On se croirait dans un marché d'esclaves. Lorsque le capataz a besoin de 10 ou 50 hommes pour le travail à effectuer, ce sont 300, 400 ou plus qu'on rassemble sur la place du village pour que le régisseur puisse choisir selon l'âge, la condition physique des postulants et, surtout, pour écarter irrémédiablement ceux qui auraient osé manifester des idées différentes de celles des maîtres de la terre. (...)

Le paysan andalou a toujours revendiqué la terre pour ceux qui la travaillent, mais cette revendication ne s'est jamais faite dans l'espoir d'obtenir un lopin de terre pour chacun d'eux ; la règle pour le paysan andalou a été de tout temps l'exploitation en commun sous la forme de coopératives d'exploitation. Des essais mêmes de démocratie directe ont été effectués à l'occasion de la révolte de Casas-Viejas en 1933. (...)

Il est temps d'activer la mise en route d'une réforme du latifundio dans l'Espagne et l'Andalousie, mais également de réformer le système de « minifundio » par lequel sont régies les structures agricoles dans la région de Galice et qui empêche le développement de la production agricole de cette région.

Cependant, la réforme agraire ne répondra pas à elle seule la précarité de vie des paysans andalous ou galiciens.

## PEUGEOT - CD - TT - SODEXA



## Quand le lion présente ses lettres de créance

Quand on est en poste, le choix d'un véhicule requiert réflexion. Une marque réputée, un réseau compétent et dense, un passé historique dans la production comme dans la compétition sont autant de gardiens de noblesse. Pour le personnel diplomatique, Automobiles PEUGEOT a mis en place une organisation spécialisée, PEUGEOT SODEXA qui apporte une expérience et un savoir-faire internationaux : tarif préférentiel, facilités de règlement personnalisées, gamme de véhicules conformes aux normes en vigueur sur le territoire d'affectation, reprise du véhicule d'occasion, expédition dans le monde entier, formalités. Autant de lettres de créance qui font de PEUGEOT SODEXA un partenaire fiable, sérieux, discret et efficace sur toutes les routes étrangères où le lion PEUGEOT est l'expression du rayonnement de la technique française.

PEUGEOT - CD - TT - SODEXA - SERVICE VENTES DIRECTES AUX DIPLOMATES  
magasin d'exposition PEUGEOT  
Bureau SODEXA - CD - TT - 136 Champs-Élysées - 75008 PARIS - Tél. : (1) 42 26 20 98  
Siège social SODEXA - 115 rue Danton - 92400 COURBEVOILE - Tél. : (1) 47 88 50 83 - Télex 615 072 F  
SODEXA - Filiale Automobiles PEUGEOT

En souhaitant pour le Monde diplomatique une continuation de sa réussite, je vous prie de croire, etc.

(1) MA éditions, coll. « le Monde de... », Paris, 1988, 207 pages, 55 F.

● PRÉCISION. - M. Jean-Baptiste Hervé, de Paris, relève dans le supplément « Venezuela » paru dans le Monde diplomatique de juin 1988, un décalage entre les chiffres du chômage cités dans les articles de Gustavo Morales et Daniel Solano. Pour Gustavo Morales, il atteint 30 % alors que pour Daniel Solano il s'élève seulement à 8,5 %. La différence s'explique par le fait que le premier chiffre constitue une estimation du chômage et du sous-emploi réels, alors que le second est celui des statistiques officielles.

### LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY  
Directeur : Claude JULIEN  
Rédaction en chef :  
Michelle PAUNET  
Ignacio RAMONET  
Rédaction : Christian DE BRIE  
Bernard CASSEN, Jacques DECORNOY,  
Alain GRESH  
Secrétaire de rédaction :  
Solange BRAND

RÉDACTION  
7, rue des Italiens  
75427 PARIS CEDEX 09  
Télex : MONDIPAR 650372 F  
Tél. : 42-47-91-27

Publicité : le Monde Publicité S.A.  
Responsable : Antoine Gauvis  
75007 Paris.  
Tél. : 45-55-91-82 ou 45-55-91-71  
Reproduction interdite de tous articles,  
sauf accord avec l'administration.

### LECTEURS SOLIDAIRES

Nous avons lancé, dans nos précédents numéros, un appel à des « lecteurs solidaires » afin de constituer un fonds permettant d'abonner au Monde diplomatique des institutions ou organismes situés dans des pays qui limitent strictement les sorties de devises, ou dans des pays dont le taux de change est très défavorable.

En réponse à cet appel nous avons reçu, à la fin du mois de juillet 1988, la somme de 47 211 F. Le comité de gestion de ce fonds, constitué par M<sup>me</sup> Claire Brisset, M. Jacques Chonchol, M. Pierre de Charentenay, M. Achille Mbembe et M. Edmond Jouve, a établi une première liste de bibliothèques, centres de recherche, universités, instituts, groupements associatifs, organisations humanitaires, etc. auxquels nous avons envoyé gratuitement notre journal. On déjà été établis : 70 abonnements en Afrique, 29 en Amérique, 10 en Asie et 1 en Europe de l'Est.

Si vous souhaitez participer à ce mouvement de solidarité, remplissez le bulletin ci-dessous.

M. ou M<sup>me</sup> .....  
n° ..... rue .....  
à ..... Code postal .....  
lecteur du Monde diplomatique depuis ..... ans, verse par  
 chèque bancaire  chèque postal  
la somme de :  
 250 F pour un abonnement en Afrique ou au Proche-Orient.  
 313 F pour un abonnement en Amérique latine.  
 343 F pour un abonnement en Asie.  
ou de  50 F  100 F  200 F, destinés au fonds commun « LECTEURS SOLIDAIRES » pour un abonnement attribué par le comité chargé de gérer le fonds.  
(Chèques libellés à l'ordre du Monde diplomatique et adressés au Monde diplomatique, « Lecteurs Solidaires », 7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09).

مكتبات الأهل

Venezuela

Dans certains cas d'ailleurs, les officiers ont été condamnés pour leur rôle : toutefois la plupart des jugements ont peu progressé ou sont restés au point mort. La presse vénézuélienne s'est faite l'écho de l'écho de la préoccupation grandissante de l'opinion à propos des conditions de détention dans les prisons. Amnesty International a publié des informations faisant état de la mise au cachot, de la privation de nourriture et de traitements médicaux. Dans certaines prisons on peut même d'un grave danger pour la santé mentale et physique des détenus.

Paysans andalous

M. José Fernandez, de Léprie de Guyenne, nous écrit à propos de l'article de François de Launay intitulé « L'espoir d'un pays andalous » publié dans un numéro de mai dernier.

M. de Ravignan décrit assez bien la vie sociale et agricole dans la région d'Andalousie. Il reste pourtant, dans sa description, des ombres qu'il sera le maître de recréer les jours à venir pour faire les travaux nécessaires dans les grands domaines. On se souvient du travail à effectuer, ce sont 20 000 à 400 000 plus qu'on rassemble sur la place du village pour que le régime puisse choisir selon l'âge, la condition physique des postulants et, pour écarter irrémédiablement ce qui aurait été manifestement des différences de celles des autres terres.

Le paysan andalous a toujours revendiqué la terre pour ceux qui la travaillent, mais cette revendication n'a jamais été faite dans l'espoir d'un lopin de terre pour chacun d'eux à tout moment. L'exploitation en commun sous la forme de coopératives (cooperativas) des terres a été pratiquée dans des zones de montagne. Des essais même de décontamination ont été effectués à l'occasion de la révélation de Casas-Vieja en 1933.

Il est temps d'activer la mise au point d'une réforme du statut de l'Étranger et de l'Andalousie, et également de reformer le système « manifiesto » par lequel sont créées les structures agricoles dans la région de Galice et qui empêche le développement de la production agricole de la région.

Cependant, la réforme agreste ne réussira pas si elle ne se fait en même temps que la réforme de la politique des paysans andalous ou galiciens.

LE MONDE DIPLOMATIQUE
Fondateur: Robert BELLEVILLE
Directeur: Claude JULIEN
Rédaction en chef: Micheline PALUET
Rédacteur: Christian DE BIE
Bernaert CASSEN, Jacques DECOURT
Secrétaire de rédaction: Solange BRAND
REDACTION
7, rue des Saussaies
75007 PARIS CEDEX 07
Télé: MONDIPAR 63071
Tél. 42-47-97-97
Publié par Le Monde Publications SA
Responsable: Antoine GARNIER
5, rue de Valenciennes
75010 PARIS
Tél. 45-54-14-15 ou 45-54-41-71
Reproduction interdite de tout ou partie sans l'accord de l'administration.

QUE FAIRE DES DÉCHETS TOXIQUES ?

Le cri d'alarme des pays-poubelles

DEPUIS le début des années 80, les industries polluantes du Nord se hâtent d'évacuer en masse vers le Sud leurs déchets toxiques qu'une réglementation de plus en plus stricte leur interdit d'abandonner chez eux n'importe où et n'importe comment. Ce nouveau marché lucratif, découvert il y a une dizaine d'années aux Etats-Unis, est pris d'assaut aujourd'hui par les pays européens. L'adoption, prévue en 1989, d'une convention mondiale sur les mouvements transfrontières de déchets toxiques préparée par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'entrée en vigueur, dans les pays de l'OCDE et dans la Communauté européenne, de nouvelles recommandations précipitent le mouvement.

Par ANNE MAESSCHALK et GÉRARD DE SELYS \*

Le 29 avril 1988, alors que le cargo syrien Zanoobla, chargé de fûts toxiques et de marins empoisonnés, restait désespérément ancré au large de Car-rare (Italie) après des mois d'errance entre Djibouti, la Venezuela, la Syrie, la Grèce et la Sardaigne, des informations alarmantes étaient diffusées à propos de la Guinée-Bissau. Un parlementaire européen, M. François Roelants du Vivier, membre belge de l'Entente européenne pour l'environnement, dévoilait l'existence de contrats mirobolants conclus entre ce pays, d'une part, une société suisse, Intercon-trat, et deux sociétés britanniques, Bis-export-Import Ltd de Londres et Hob-day Ltd, d'autre part.

Pour près du huitième du prix habituellement pratiqué dans l'hémisphère Nord, ces sociétés avaient réussi à convaincre le gouvernement de Guinée-Bissau de leur céder un terrain de 400 hectares afin d'y entreposer des déchets toxiques provenant d'Europe et d'Amérique du Nord. Le site réservé, celui de Binta, dans le nord-ouest du pays, est facilement accessible par voie fluviale aux bateaux de haute mer, mais particulièrement inadapté au stockage de déchets. Selon les recherches d'experts de la CEE qui y élaboreront un projet de développement rural, son sol est poreux et acide. Quelques jours plus tard, M. Roelants du Vivier dénonce l'existence d'un contrat de déversement de déchets au Bénin, et un transporteur hollandais, la société Van Santen, annonce qu'elle dispose d'une licence délivrée par la République du Congo pour l'entreposage et l'incinération d'un million de tonnes de déchets toxiques (1).

En 1983 (2), les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) produisaient un milliard de tonnes de déchets industriels dont 292 millions de tonnes de déchets toxiques (268 millions en Amérique du Nord). Début 1988, 22,5 millions de tonnes de ces déchets toxiques étaient promises à un discret stockage sur le conti-

ner africain : 6 millions de tonnes en Guinée-Bissau, 15 millions au Bénin, 1 million en République du Congo et 500 000 à Djibouti. D'autres contrats étaient conclus ou en cours de négociation, dans le même temps, avec le Nigeria, le Sénégal, le Niger, la Venezuela, les Bahamas et Haïti.

Alors que l'incinération, de plus en plus souvent obligatoire en Europe et aux Etats-Unis, d'une tonne de déchets hautement toxiques coûte 300 dollars, l'entreposage de la même quantité de ces déchets revient au plus à 40 dollars dans les pays du tiers-monde. Le profit est tellement énorme et sa légitimité à ce point douteuse qu'il y a peu de trafic se fait dans la plus grande discrétion.

D'autres faits, révélés en mai et juin, donnent la mesure du phénomène (3).

Chaque fois, le scénario est le même :

- choix d'un pays pauvre d'Afrique avec façade maritime et n'ayant pas signé la convention de Londres sur « la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets » ; Guinée-Bissau, Bénin, Djibouti, Sénégal, Nigeria, Congo-Brazzaville ;

- conclusion d'un contrat d'entreposage et de traitement avec des sociétés paravents installées dans des pays échappant aux directives européennes : Hobday Ltd (Ile de Man), Bauwerk (Lichtenstein), SESCO Ltd (Gibraltar) et Intercon-trat SA (Suisse) ;

- dissimulation des commanditaires américains (Export Waste Management Inc. et Lindaco) ou européens (Jelly Wax) occultant à leur tour les multinationales productrices de déchets toxiques par des clauses de confidentialité très strictes ;

- prix offerts (de 2,5 à 40 dollars la tonne) nettement inférieurs aux prix des marchés européens et américains (de 75 à 300 dollars la tonne) ;

- transport effectué par bateaux sous pavillon de complaisance avec des équipages prêts à fermer les yeux sur des largages clandestins en mer.

si elle ne retirait pas les déchets, et les autorités nigérianes intimaient l'ordre à un cargo italien qui avait jeté l'ancre à Lagos de ramporter les déchets en Italie.

Le même jour, la milice chrétienne des Forces libanaises procédait au chargement, à Beyrouth, de 1 200 tonnes de déchets importés huit mois plus tôt au Liban par la société italienne Jelly Wax. Le premier ministre ordonne l'ouverture d'une enquête.

Fin juin, le gouvernement béninois n'avait toujours pas dénoncé le contrat de dix ans signé avec la société SESCO établie à Gibraltar et qui prévoit le stockage de 1 à 5 millions de tonnes de déchets pour la somme de 2,5 dollars la tonne. De plus, l'arrivée imminente de déchets radioactifs français au Bénin n'aurait pas été étrangère, selon certaines sources, au coup d'Etat manqué du 26 mars au cours duquel le président Kérékou avait failli être renversé (4).

En Europe, alors que le Parlement européen avait condamné, le 19 mai, à la requête de l'Entente européenne pour l'environnement, « toute exportation massive de déchets dangereux vers les pays en voie de développement » et demandé « l'arrêt des contrats en cours », le conseil des ministres de l'environnement de la CEE charge, le 16 juin, la Commission de prévoir d'urgence le renforcement de la législation sur l'exportation des déchets et lui demande d'accroître ses contrôles.

La pression exercée sur le tiers-monde par des sociétés-écran, avec la bénédiction tacite des gouvernements européens et nord-américains, s'exerce d'abord par une promesse de devises fortes facilement acquises. Ainsi en Guinée-Bissau, les deux sociétés britanniques Hobday et BIS s'étaient engagées à envoyer jusqu'à 3 millions de tonnes de déchets par an pendant cinq ans, et la société suisse Intercon-trat, de 50 000 à 500 000 tonnes par an pendant dix ans. Ces deux contrats cumulés représentaient 800 millions de dollars (l'équivalent de cinq fois le PIB de la Guinée-Bissau (160 millions de dollars en 1986) et plus du double de sa dette extérieure de 307 millions de dollars. Autre élément de persuasion :

En Europe et en Amérique du Nord aussi

GRUGES sur les prix, les dirigeants africains le sont aussi sur les promesses de transfert de technologie. L'Afrique n'a pas besoin des technologies de retraitement de déchets industriels qu'elle ne produit pas elle-même. A quoi sert-il, par exemple, d'apprendre à traiter la diroxine alors que, le 1er janvier 1989, la production des diphenyles polychlorés ou PCB sera interdite dans la zone OCDE et que les pays pauvres n'en produisent pas ? En outre, l'apport de devises, satisfaisant à court terme, est annihilé à moyen terme par les exonérations fiscales consenties aux sociétés de retraitement et par le coût de la décontamination future des sites. La santé des populations risque aussi d'être plus gravement atteinte que dans les pays riches : la contamination des nappes phréatiques menacée à proximité des décharges en Europe et en Amérique du Nord provoquera encore plus de dégâts dans des pays qui manquent d'eau de surface et qui n'effectuent que le peu ou pas de contrôle de l'eau destinée à la consommation ou à l'agriculture.

En Europe et en Amérique du Nord, depuis la seconde guerre mondiale, c'est le laisser-faire qui a prévalu. Quand les drames ont éclaté, on a fait mine de s'étonner. A la fin des années 70, les Etats-Unis découvrant avec stupeur 20 000 tonnes de déchets chimiques abandonnés sur les berges du Love Canal à Niagara Falls. Deux mille cinq cents personnes furent déplacées, et l'onregistra de nombreux cancers et de malformations d'enfants. Cette affaire allait favoriser l'adoption de mesures législatives réglementant la gestion des déchets. Mais, en 1985, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement dénombrait encore 21 512 sites de décharge potentiellement dangereux et 1 750 exigeant des mesures urgentes d'assainissement.

En Europe, la situation n'est guère plus brillante. A Leekkerkerk, aux Pays-Bas, 870 personnes ont dû déménager définitivement en raison de la présence de quelque 500 tonnes de déchets hautement toxiques à proximité de leur habitation. Leekkerkerk n'était pourtant qu'un des 4 300 sites potentiellement contaminés répertoriés aux Pays-Bas en 1980. Actuellement en RFA, les sites dangereux sont au nombre de 35 000,



La promesse de création d'emplois, l'ins-tallation d'entreprises de recyclage des déchets et le transfert de nouvelles technologies. Exemple : en Guinée-Bissau, Intercon-trat s'engageait à construire une usine de retraitement « apte à transformer les déchets recyclables et les déchets urbains de la ville de Bissau en matières utilisables pour la construction de routes et d'immeubles ». Même chose au Bénin, où l'on retrouve Intercon-trat en compétition avec une société basée à Gibraltar, la SESCO, qui n'offre, elle, que 2,50 dollars pour l'entreposage d'une tonne mais promet 50 cents supplémentaires par tonne pour des projets de développement.

laboration de politiques d'harmonisation. Elle fut suivie d'une autre en juin 1986 sur l'exportation de déchets à partir de la zone OCDE.

Depuis lors, les travaux des organisations internationales se sont accélérés. La CEE a adopté deux directives : l'une en 1984 et l'autre en 1986, qui devaient être mises en œuvre par les pays de la CEE au plus tard le 1er janvier 1987. Mais à ce jour seuls quatre pays s'y sont conformés : la Belgique, le Danemark, la Grèce et les Pays-Bas avec certaines réserves. Un projet OCDE, au stade final d'élaboration depuis deux ans, devrait être abandonné au profit d'une convention prévue pour être signée dans le cadre des Nations unies le 21 mars 1989 à Bâle.

Trois principes fondamentaux de droit international de l'environnement dominent cette matière (7) : le premier est le principe du consentement préalable du pays importateur ; le deuxième principe, celui de la non-discrimination, est lui aussi reconnu par les conventions internationales. Il impose aux gouvernements des pays exportateurs de s'engager à contrôler de façon aussi rigoureuse les exportations de déchets dangereux vers des pays non membres de l'OCDE ou de la CEE qu'ils le font pour les déchets circulant dans la zone OCDE.

Le troisième principe, celui de l'adéquation des installations d'élimination, est, lui, contesté par les autorités américaines et japonaises. Alors que la conférence de Bâle a demandé aux Etats membres de l'OCDE de ne permettre des mouvements de déchets dangereux que vers des pays dotés d'installations d'élimination adéquates, cette interdiction ne se retrouve pas dans le projet du PNUE. C'est pourtant une garantie essentielle pour le tiers-monde.

- (1) Les déchets toxiques destinés au Congo sont récoltés par la société Bauwerk et Lichtenstein, paravent de la société américaine Export Waste Management.
(2) Dernières données disponibles.
(3) Lire : « Who Gets the Garbage ? » in Time, 4 juillet 1988 ; et le VFL-Express, Bruxelles, 20 mai 1988.
(4) Ces déchets seraient stockés à bord de deux bateaux militaires français achetés par le Bénin. Selon le numéro du 4 mai 1988 de Jeune Afrique, ils devraient être stockés au Bénin pendant trente ans dans le périmètre Abomey-Gboho.
(5) Ces données sont extraites d'un rapport au Parlement européen fait au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs par M. Roelants du Vivier en avril 1987.
(6) Le Sole, Bruxelles, 5 février 1987.
(7) Voir aussi J.-P. Hamoncourt, La Politique de gestion des déchets, Institut pour une politique européenne de l'environnement, Berlin, 1983.

L'Afrique n'est pas une décharge

INDIGNÉS de voir leurs pays trans-biliés africains régissent. Le conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réuni du 19 au 23 mai à Addis-Abeba, adopte une résolution condamnant l'exportation de déchets toxiques vers le tiers-monde. Il invite « les pays africains qui ont signé des accords ou autres arrangements autorisant le déversement de déchets nucléaires et industriels dans leurs territoires à dénoncer ces accords » ou à s'abstenir d'en conclure.

A l'ONU, des fonctionnaires bissau-guinéens adressent une pétition au secrétaire général, et le gouvernement de la Guinée-Bissau annonce, début juin, qu'il annule les contrats signés avec Intercon-trat.

Dans un communiqué remis le 2 juin aux missions diplomatiques accréditées à Bruxelles à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin), la République du Togo dénonce « les pays qui, pour protéger leurs populations, se tournent vers le continent africain pour y jeter leur déchets nocifs », et manifeste « sa profonde indignation », « indignation d'autant plus grande que ces pays industrialisés disposent d'espaces libres plus vastes que les Etats africains ».

Dans le même temps, l'ambassadeur du Congo à Bruxelles alerte par le radio belge, prévient son gouvernement que la société Export Waste Management a signé, avec son pays, un contrat pour le déversement de 1 million de tonnes de déchets à 39 kilomètres de

Pointe-Noire. Cinq personnes s'étant partagé 4 millions de dollars de po-dévin sont arrêtées et, parmi elles, un membre du cabinet du premier ministre et le directeur de l'environnement.

Le 6 juin, deux responsables du ministère guinéen du commerce sont arrêtés dans le cadre d'une enquête sur le déchargement de déchets américains sur l'île de Kassa ; un autre, en mission en Italie, est recherché. Le 13 juin, Conakry exige le retrait des 15 000 tonnes de déchets contenant du cyanure et des dérivés de plomb. Le conseil honoraire de Norvège, M. Stromme, occupant des fonctions dans une compagnie maritime accusée d'avoir déversé les déchets, est également arrêté. Oslo fait savoir que la Norvège est prête à évacuer les déchets à partir du 25 juin.

Le 13 juin, les représentants de dix pays africains réunis à Accra adressent une mise en garde aux pays industrialisés, leur demandant de cesser de prendre le continent et les océans pour des décharges, et le Ghana lance un appel aux responsables africains afin qu'ils ne se « laissent pas aveugler par des considérations financières pour accepter sur leur sol des produits aussi destructeurs ». A Lagos, le porte-parole de la présidence annonce que toute personne suspectée d'avoir participé à l'importation de déchets toxiques dans le décharge de Koko « risque la peloton d'exécution » et que les populations vivant près du port sont en cours d'évacuation, les déchets s'étant révélés radioactifs. La veille, le Nigeria avait menacé de poursuivre l'Italie devant la Cour internationale de justice

\* Journalistes.

MERCEDES-BENZ
TAX FREE SALES\*
DEPARTMENT
MERCEDES-BENZ FRANCE
118, avenue des Champs-Élysées, Paris
Tel.: 45 62 24 04
\* VENTES HORS TAXE

SOLIDAIRES

... un appel à des ...
... d'abonner au Monde diplomatique ...
... de ce fonds, constitué par ...
... de Charentenay, M. Achille ...
... liste de bibliothèques, centres de ...
... notre journal. On déjà ...
... mouvement de solidarité, remplissez le ...



EN CISJORDANIE ET A GAZA

sociétés israélienne et palestinienne



tion des Frères musulmans, a joué un rôle central dans le soulèvement de Gaza. Il semble se développer chez les Palestiniens un mouvement faisant pendant au nationalisme religieux du Gush Emounim en Israël. Islam et nationalisme palestinien sont en train de se fondre non seulement dans les territoires, mais aussi à l'OLP, dans sa rhétorique comme dans son organisation. En 1986, par exemple, l'attaque à la grenade au Mur des lamentations, lors de l'assassination de l'unité d'élite Givati, fut menée par quatre hommes qui faisaient partie d'une cellule commune au Fath et au Jihad islamique. En 1987, des centaines de milliers de Palestiniens se sont rassemblés à la mosquée d'Al-Aqsa lors du ramadan, dans une manifestation de piété nationaliste sans précédent depuis la création de l'Etat juif. Aux élections universitaires, les listes islamiques gagnent en influence.

Certes, à court terme, l'islamisation du mouvement nationaliste peut être un moyen efficace d'organiser la lutte contre les Israéliens. Ses effets à long terme risquent cependant d'être désastreux. Car elle diviserait les Palestiniens, qui comptent une fraction notable de chrétiens, et elle saperait l'unité de l'OLP comme mouvement nationaliste laïque dont beaucoup de dirigeants sont chrétiens. Depuis 1948, la population palestinienne de confession chrétienne a lentement diminué du fait de l'immigration. L'islamisation pourrait accélérer ce courant. Enfin, comme le Gush Emounim en Israël, un mouvement nationaliste religieux chez les Palestiniens ferait obstacle à tout compromis territorial.

Pragmatisme et radicalisme

DEPUIS le soulèvement, les relations entre Israéliens et Palestiniens des territoires occupés se sont considérablement modifiées. Les événements ont eu pour effet de polariser les deux sociétés. Il n'existe plus de majorité silencieuse modérée, ni chez les Palestiniens ni chez les Israéliens. Chez les uns comme chez les autres, la majorité souhaite une solution où l'exis-

tence de l'Etat suppose l'expulsion de l'autre communauté. Des dizaines de milliers d'Israéliens ont, certes, manifesté contre la répression en Cisjordanie et à Gaza, mais ils trouvent en face d'eux une majorité écrasante qui la considère au contraire comme une réplique légitime au soulèvement. Beaucoup se disent convaincus, de surcroît, que si les restrictions politiques à l'usage de la force étaient levées, l'ordre serait rétabli en vingt-quatre heures dans les territoires.

que la population est devenue encore plus hostile à un compromis territorial depuis l'éclatement du soulèvement. Une si faible marge de manœuvre compromet toute possibilité de négociation dans un face-à-face circonscrit aux seules forces régionales. Le monde extérieur, et surtout les Etats-Unis, doit prendre l'initiative. Dans l'histoire de l'Etat d'Israël, nombre d'événements politiques marquants ont pu se produire grâce à la médiation américaine : création de l'Etat en 1948 ; retrait de Suez en 1956 ; vote de la résolution 242 des Nations unies en 1967, accordant à Israël des frontières sûres et reconnues en échange de (ou des) territoires ; accord de désengagement mettant fin à la guerre de 1973 ; accord de paix avec l'Egypte en 1978 et, finalement, retrait de Beyrouth en 1982.

Washington doit encourager le dialogue

MAIS la stratégie que poursuivent actuellement les Etats-Unis ne peut pas réussir. Ses deux grands points faibles sont la marginalisation dans laquelle elle tient l'OLP et sa présomption d'une victoire décisive des travaillistes israéliens en cas d'élections. Or l'exclusion de l'OLP ne peut que contribuer à aviver le refus palestinien, tandis que beaucoup d'Israéliens craignent que le Likoud ne sorte renforcé d'élections qui se joueraient sur le thème du compromis territorial. Faut-il pour autant renoncer à agir en attendant l'arrivée de jours encore plus sombres ? Israël et la Palestine sont à la croisée des chemins. Pour que les Palestiniens ne tombent pas dans l'islamisme fanatique et pour que les Israéliens ne deviennent pas de nouveaux Cosaques, à l'instar de ceux qu'avaient fuis leurs pères et mères, l'Amérique doit dès maintenant encourager Israël à parler avec l'OLP, et encourager cette dernière à permettre le dialogue.

ROGER FRIEDLAND et RICHARD HECHT.

(1) Cf. Michael Inbar et Ephraim Yuchtman-Yaar, The People's Image of Conflict Resolution: A Comparative Survey of Israelis and Palestinians, université de Tel-Aviv, département de sociologie, 1987 (non publié).

Mais s'il n'y a pas de modérés parmi les Palestiniens, il y a des pragmatistes. L'une des rares enquêtes scientifiques effectuées auprès des Palestiniens et des Israéliens de moins de trente-cinq ans (1) montre qu'une majorité de Palestiniens accepteraient une solution impliquant un Etat palestinien indépendant. Trois formules ont recueilli de forts pourcentages : 64 % pour l'Etat démocratique binational ; 54 % pour un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza ; 45 % pour un Etat palestinien avec des modifications de frontières tenant compte des besoins de la sécurité d'Israël. Loïn derrière, la proposition de confédération jordanienne ne suscitait que 19 % d'opinions favorables.

A ce pragmatisme palestinien correspond un radicalisme israélien. Car chez les citoyens de l'Etat juif, la seule option susceptible de recueillir un soutien des plus modestes est la proposition travailliste de confédération jordanienne. Les sondages d'opinion révèlent

DÉSACCORD SUR LA RÉPRESSION DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Les socialistes français isolés au sein de l'Internationale

Par JEAN ZIEGLER

On le savait depuis longtemps, l'Internationale socialiste - trente-six partis membres, dix-huit millions d'adhérents, la plus ancienne et la plus puissante organisation politique internationale - est malade du Proche-Orient. La métastase vient de se produire. Le vice-président de l'Internationale et ancien chancelier autrichien, Bruno Kreisky, une des figures les plus prestigieuses, les plus influentes et respectées de la social-démocratie internationale, a récemment publié un texte qui, parmi les socialistes européens, a eu l'effet d'une bombe. Que dit M. Kreisky ? « Israël est un Etat semi-fasciste... Les dirigeants du Parti travailliste [Israélien], et, plus particulièrement, Shimon Pérès, ont trahi l'Internationale socialiste... Il [Pérès] a trahi l'Internationale socialiste, c'est-à-dire la communauté de tous les socialistes, en donnant l'impression qu'il ferait la paix. De façon surprenante, il avait l'air crédible. Il donnait alors l'impression qu'il utiliserait la formule du nouveau gouvernement d'unité nationale pour faire avancer la cause de la paix... Mais il n'en fit rien. Ni aucun effort dans cette direction (1). »

Kreisky, par un acte apparemment solitaire, mais approuvé par beaucoup, rompt brusquement un silence qui dure depuis des décennies. Le tournant s'était amorcé en mai dernier, lors de la réunion du conseil exécutif de l'IS. Madrid, hôtel Barajas, mercredi matin 11 mai 1988. Le discours de M. Shimon Pérès est attendu avec une impatience contenue. La déception sera à la mesure de l'attente. M. Pérès passe rapidement sur les souffrances occasionnées par la répression israélienne. Puis viennent quelques mots de caractère général sur la nécessité d'une paix durable. La création d'un Etat palestinien dans les territoires occupés - et qui devrait être libéré par Israël - est rejetée. Selon M. Pérès, il existe déjà un Etat palestinien : la Jordanie ! L'OLP ? M. Pérès ne mentionne même pas ce sigle. Il dit simplement : « Nous ne savons pas pour l'instant avec qui négocier. Un peuple palestinien n'a jamais existé dans l'histoire. La Palestine, d'ailleurs, non plus. Ceux qui, aujourd'hui, prétendent représenter les populations des territoires occupés ne sont que des groupes armés. Et ces groupes armés

sont en permanent conflit entre eux. » La salle est abasourdie. M. Bettino Craxi demande la parole. Sa réaction est nette, brutale, sans équivoque. Tourné vers M. Pérès, il dit : « Le gouvernement israélien viole tous les droits de l'homme. Il existe un obstacle principal pour qu'une paix puisse enfin se réaliser : cet obstacle est la politique actuelle du gouvernement israélien. » M. Pérès, blême, se tait. Puis, devant le soutien très évident que les paroles de M. Craxi trouvent dans la salle, il se lève, traverse la salle, sort et ne reviendra plus. M. Alfonso Guerra, vice-président, ministre espagnol, prend la parole à la tribune : « Sommes-nous contre l'actuelle politique de répression du gouvernement israélien ? Disons-le ! Estimons-nous que l'OLP est la représentation légitime du peuple palestinien ? Qu'on le dise... » M. Guerra est suivi par M. Ingvar Carlsson, premier ministre suédois, puis par les représentants autrichien, danois, etc. Tous condamnant l'obstination du gouvernement israélien et dénonçant la responsabilité des travaillistes. Les socialistes français se taisent.

l'Internationale, maintient son alliance privilégiée avec les travaillistes israéliens : il considère qu'il est prioritaire de contraindre l'influence prépondérante des Etats-Unis en Israël. Il veut également ménager les sentiments étroitement sionistes d'une partie de son électorat juif. Jusqu'à présent une sorte de contrat de confiance existait entre socialistes européens et travaillistes israéliens. Les premiers s'abstenaient de toute critique publique des seconds. En contrepartie, les travaillistes promettaient, une fois revenus au pouvoir, de libérer les territoires, de respecter l'autodétermination palestinienne et d'entamer des négociations de paix avec les représentants librement choisis par les Palestiniens eux-mêmes, concrètement par l'OLP. Or la « politique du bâton », inaugurée

par le ministre travailliste de la défense, M. Itzak Rabin, et le refus du gouvernement de coalition de tout contact avec l'OLP ont fait voler en éclats ce contrat. Cette rupture - aussi douloureuse qu'elle soit pour certains socialistes européens - constitue un espoir. L'Internationale socialiste jouit d'un grand prestige et de moyens diplomatiques, politiques, financiers importants ; sa volonté de mener désormais une politique active, indépendante au Proche-Orient, sa claire reconnaissance des droits historiques et de l'existence de la nation palestinienne, apportent un soutien à la cause de la négociation, de l'autodétermination et de la paix. (1) Bruno Kreisky in Revue d'études palestiniennes, n° 27, mai/juin 1988, Mémel, Paris, p. 13.

Maintien d'une alliance privilégiée

L'AFFRONTEMENT de Madrid ne constitue que la partie émergée de l'iceberg. Une profonde évolution est en cours depuis le début du soulèvement palestinien dans pratiquement tous les partis socialistes - à l'exception du français - de la Communauté européenne. Les solutions envisagées par les différents partis varient : les socialistes italiens - soutenus par une grande majorité de l'opinion publique et la plupart des principales forces politiques et syndicales du pays - sont partisans d'une solution « européenne ». Ils exigent le retrait immédiat des Israéliens des territoires occupés depuis 1976 ; une administration provisoire patronnée par les puissances européennes devra prendre la place des autorités militaires israéliennes. Les habitants des territoires exerceront ensuite leur droit d'autodétermination, choisissant la forme d'Etat qu'ils dési-

rent. M. Michele Achilli, président de la commission des affaires étrangères du Sénat italien et un des principaux architectes (socialistes) de cette proposition, s'est rendu, en juin dernier, auprès des dirigeants palestiniens des territoires occupés afin de discuter des modalités pratiques. Une délégation du Parlement européen s'est également rendue - à la demande du groupe socialiste - dans les territoires occupés. Plusieurs autres partis socialistes européens - notamment ceux d'Autriche et de Suède (dont les pays n'appartiennent pas à la CEE) - proposent de confier l'administration provisoire des territoires (en attendant l'exercice du droit d'autodétermination des Palestiniens) aux Nations unies. Quant aux socialistes français, ils ne se rallient à aucune de ces propositions : le Parti socialiste français, très isolé au sein de

(Publicité) ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - RUSSE FORMATIONS ET DIPLOMES DE LANGUES pour la vie professionnelle Affaires - Commerce - Gestion - Communication CHAMBRES DE COMMERCE ÉTRANGÈRES UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE BTS COMMERCE INTERNATIONAL ACTION COMMERCIALE BUREAUTIQUE ET SECRÉTARIAT Ces examens sont ouverts à tous et se déroulent dans la plupart des grandes villes de France, et à l'étranger. Etudiants, cadres tous secteurs, ingénieurs, techniciens, secrétaires... peuvent en profiter pour compléter leur formation et augmenter leur compétence ou assurer leur avenir professionnel. Langues & Affaires assure par correspondance des cours tous niveaux et des préparations complètes à ces examens. Inscriptions toute l'année. Durée d'étude à votre choix et à votre rythme. Documentation gratuite sur ces diplômes et sur les cours à : Langues & Affaires, service 4760, 35, rue Collange 92303 Paris-Levallois (France). Tél. : (1) 42-70-81-88. Etablissement privé fondé en 1947. Sous contrôle Éducation nationale.

IS DE SOULÈVEMENT

oit dans les

concurrence pour se gagner des voix en Cisjordanie. Et les refus du refus interprètent la révolution M. Arafat. L'OLP, quant à elle, se considère comme un gouvernement en exercice. Depuis le déclenchement des événements, le 9 décembre 1987, elle a pas moins de cinq incursions militaires en territoire israélien - à partir du Liban, de la Jordanie et de l'Égypte. Non seulement elle proclame son droit à participer aux négociations, mais elle revendique un rôle directeur dans les négociations de Cisjordanie et de Gaza. Elle s'est empressée d'affirmer le monopole de la représentation de la cause palestinienne, menaçant par la même occasion de démissionner si elle n'est pas reconnue par Israël. Elle a aussi jeté un pont entre les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, et les groupes islamiques. En février en privé qui ont eu lieu à Jérusalem, les représentants de l'OLP et des Amis de la Paix ont discuté de la possibilité de choisir la délégation qui représenterait M. Shultz au Caire et les Amis de la Paix ont proposé de nommer un représentant pro-OLP de Cisjordanie et de Gaza, mais aussi des responsables de l'OLP tels que MM. Ibrahim Ghannouch et Edward Said, deux Amis de la Paix d'origine palestinienne. M. Shultz a refusé.

L'islam à la rescousse

DÉPOURVUES d'instruments représentatifs, les populations des territoires occupés n'ont d'autres moyens de rencontre légitimes que les mosquées et les groupes de prière, qui, tous, ont été des centres de résistance. Le clergé et les croyants musulmans ont joué dans le soulèvement un rôle éminent. Privés de leurs adultes, les enfants ont été encouragés à s'exprimer. Les élections universitaires, les élections municipales, les élections législatives, les élections nationales, et leurs résultats sont souvent ont été attendus par les Israéliens, par les Amis de la Paix, par les Palestiniens. Des villages traditionnels, où le télégraphe est peu répandu, ce sont les appels de prière qui ont servi de relais, permettant une mobilisation rapide.

Le rôle important joué par les mosquées témoigne de l'islamisation de la société et du changement survenu dans le nationalisme palestinien. À côté des jeunes ont été encouragés à succéder aux milices chiites du Liban, ont mis en déroute tous les ennemis, y compris les Israéliens. La société n'a pas échappé à la polarisation du monde islamique. Les Frères musulmans y ont joué un rôle éminent, particulièrement à Gaza. Tout comme les Jordaniens et les Égyptiens - et les Britanniques eux-mêmes - les Israéliens ont encouragé le mouvement nationaliste pour le soulèvement. L'OLP lui-même a été encouragé à l'OLP. Il s'est agi de tenter d'arrêter le saut de la drogue qui arrivait chez eux par canal des camps de réfugiés. Alors que les mosquées sont officiellement sous le contrôle de l'administration israélienne, le clergé sympathise avec les Frères musulmans au sein de l'importante position au sein de l'habitat. Et le Jihad islamique

Dans l'article de Dominique Despland intitulé « Europe, Méditerranée, monde arabe » (Le Monde diplomatique, juillet 1988, page 12), une erreur a été faite : le mot « Israël » a été écrit deux fois au lieu d'une seule. La deuxième phrase du huitième paragraphe doit ainsi être lue : « Appuyé sur le droit de la terre, c'est l'Etat d'Israël qui existe de cour terme, et non le territoire comme des esprits impurs le font depuis quatre décennies ».

Calendrier des fêtes nationales

1 <sup>er</sup> JAMAÏQUE	Fête de l'Indépendance
1 <sup>er</sup> SUISSE	Anniversaire de la Confédération
4 BULGARIE	Fête de l'Indépendance
6 BOLIVIE	Anniversaire de l'Indépendance
9 SINGAPOUR	Fête de l'Indépendance
10 ÉQUATEUR	Fête de l'Indépendance
15 REP. POPULAIRE DE CONGO	Fête de l'Indépendance
17 GABON	Fête de l'Indépendance
17 INDONÉSIE	Fête de l'Indépendance
23 ROUMANIE	Fête de l'Indépendance
25 URUGUAY	Fête de l'Indépendance
31 MALAÏSE	Fête de l'Indépendance
31 TRINIDAD ET TOBAGO	Fête de l'Indépendance

L'ÉGYPTÉ MENACÉE PAR LA SÉCHERESSE

Quand baissent les eaux du Nil...

PARCE que les pluies ont été peu abondantes, ces dernières années, sur les hauts-plateaux éthiopiens, le débit du Nil a fortement décliné, ainsi que le niveau des eaux du lac Nasser, qui retient le gigantesque barrage d'Assouan. Ce lac est le château d'eau de l'Égypte, qui, située en plein désert, demeure un « don du Nil ».

Les autorités du Caire sont inquiètes devant l'aggravation de la sécheresse et envisagent de draconiennes restrictions de la consommation d'eau et d'électricité. La menace de pénurie risque aussi de relancer les conflits sur le partage des eaux du fleuve entre les États riverains.

Par HABIB AYEUB

En parcourant le delta du Nil ou sa longue vallée toujours verdoyante, on a du mal à imaginer que le désert est là, tout autour, à l'affût, juste derrière les derniers champs cultivés. Si la baisse du niveau des eaux du fleuve, qui dure depuis 1979, se prolongeait encore, le désert ne tarderait pas à reprendre ses droits, en particulier sur les terres qui lui ont été arrachées depuis l'inauguration du haut barrage d'Assouan en 1964.

Les Égyptiens ont entendu parler, pour la première fois, de la baisse du Nil en novembre 1987, quand les responsables politiques et la presse ont commencé à s'inquiéter de la prolongation de la sécheresse sur les haut plateaux éthiopiens. Tous les observateurs gardent donc les yeux rivés sur le débit du fleuve. Si il diminue, l'Égypte, à l'instar des deux autres pays de la vallée du Nil - l'Éthiopie et le Soudan, - affronterait l'une des situations les plus périlleuses de son histoire : 22 % d'électricité en moins à la suite de l'arrêt total des turbines du haut barrage ; impossibilité de mettre en culture les six millions de feddans (1) annuellement cultivés, ce qui aggraverait lourdement le déficit alimentaire déjà inquiétant (2).

Tout ne vit que grâce au fleuve

EN Égypte, où tout ne vit que grâce au Nil, l'immense réserve du haut barrage a réussi jusqu'à présent à protéger l'espace et l'homme d'un manque d'eau désastreux et des bouleversements qu'ont connus des pays comme l'Éthiopie et le Soudan : famine, exode rural massif, destruction de la nature et du cheptel.

Pendant les neuf dernières années, les techniciens et responsables du ministère des ressources hydriques, rassurés par la réserve du lac Nasser, refusaient de voir dans la nouvelle situation autre chose qu'un retour passager des sept années de vaches maigres, phénomène cyclique bien connu. Même s'ils reconnaissaient que jamais depuis 1611 l'Égypte n'avait connu de crises aussi faibles (3), ils continuaient à soutenir que le pays n'était pas menacé. Le président Moubarak a pris l'initiative de rendre publiques les difficultés actuelles et la menace de sécheresse, admettant, pour la première fois, que le haut barrage n'est plus en mesure de fournir l'eau et l'électricité dont le pays a besoin.

Une fois le danger admis officiellement, l'administration a multiplié les précautions : le riz ne sera cultivé cette année que sur quelque 800 000 feddans au lieu de 1 100 000 l'année dernière ; la période de nettoyage des canaux d'irrigation et de drainage (janvier de chaque année) sera portée à cinq semaines contre trois habituellement (pendant cette période, aucune irrigation n'est pratiquée) ; l'irrigation nocturne (4), oubliée depuis plusieurs années, sera progressivement rétablie. Quant à l'électricité, elle sera rationnée et certainement payée plus cher. On envisage aussi de priver d'électricité de nombreux villages et quartiers urbains, au moins pendant certaines heures de la journée.

Mais, quelle que soit l'évolution à court terme et les mesures adoptées, le Caire est de toute façon contraint de réformer son système de gestion des eaux du Nil et de mettre en place une politique agricole et hydraulique nouvelle. L'avenir même de l'Égypte et celui de l'ensemble des pays de la vallée en dépendent.

Le paysan égyptien n'a jamais payé l'eau pour irriguer ses terres. Cette gratuité encourage le gaspillage et la surirrigation (8 000 mètres cubes d'eau par an et par feddan, contre un volume optimal de 4 000 à 5 000 mètres cubes), qui elle-même augmente la salinité des sols et réduit les rendements. Le problème se pose également

en termes de quantité disponible : la population égyptienne est estimée à 54 millions de personnes, avec un taux de croissance de 2,8 % par an. À ce rythme, elle atteindra le chiffre de 70 millions de personnes en l'an 2000. Parallèlement, la quote-part égyptienne des eaux du Nil fixée par les accords de 1959 (5), à 55,5 milliards de mètres cubes par an, n'a aucune chance de croître (6). La seule possibilité pour éviter la pénurie est de mieux gérer sa richesse hydraulique.

Une politique visant à faire payer l'eau par le paysan sera très impopulaire. Si on les obligeait à payer, de nombreux agriculteurs abandonneraient tout pour aller s'installer en ville.

Pour calmer les esprits, fin novembre 1987, M. Issam Radhi, ministre des ressources hydriques, déclarait : « Il n'y a pas un problème d'eau en Égypte. Les Égyptiens ont depuis longtemps appris à vivre au rythme du Nil. Le haut barrage continuera, Dieu merci, à nous protéger contre la sécheresse, et nous n'avons donc aucune raison de nous inquiéter... De toute manière, nous n'avons à l'heure actuelle aucun projet consistant à faire payer l'eau d'irrigation, même si l'on insiste sur la nécessité et l'urgence de limiter les gaspillages... » Pourtant, faire payer est inévitable à court terme. L'État devra trouver le moyen d'imposer l'eau sans en faire supporter les conséquences aux seuls paysans, éternels nourriciers de la ville.

Car la dilapidation n'est pas seulement visible dans les campagnes, elle est encore plus évidente dans les villes.

Dans un pays où l'eau est si rare, peut-on tolérer qu'elle soit utilisée pour l'arrosage des jardins ou le lavage des voitures ?

SOUVENIRS DES ANNÉES DE VACHES MAIGRES

1065 : « Et l'on consumma de la chair humaine »

A partir de l'année 1065, les eaux du Nil se s'étaient pas élevées à une hauteur suffisante, la famine commença à se faire sentir. Des brigands infestaient les chemins ; on ne pouvait aller d'un endroit à l'autre sans une nombreuse escorte, et encore courait-on de grands dangers. Les grains devinrent si rares que le blé et le pain se vendirent à des prix exorbitants, et bientôt, il fut presque impossible de s'en procurer : on cita le cas d'une maison du Caire qui, payée 900 dinars, fut cédée par son propriétaire contre 20 livres de farine. On mangea toutes les bêtes de somme et il ne resta au colporteur que trois chevaux, puis on s'attaqua aux chiens et aux chats. Enfin la disette augmenta à tel point que l'on consuma de la chair humaine, malgré les peines les plus sévères édictées contre le crime d'anthropophagie. Des individus se tenaient sur les terrasses et enlevaient les passants avec des cordes armées de crocs.

Un jour que le vizir se rendait au palais, monté sur une mule, il fut assailli par la foule qui s'empara de l'animal pour le manger. On arrêta trois des coupables, qui furent pendus, et le lendemain matin on ne retrouva que leurs os, la chair ayant été dévorée par la populace... Ceux qui avaient conservé certaines ressources cherchaient à gagner la Syrie et même la Mésopotamie, car il était impossible de se procurer à n'importe quel prix, en Égypte, de quoi s'alimenter.

1181 : « L'air se corrompt »

L'état des choses, cette année-là, s'annonça comme un monstre dont la fureur devait anéantir toutes les ressources de la vie et tous les moyens de subsistance. On ne conser-

Alors que, dans les « quartiers de la soif » du Caire (non équipés de réseaux d'adduction d'eau potable), les marchands d'eau vendent le mètre cube à des prix exorbitants ? 2 livres égyptiennes le baril de 500 litres (ou 4 livres le mètre cube, soit environ 10 F), 200 fois plus cher que dans les quartiers alimentés directement par le réseau public.

La quantité d'eau réservée à la consommation domestique s'élève à 6 milliards de mètres cubes par an. À peine la moitié en est réellement consommée, l'autre moitié se perd purement et simplement car les canalisations sont dans un état lamentable. La rationalisation de la distribution de l'eau passe forcément par l'augmentation de son prix et la pénalisation du gaspillage.

En 1978, le barrage d'Assouan produisait 54,3 % des besoins du pays en électricité, contre 22 % seulement aujourd'hui à cause également de la baisse de niveau du lac Nasser, mais aussi de la multiplication des autres sources de production d'énergie. L'Égypte se situait en 1985 au douzième rang mondial pour l'accroissement annuel de la production et de la consommation de l'énergie par habitant. En 1988, de nouvelles usines de production électrique ont dû être installées avec l'aide des États-Unis et de la Communauté européenne pour parer au risque d'un arrêt total des turbines du haut barrage.

Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, la situation présente est un don du ciel pour les défenseurs du nucléaire. Le ministre de l'énergie, M. Maher Abaza, n'a guère tardé à remettre sur le tapis le programme de construction de centrales nucléaires, mis en veilleuse par le président Moubarak après l'accident de Tchernobyl - bien que les projets du Caire ne fassent pas appel à la technologie soviétique.

En attendant que les centrales soient mises en chantier (on parle du début de l'année 1989 pour la première), des mesures urgentes ne tarderont pas à s'imposer : augmentation des tarifs et rationnement de la distribution. Les premiers visés seront certainement les

villages à l'écart des circuits touristiques et des zones industrielles. Suivront les quartiers périphériques des villes. Les derniers touchés seront, sans doute, les quartiers riches du Caire, où vivent les familles aisées et les Occidentaux travaillant en Égypte.

L'une des raisons de la construction du barrage d'Assouan était d'éviter que l'Égypte ne se trouve un jour menacée d'une « guerre de l'eau » imposée par des puissances extérieures et, en particulier, par ses voisins du sud, situés en amont du fleuve nourricier.

L'indépendance du Soudan en 1956 (ancien condominium anglo-égyptien) avait été perçue par les Égyptiens comme une « manœuvre impérialiste » ayant pour but de les couper des sources du fleuve et de les mettre ainsi à la merci de l'Éthiopie, d'où procèdent 80 % des eaux. Faute de pouvoir exercer un contrôle direct sur les sources, il fallut créer un « barrage-frontière » lui garantissant une « indépendance hydrologique ».

Vingt-quatre ans après l'inauguration du barrage, la sécheresse remet en question cette vision. L'Égypte est aujourd'hui condamnée à traiter avec ses voisins du sud. La déforestation de l'Éthiopie (seuls 4 % du territoire sont actuellement boisés, contre 40 % au début du siècle) serait à l'origine, en partie, d'un changement climatique et d'une baisse de la pluviométrie.

En outre, le Soudan et l'Éthiopie voient leurs propres besoins en eau augmenter, au détriment du pays de l'aval, l'Égypte.

La vallée du Nil présente aujourd'hui une situation géopolitique qui semble inextricable : démographie galopante, crise du Nil en baisse, sécheresse lourdement destructrice, conflits meurtriers, dépendance économique et politique aggravée par l'absence structurelle de complémentarité et de coopération entre les trois pays (7).

Envisagé sans succès depuis le début du siècle, l'aménagement du Nil est plus indispensable que jamais. Mais un tel projet demande un minimum d'entente et de coopération entre les pays riverains du fleuve : Égypte, Soudan, Éthiopie, Ouganda, Rwanda,



LES SOURCES DU NIL DANS LA COSMOGRAPHIE DE SÉBASTIEN MUNSTER (1584)

Le fleuve traverse sept pays que rien d'autre ne lie

Le fleuve traverse sept pays que rien d'autre ne lie

Le fleuve traverse sept pays que rien d'autre ne lie

1808 : Dieu, ultime recours

En 1808, le Nil baissa tout à coup, au point que la population, affolée, résolut d'appeler à Dieu. Et l'on vit ce spectacle extraordinaire d'une population dispersée, ulémas, étudiants et imams, Arabes et Turcs, rabbins et patriarches, coptes, latins et méroïtes, prosternés dans un sublime ensemble pour demander à Dieu dans la fervente prière de l'esteka, l'eau qui « désaltère ».

Ces témoignages sont tirés respectivement, de Gabriel Hanotaux, Histoire de la nation égyptienne, tomes I et IV, Ed. Société de l'Histoire nationale, Paris, Librairie Plon, 1931, et de Jacques Beaujeu, L'Homme et le Nil, Gallimard, Paris, 1957.



FEMMES AU BORD DU FLEUVE

Baroudi, Kenya, Tanzanie et Zaïre. Neuf pays que rien ne lie, à part le Nil, et dont les intérêts sont divergents, sinon antagonistes.

Conscients pourtant de cette nécessité, Le Caire et Khartoum avaient entrepris en commun la réalisation d'un projet hydraulique gigantesque : le creusement du canal de Jonglé, qui devait dans une première étape permettre de récupérer quelques 10 milliards de mètres cubes d'eau par an pris dans le Soud, grande région marécageuse située dans la partie méridionale du Soudan et où se perd une partie du Nil Blanc. Ce chantier, commencé en 1979, fut interrompu en 1983 par la rébellion des Sudistes du Soudan, commandés par John Garang : la moitié du canal, qui devait s'étirer sur 360 kilomètres, était déjà creusée.

Intérêts opposés nécessaire coopération

D'AUTRES ouvrages hydrauliques sont à l'étude sur le Nil Bleu, mais leur réalisation a depuis longtemps buté sur les intérêts opposés des trois pays les plus concernés. Addis-Abeba, qui n'a jamais recoulu les accords de 1959 signés entre le Soudan et l'Égypte, exige la renégociation du partage des eaux avant d'entreprendre en commun un quelconque projet hydraulique. Soulignant que 80 % des eaux du Nil proviennent de leurs plateaux, les Éthiopiens refusent toute négociation ou tout accord associant l'ensemble des neuf pays du bassin. Dans la même logique d'affrontement, le président Sadate avait même menacé, le 5 juin 1980, le régime de M. Mengistu d'une action militaire. Addis-Abeba venait d'entreprendre, entre 1977 et 1979, avec l'aide des Soviétiques, des études pour la construction d'un barrage hydro-électrique sur le lac Tana, source du Nil Bleu. Un projet intolérable pour Le Caire.

Quant aux Soudanais, ils ne peuvent envisager de grands travaux sans le consentement de leurs deux puissants voisins de l'est et du nord et sans un important appui financier extérieur.

Depuis quelques mois l'Égypte déploie de grands efforts diplomatiques pour réconcilier Khartoum et Addis-Abeba et pour mettre fin à la guerre au sud du Soudan. Si cette médiation aboutit, on peut envisager l'avènement d'une ère nouvelle marquée par une volonté de coopérer à l'exploitation des richesses de la région au profit de toute la communauté nilotique.

- (1) Un feddan = 0,42 hectare.
(2) Le déficit alimentaire en Égypte était pour l'année 1986/1987 de 80 % pour le blé, 55 % pour l'ensemble des céréales, 81 % pour les huiles et 60 % pour les sucres.
(3) L'apport annuel du Nil, mesuré à Assouan (en milliards de mètres cubes), a été, entre 1979 et 1987, respectivement de : 48,6, 56,2, 55,8, 40,6, 47,9, 34,8, 56,1, 48,5, 41,1. Pour 1987 la crue est estimée à quelque 40 milliards de mètres cubes. Le débit annuel moyen du Nil est de 84 milliards de mètres cubes.
(4) L'irrigation nocturne a été abandonnée, dans la majeure partie du pays, depuis l'inauguration du haut barrage.
(5) Les accords égypto-soudanais de 1959, sur le partage des eaux du Nil, accordaient à l'Égypte 55,5 milliards de mètres cubes par an et au Soudan 18,5 milliards. L'apport annuel moyen du Nil étant de 84 milliards de mètres cubes, les 10 milliards d'eau restants correspondent à l'évaporation annuelle à partir du lac Nasser.
(6) L'Égypte consomme actuellement, pour l'ensemble de ses besoins (irrigation, industrie, eau potable et navigation), 60,7 milliards de mètres cubes d'eau par an se répartissant comme suit : 55,5 milliards de mètres cubes provenant des eaux du Nil ; 2,3 milliards de mètres cubes provenant de la réutilisation des eaux de drainage ; 2,9 milliards de mètres cubes provenant de la nappe souterraine du delta et de la vallée.
(7) En 1983 les exportations de produits égyptiens vers le Soudan et les importations de produits soudanais constamment respectivement 0,5 et 0,75 % du total des exportations et des importations égyptiennes.

Geneve, le 2...
negociations entre...
Sud, de Cuba et des...
en Afrique australe...
L'in accord a...
ensemble de principes...
de la paix. L'enjeu...
riche territoire...
minorité blanche...

Wendell...
1990...
L'ensemble de principes...
de la paix. L'enjeu...
riche territoire...
minorité blanche...

Wendell...
1990...
L'ensemble de principes...
de la paix. L'enjeu...
riche territoire...
minorité blanche...

Wendell...
1990...
L'ensemble de principes...
de la paix. L'enjeu...
riche territoire...
minorité blanche...

Wendell...
1990...
L'ensemble de principes...
de la paix. L'enjeu...
riche territoire...
minorité blanche...

Wendell...
1990...
L'ensemble de principes...
de la paix. L'enjeu...
riche territoire...
minorité blanche...

Wendell...
1990...
L'ensemble de principes...
de la paix. L'enjeu...
riche territoire...
minorité blanche...

Handwritten Arabic text at the bottom of the page.

1520 201 001

# Nil...



FEMMES AU BORD DU FLUVI...  
Tableau d'Enzo Bernard, 1981 (1980)

Burundi, Kenya, Tanzanie et Zambie. Neuf pays que rien ne lie, à part le Nil et dont les intérêts sont divergents, sinon antagonistes.

Conscients pourtant de cette situation, Le Caire et Khartoum ont entrepris en commun la réalisation d'un projet hydraulique gigantesque : le creusement du canal de Jonglei, qui devait dans une première étape permettre de récupérer chaque année 10 milliards de mètres cubes d'eau par an dans le Soudan, grande région marécageuse située dans la partie méridionale du Soudan et où se perd une partie du Nil Blanc. Ce chantier, commencé en 1979, fut interrompu en 1983 par le rébellion des Soudanais du Soudan, qui mandés par John Garang, le leader du mouvement, qui devait s'étendre sur 300 kilomètres, était déjà creusé.

## Intérêts opposés nécessaire coopération

D'AUTRES ouvrages hydrauliques sont à l'étude sur le Nil. Mais leur réalisation a depuis longtemps buté sur les intérêts opposés des trois pays les plus concernés : l'Égypte, qui n'a jamais reconnu les accords de 1959 signés entre le Soudan et l'Égypte, exige la renonciation au partage des eaux avant d'entreprendre un tel projet ; le Soudan, qui ne veut pas un tel projet ; l'Éthiopie, qui refuse de négocier ou tout au moins d'accepter l'ensemble des neuf pays du Nil. Dans la même logique d'absence du président Sadate avait été suspendu, le 5 juin 1980, le régime M. Mengistu d'une action militaire Addis-Abeba, venant d'octobre 1977 et 1979, avec l'aide soviétique, des études pour la construction d'un barrage hydroélectrique sur le lac Tana, situé à Nil Blanc. Un projet inouï pour le Caire.

Quant aux Soudanais, ils ne peuvent envisager de grands travaux sans le consentement de leurs deux voisins du Nord et du Sud et sans un important appui financier étranger.

Depuis quelques mois l'Égypte déploie de grands efforts diplomatiques pour réconcilier Khartoum et le Soudan et pour mettre fin à la guerre civile au Soudan. Si cette initiative aboutit, on peut envisager l'absence d'une ère nouvelle marquée par la volonté de coopérer à l'exploitation des richesses de la région au profit de la communauté nilotique.

- (1) Un feddan = 0,42 hectare.
- (2) Le déficit structurel de l'Égypte pour l'année 1986-1987 de 80 % par rapport à 1985-1986, s'élève à 55 % pour l'ensemble des dépenses, et à 55 % pour les dépenses de fonctionnement.
- (3) L'apport annuel du Nil, estimé à 84 milliards de mètres cubes, est réparti entre l'Égypte (55,5 milliards de mètres cubes) et le Soudan (28,5 milliards de mètres cubes). L'apport annuel du Nil est de 84 milliards de mètres cubes, les 16 milliards de mètres cubes sont destinés à l'Égypte.
- (4) L'Égypte ne peut pas se permettre de laisser passer le Nil, dans la mesure où elle ne dispose pas de la maîtrise totale du barrage d'Assouan (1960-1970), respectivement de 56,2, 55,8, 40,6, 47,9, 34,8, 36,1, 41,1 et 40,6 milliards de mètres cubes. Pour 1987 la crue est estimée à 84 milliards de mètres cubes. Le Nil est un fleuve à crues.
- (5) Les accords égypto-soudanais sur le partage des eaux du Nil, conclus en 1959, prévoient que l'Égypte reçoit 55,5 milliards de mètres cubes, le Soudan 28,5 milliards de mètres cubes. L'apport annuel du Nil est de 84 milliards de mètres cubes, les 16 milliards de mètres cubes sont destinés à l'Égypte.
- (6) L'Égypte considère le barrage d'Assouan (1960-1970) comme un élément essentiel de son développement économique. Elle ne peut pas se permettre de laisser passer le Nil, dans la mesure où elle ne dispose pas de la maîtrise totale du barrage d'Assouan (1960-1970), respectivement de 56,2, 55,8, 40,6, 47,9, 34,8, 36,1, 41,1 et 40,6 milliards de mètres cubes. Pour 1987 la crue est estimée à 84 milliards de mètres cubes. Le Nil est un fleuve à crues.
- (7) En 1983 les exportations de produits agricoles du Soudan ont augmenté de 0,5 à 0,75 % de leur niveau des importations égyptiennes.

## LA VIE QUOTIDIENNE DANS UNE « COLONIE » SUD-AFRICAINE

# Guerre et paix en Namibie

**A** Genève, le 2 août, s'est ouverte une nouvelle phase des négociations entre les représentants de l'Angola, de l'Afrique du Sud, de Cuba et des États-Unis pour tenter de réduire les tensions en Afrique australe et pour résoudre en particulier le conflit namibien. Un accord a été obtenu à la fin du mois dernier sur un « ensemble de principes », levant certains des obstacles sur la voie de la paix. L'enjeu est de taille : l'avenir de la Namibie, un vaste et riche territoire occupé illégalement par Pretoria, où une faible minorité blanche continue d'imposer sa loi à la population noire.

Par notre envoyée spéciale MONIQUE MAS

La ville de Windhoek conserve l'empreinte des colons allemands, arrivés vers 1890 sur des terres disputées par deux peuples locaux, les Namas et les Hereros. Les Namibiens de souche allemande représentent aujourd'hui environ un tiers des 78 000 Blancs de Namibie, ce vaste territoire de 824 000 kilomètres carrés, peuplé seulement de 1,2 million d'habitants. La capitale, Windhoek, a été bâtie dans un cirque montagneux, à peu près au centre du pays. La cathédrale luthérienne veille sur sa prospérité, face à la statue équestre du capitaine Kurt von François, qui posa la première pierre du fort voisin, l'Alte Feste.

Windhoek a 100 000 habitants mais Noirs et métis ne font guère que passer dans le centre-ville, le temps de quelques emplettes dans ses galeries marchandes, ou celui d'une journée de travail pour les rares salariés. Et au crépuscule, tandis que les familles blanches se préparent au dîner servi par des domestiques noirs, la police

prend son service pour contrôler l'accès au cœur tranquille de la ville.

Au même moment, à quelques kilomètres à peine du centre, une autre Windhoek, populaire et fébrile, respire la poussière des townships. La route goudronnée s'arrête avant Khomasdal, le quartier métis qui précède de peu la ville noire, Katutura. Ici, la poussière prend à la gorge et ternit la lumière du soleil. Des milliers de personnes s'agitent dans un misérable marché où l'on négocie une poignée de main ou quelques petits tas de tomates. La distance qui sépare les deux Windhoek étouffait. Là-bas, les rues aux enseignes rutilantes sont vides ; ici, on s'entasse dans les ruelles des zones réservées, selon une classification linguistique - c'est-à-dire ethnique. « C'est pour mieux organiser la scolarité de vos enfants », assurent les autorités. « C'est pour mieux nous diviser », répliquent les gens de Katutura, où continuent d'affluer des familles entières fuyant le nord du pays, lieu d'une guerre fin.

## La peur, la misère, la faim

**N**UL ne sait exactement combien ils sont aujourd'hui dans la township noire. Le recensement ne marche pas fort à Katutura (qui signifie « sans domicile fixe » en heréro). Pour quoi faire ? Pour être appelé sous les drapeaux ou pour bénéficier d'une aide ? Il ne retournera pas une deuxième fois dans les bureaux de la municipalité, ce vieil homme chargé de famille, qui s'est entendu répondre : « Êtes-vous communiste pour oser demander davantage ? » Il touche 50 rands (180 francs) de retraite par mois après une vie de travail.

Et, à Katutura, le mot chômage n'a plus de sens, tant est rare le travail salarié. Le moindre logement coûte une centaine de rands (360 francs) par mois. Tomber malade peut tourner à la tragédie ; à l'hôpital réservé aux Noirs, les files d'attente n'en finissent pas. Les travailleurs hésitent à s'y faire soigner, de peur d'être licenciés pour une trop longue absence. Le syndicalisme est autorisé depuis quelques années seulement, mais il reste interdit à certaines catégories, aux nombreux employés de maison par exemple. Un domestique à plein temps gagne dans le privé une centaine de rands par mois. « Là-dessus, dit Batista, nous devons payer 90 cents par jour pour le trajet en bus, régler le loyer, envoyer nos enfants à l'école. C'est impossible. Alors, nous essayons de vendre des bricoles dans les rues et nous mangeons seulement du pain et de la bouillie de maïs. Nous n'achetons jamais de viande, des os seulement. »

Officiellement, l'apartheid a été rayé des lois namibiennes en 1978. Pourtant, les mineurs continuent à en faire l'expérience quotidienne dans leurs dortoirs de travailleurs sous-qualifiés ; les étudiants restent confrontés au système d'éducation bantou qui perdure sous la nouvelle façade ; les domestiques continuent à employer le mot apartheid pour décrire leurs conditions de travail.

« Nous n'avons aucune relation avec nos patrons blancs, dit Irène. Ils ne savent pas où nous habitons, c'est loin, à quel ressemble notre maison. Nous arrivons à 6 heures du matin. Ils sont encore au lit. Ils nous disent qu'il est tard. Nous n'avons pas le droit d'amener notre bébé ni de prendre un congé de maternité. Alors nous devons payer quelqu'un ou retirer notre fille citée de l'école pour le garder. eux, ils trouvent que nous avons trop d'enfants et peuvent nous renvoyer si nous sommes enceintes. Nous nettoyons leurs affaires, nous lavons leur maison, mais nous ne pouvons rien utiliser en commun avec les patrons. Les toilettes des employés sont dehors. Nous devons manger dehors, avec nos propres couverts. Et nous n'avons pas le droit de les laver dans leur cuisine, nous devons le faire au robinet extérieur. »

Les Blancs de Windhoek ne sont pas totalement aveugles, mais préfèrent que l'on compare Katutura à d'autres populations noires et misérables du continent

africain. Les autorités insistent d'ailleurs sur les quelques belles maisons habitées par une poignée de Noirs et de métis relativement prospères.

Pourtant, le pire existe à Katutura, cet endroit baptisé « Hurry » (en vitesse), par exemple. Des anciens habitants d'un foyer de travailleurs noirs détruit l'année dernière ont été déplacés dans des baraques construites, en effet, à la hâte et n'importe où, y compris dans le lit d'une rivière qui attend les prochaines pluies pour réapparaitre.

Cela explique pourquoi des foules de plus en plus nombreuses assistent aux meetings de la South West African People's Organization (SWAPO). Et pourtant le risque n'est pas mince. Même si, à la différence de l'African National Congress (ANC) sud-africain, la SWAPO n'est pas interdite, à l'exception de sa branche armée, réfugiée en Angola, avec le chef du mouvement, M. Sam Nujoma. Ses réunions publiques sont autorisées depuis 1985, et les apparences de la démocratie sont sauves. Mais Pretoria fait bon usage de son arsenal juridique-policier, et les manifestations organisées par la SWAPO tombent en général sous le coup de la loi. Alors, les grenades lacrymogènes, voire les balles, tirées dans les

ruelles de Katutura, assurent à Windhoek une relative tranquillité, à bonne distance en tout cas des confins nord du pays, où se joue la guerre contre-révolutionnaire, face à la guérilla de la SWAPO et au front angolais.

Dans sa colonie namibienne, l'Afrique du Sud a défini une zone opérationnelle de 1 600 kilomètres de large, de la pointe de Caprivi, fleche entre la Zambie et le Botswana à l'est, jusqu'à l'océan Atlantique, à l'ouest. Cette bande de 150 kilomètres de profondeur, au sud de l'Angola, couvre un quart du territoire où vivent plus de 60 % de la population totale, soit environ 700 000 personnes, des Ovambos en majorité (un Namibien sur deux est ovambo).

Les activités militaires sont particulièrement intenses au centre de la zone opérationnelle, autour d'Oshakati, la métropole régionale de l'Ovamboland, à quelque 700 kilomètres de Windhoek. Plus de 300 000 personnes sont concentrées dans cette région un peu plus verte, malgré la sécheresse qui sévit depuis cinq ans. Des centaines de familles (1) annoncent la fin du vide humain. Mais l'agriculture de subsistance pratiquée par les paysans noirs est pauvre, et l'industrie incertaine. Alors, les gens émigrent ; 93 000 travailleurs sont partis vers les mines de cuivre, d'uranium ou de diamants exploitées par des compagnies multinationales, dans le sud du pays.

L'Afrique du Sud reconnaît avoir déployé 30 000 soldats dans la zone opérationnelle, dont 20 000 Namibiens appartenant aux forces du Sud-Ouest africain, créées en 1980 pour « namibianiser » la guerre (2). Depuis, Noirs et métis sont eux aussi astreints au service militaire obligatoire, jadis réservé aux seuls Blancs. Beaucoup d'entre eux tentent d'y échapper en passant une frontière. Néanmoins, aujourd'hui, les troupes présentes en Namibie sont noires ou métisses à 90 % et namibiennes aux deux tiers. Le commandement, lui, reste blanc et sud-africain. Il coordonne, au quartier général d'Oshakati, les actions contre la branche armée de la SWAPO.

Deux millions de rands de salaires sont versés, chaque jour, aux membres de l'armée et de la police. Plus de 10 000 Cucca Shops - mini-bars - ont fleuri partout autour des garnisons. La vie est chère à Oshakati, et le commerce est roi. Quelques millionnaires noirs ont prospéré grâce à la situation militaire. Au bar de l'Hôtel International d'Oshakati, de jeunes soldats blancs bavardent avec des affairistes noirs entre deux tournées de bière. Les premiers sont des Sud-Africains au service de la « civilisation chrétienne » ; leurs noms évoquent souvent la Hollande ou la France, voire le Portugal ; ils sont afrikaners en majorité. Les seconds affirment être namibiens, de plus ou moins longue date et de souche variée ; ils sont venus dans les fourgons de l'armée sud-africaine, leur protectrice, leur cliente aussi parfois. Mais, de l'autre côté de la frontière (à moins de 40 kilomètres), ils trouvent aussi d'excellents clients : des Angolais de l'UNITA qui leur achètent vivres et menus articles manufacturés.

## Echec de l'autonomie interne

**A**U début des années 70, Pretoria entreprit de faire passer la Namibie du statut de province sud-africaine à celui de colonie. En 1975, les représentants de onze ethnies namibiennes se réunirent, lors de la conférence de la Turnhalle, pour élaborer un système d'administration indirecte. Le 19 août 1977, l'Afrique du Sud nomina un administrateur général investi des pleins pouvoirs. Des élections législatives en 1978 - boycottées par la SWAPO - puis la constitution d'un gouvernement, en 1980, aboutirent à une impasse : l'administrateur général reprit tous ses pouvoirs en 1983.

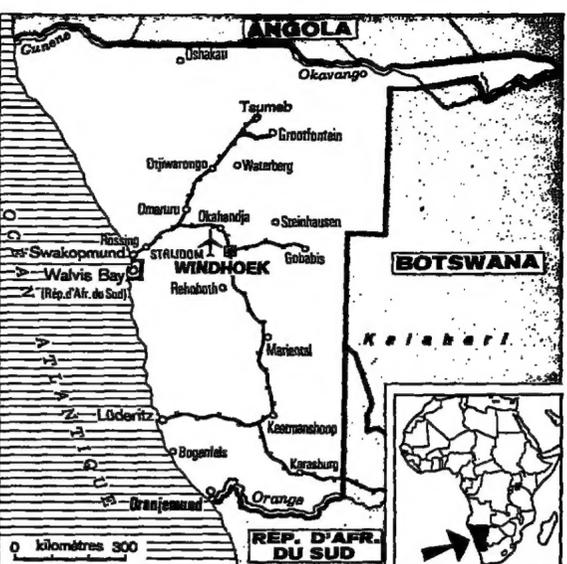
En novembre de la même année, six partis, dont le DTA de M. Dirk Mudge et une branche dissidente de la SWAPO, conduite par M. Andrés Shipanga, tenaient la Conférence multipartite (CPM). Après une tournée en Côte-d'Ivoire, au Togo, au Gabon et aux États-Unis, les six partis se partageaient les 62 sièges de l'Assemblée nationale et les huit portefeuilles ministériels d'un gouvernement intérimaire d'union nationale, installé à Windhoek par Pretoria, sans autre formalité électorale. L'Afrique du Sud conservait les portefeuilles de la défense et des affaires étrangères ; l'administrateur général arbitrait.

Les partis membres du gouvernement avaient travaillé à un projet de Constitution mais, lors de sa visite à Windhoek en avril dernier, M. Pieter Botha le rejetait à leur grand étonnement (1). Motif : absence de consensus, le Parti national et le Parti Rehobotho ayant réclamé une Constitution qui « préserve les droits des communautés » sur des bases ethniques, à la manière de l'apartheid. M. Louis Pienaar, l'administrateur général, est plus explicite : « La Constitution de ce pays sera éventuellement mise en œuvre après l'application de la résolution 435. Cependant, l'Afrique du Sud va conserver ses responsabilités jusqu'à la fin. Aucune Constitution intérimaire ne doit être adoptée par ce gouvernement. Elle doit l'être par le Parlement sud-africain. »

Et la résolution 435, signée par Pretoria, ne donne pas vraiment les garanties souhaitées par l'Afrique du Sud, car, ajoute M. Pienaar, « nous avons affaire à une population du tiers-monde très influencée par le pouvoir, le pouvoir brut. Comme l'armée de la SWAPO peut entrer à tout moment, pendant les élections ou même après ces populations sont intimidées par ce pouvoir extérieur. Et vont donc voter pour les protégés des Cubains, c'est-à-dire pour la SWAPO. » La grande question, celle qui justifie la reprise en main de la Namibie, est pour lui la suivante : « Aurait-elle un pays démocratique ou marxiste ? »

M. M.

(1) Voir Ingolf Dierck, « La Namibie en otage », le Monde diplomatique, février 1988.



## Points de repère

**SUPERFICIE :** 824 000 kilomètres carrés (une fois et demie la France).  
**POPULATION :** 1 162 000 habitants (tous les chiffres sont de 1986).  
**PNB/HAB. :** 1 020 dollars.  
**PRINCIPALES RESSOURCES :** diamants, uranium.

## EVOLUTION POLITIQUE

- 1914 : dès le début de la première guerre mondiale, l'Afrique du Sud occupe le Sud-Ouest africain, colonie allemande depuis 1884.
- 1920 : la Société des Nations accorde à Pretoria l'administration - le mandat - de ce territoire.
- 1946 : l'Afrique du Sud refuse de remettre son mandat à l'ONU.
- 1948 : instauration de l'apartheid en Afrique du Sud. Pretoria étend le principe de la ségrégation raciale à la Namibie.
- 1959 : constitution de l'Ovamboland People's Organization, qui devient, l'année suivante, la SWAPO.
- 29 septembre 1978 : le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 435 réclamant l'indépendance de la Namibie.

Le couvre-feu est imposé du coucher au lever du soleil. Il vaut mieux ne pas sortir lorsqu'on a la peau sombre et prior pour qu'aucun visiteur nocturne en quête d'argent ou de nourriture ne frappe à la porte. S'il s'agit de la SWAPO, l'infortuné sympathisant risque d'être dénoncé : l'armée paie très bien ce genre de renseignements. Mais il peut aussi bien s'agir de soldats ou de policiers, et les représailles sont lourdes. Ailleurs, on brûle un kraal, histoire de faire parler ses habitants, et les convois militaires n'hésitent pas à couper à travers champs, ravageant les cultures.

L'armée, elle, poursuit sa guerre en Angola et sa « pacification » en Namibie, et mesure l'incapacité du gouvernement (voir encadré) à bien administrer le territoire. Et il est vrai que, par échec ou par calcul, les structures internes mises en place par Pretoria pour neutraliser la SWAPO ne parviennent même plus à faire illusion. En avril dernier, M. Pieter Botha a jeté au panier les projets de Constitution élaborés par les partis membres du gouvernement intérimaire. Il a surtout renforcé les pouvoirs de M. Louis Pienaar, l'administrateur général, contre « les mouvements et les médias, qui font l'apologie de la subversion et du terrorisme ».

Un camouflet pour les ministres namibiens assorti d'une menace de bannissement pour la SWAPO. Un début

## Le partage de la terre

**L**ES Namibiens de souche allemande, eux aussi, sont en majorité des modérés. Comme M. Dirk Mudge, le ministre des finances, un Afrikaner qui a quitté le PN en 1977 pour fonder l'Alliance démocratique de la Turnhalle (DTA), une coalition de onze partis à base ethnique. M. Mudge est partisan d'un « rassemblement sur des bases idéologiques et non pas raciales ou culturelles ». Difficile cependant de recoller les morceaux après tant d'années d'apartheid. Pour tous ces « modérés », la question centrale reste celle de la terre et de l'éventuel partage des richesses dans une Namibie indépendante dominée par la SWAPO.

Pour en avoir le cœur net, une dizaine d'entre eux sont allés rencontrer M. Sam Nujoma à Stockholm, en juin 1988. M. Dirk Mudge estime qu'il pourrait les imiter, à condition que la SWAPO reconnaisse son statut de dirigeant. Lui aussi redoute les expropriations et les nationalisations, et n'arrive

d'exécution aussi, avec l'arrestation de la journaliste Gween Lister pour son article, dans l'hebdomadaire *Namibian*, révélant un projet d'état d'urgence en Namibie.

Les journalistes de *Namibian*, mais d'autres Blancs aussi, l'avocat Anton Lebowsky, par exemple, ont très mauvaise réputation auprès de Pretoria : comme des centaines d'autres Namibiens blancs. Ils partagent les espoirs nationalistes de la SWAPO et son désir de créer un Etat multiracial. Ils sont aux antipodes de M. J.F. Pretorius, le dirigeant du Parti national (PN), ministre de l'eau, des postes et des télécommunications, qui verrait bien une confédération ethnique, dans laquelle, si nécessaire, l'Ovamboland ferait une Namibie noire et indépendante de bonne figure tandis que le Sud-Ouest africain blanc pourrait lier son avenir à l'Afrique du Sud. Ces thèses sont soutenues par une partie importante de ces Afrikaners (60 % des Blancs), accrochés au plateau namibien, où seuls l'agriculture et l'élevage extensifs rapportent quelque argent. Et cela suppose beaucoup de terres. Un espace vital qu'ils n'imaginent pas partager avec les Noirs, pas plus que les écoles ou les hôpitaux. Et, si le PN s'inquiète de voir l'anglais battre en brèche l'afrikaans, c'est surtout parce qu'il propage les idées « libérales » de la minorité anglophone.

(1) Ce ne sont pas des villages mais un regroupement de quelques cases d'habitation et de grangers sur pilotis, le tout entouré par une palissade de branches.

(2) Voir le dossier « Afrique australe : une sphère de conflits », le Monde diplomatique, février 1988.



# DES RÉGIMES croissants

Après semaine, les limites du régime... Au départ, la campagne de M. Singh...

## et les marchands de canons

enquête parlementaire, préface à voir menée par ses propres amis...

Aux torts causés par l'affaire Bate s'ajoute l'absence d'initiative plus que M. Gandhi avait bien compris...

# D'ASIE DU SUD du gouvernement indien

des hindous de tout le pays. M. Gandhi est peut-être en partie seulement responsable de la résurgence de l'agitation politique...



TEMPLE SIKH A DELHI. Une communauté ravagée par la violence

## Une opposition divisée et chicanière

Le secrétariat du premier ministre fut dès lors la seule instance de prise de décision, tandis que disparaissaient les rares espaces de libre débat...

afin de proposer un programme pour la nation? Et M. Singh, seul homme à pouvoir potentiellement défer M. Gandhi aujourd'hui...

# res du jeu



LES HOMMES PRÈS DE PESHAWAR. Une agression de grande portée

pendant à l'ordre la Ligue musulmane... (1) Un quart des armes destinées à la zone afghane seraient retournées au Pakistan...

# politique au Pakistan

M. Nawaz Sharif, «l'homme de fer» du Pendjab, a été reconduit comme premier ministre de la province...

vernement afghan et les modalités du retour des réfugiés sont restées en suspens.

## L'Afghanistan : un enjeu de taille

UN premier signe annonciateur de la crise qui couvait est venu en juin 1987 lorsque le gouvernement se vit obligé d'abolir, sous la pression de l'opinion publique...

Déterminé à faire triompher la révolution islamique dans son pays, il a paré à plusieurs reprises d'une possible confédération entre le Pakistan et l'Afghanistan...

# Terreur généralisée au Pendjab

A U Pendjab, aujourd'hui, le terrorisme est à son paroxysme, et la terreur fait partie de la vie courante. Les habitants de l'Inde septentrionale parlent du bilan quotidien des morts comme du score d'une rencontre de tennis...

Après sa disparition, une multiplicité de dirigeants ont surgi dans le plus grand effulgence: d'où une absence totale de commandement...

## L'engagement d'Islamabad

PENDANT ces deux dernières années, qui ont vu les groupes terroristes se répandre partout dans l'Etat, le mouvement activiste a élargi sa base dans la population sikh...







15010150

# ENTRAIENT DANS PRAGUE

## l'avez fait... »

Les citoyens, malgré les trente années qui s'étaient écoulées depuis septembre 1938, commencèrent immédiatement à se comporter avec une autodiscipline caractéristique d'une société civile évoluée, pleinement consciente de ses propres possibilités et limites.

La différence essentielle réside donc dans le fait que le gorbatchévisme - comme le disent ouvertement ses défenseurs - ne pourra pas avant longtemps compter sur la société civile soviétique, et se trouve donc obligé de compter surtout sur des réformes décidées et imposées par le sommet, stimulées - et en même temps fermement contrôlées - par un appareil bureaucratique et policier.

Tel est l'esprit, également, dans lequel l'actuelle direction du Parti communiste tchécoslovaque envisage

les réformes (si, en fin de compte, elle se décide vraiment à les appliquer). Seulement, ce qui en Russie peut être considéré comme un progrès et, d'une certaine façon, comme un mode de gouvernement éclairé, ne saurait être, en Tchécoslovaquie, qu'un poumon d'acier prolongeant la dangereuse et explosive stagnation commencée en août 1968.

Toutefois, même l'analyse de Dubček n'est pas totalement exacte. Le processus de liquidation de la société civile tchécoslovaque - caractérisée par son développement économique et dont le tradition démocratique progressive fut réveillée pendant les années 60, fut interrompue il y a vingt ans, repris après août 1968 et a continué sous la forme la plus primitive et la plus brutale pendant ces deux dernières décennies.

### Picasso et le général nazi

BIEN que le niveau de vie soit, encore aujourd'hui, en Tchécoslovaquie, relativement plus élevé qu'en URSS et que dans les autres pays socialistes (y compris en Hongrie, mais à l'exception de la RDA), les ouvriers tchécoslovaques vivent, et de loin, moins bien que ceux des pays européens, dont le niveau de vie était, en 1938, comparable à celui de la Tchécoslovaquie. Et la situation est pire pour les couches moyennes. En revanche, les agriculteurs, dont la production n'arrive pas à subvenir aux besoins de la population, constituent la seule couche aujourd'hui relativement prospère.

Conséquence d'une économie de pénurie et du pouvoir incontrôlé et arbitraire de la police et de la bureaucratie, la corruption a atteint des proportions inconnues jusqu'à présent dans la société tchécoslovaque.

L'intérêt des citoyens pour les affaires publiques a disparu, et on est arrivé à l'atomisation absolue de la société, pratiquement à la disparition de tout lien entre individu et société. Le niveau général d'éducation a baissé. Une politique culturelle de terre brûlée de la culture européenne en un désert, avec quelques oasis ne survivant qu'au prix d'extrêmes difficultés et, bien sûr, une culture parallèle, en semi-clandestinité. Non seulement les traditions civiques et socialistes ont été ensevelies, mais la majorité des nouvelles générations ne les ont même pas connues. Et le rapport négative équilibré, tout compte fait amical, avec l'URSS s'est transformé, chez le citoyen, en mépris, en dégoût instinctif,

en aversion et, souvent, en haine déclarée.

Dans une telle situation, un simple retour aux conceptions et à la pratique de 1968 me semble illusoire. Une certaine autonomie de la société civile, source de son autodiscipline - pour laquelle l'ensemble des citoyens et, à la fin, même le gouvernement avaient travaillé pendant les années 60, - a été détruite. Tant que cette autonomie ne sera pas reconstruite, toute tentative de réforme aura peu de chances de réussir.

La société tchécoslovaque, fatiguée, épuisée, apathique, n'a pas aujourd'hui, toute seule, la force d'entreprendre une telle rénovation. Et puisque la totale responsabilité de cette situation incombe à l'Union soviétique, il faut s'adresser à Moscou, à la nouvelle direction soviétique et à tous ceux qui, là-bas, soutiennent la nouvelle politique, en leur demandant : « Qu'avez-vous fait et que ferez-vous pour réparer, au moins partiellement, le crime commis en votre nom en août 1968 ? »

« C'est vous qui l'avez fait », répondit Picasso au général nazi qui, lui montrant *Guernica*, lui demanda si c'était lui qui en était l'auteur. « C'est vous qui l'avez fait », faut-il rappeler tous les jours à ceux qui, à Moscou, parlent d'une attitude nouvelle à l'égard du monde et de ses problèmes. C'est vous qui l'avez fait, et non pas le gouvernement installé par vous et jamais légitimé. Incapable même de mettre en œuvre une politique semblable à celle qui apporta une certaine légitimation au normalisateur de la Hongrie, János Kádár, dans les années qui suivirent l'insurrection hongroise de 1956. C'est vous qui l'avez fait ; la

Tchécoslovaquie d'aujourd'hui est votre œuvre, et tant que vous n'aurez pas réparé ce que vous avez commis, le monde montrera ces ruines du doigt et aura du mal à croire ce que vous dites et prometrez aujourd'hui.

Toute personne sensée en Tchécoslovaquie soutient aujourd'hui la politique de Mikhail Gorbatchev, dont le succès pourrait aussi signifier un nouvel avenir pour les peuples de l'Empire soviétique. En même temps, nul ne demande que l'URSS intervienne de nouveau en Tchécoslovaquie, ce qui équivaudrait à la répétition de l'ancienne politique dans une autre situation.

Mais tant que Moscou ne prendra pas clairement ses distances à l'égard de ce qui est arrivé à Prague, dans la nuit du 21 août 1968 ; tant qu'au moins à Moscou on ne publiera pas des livres interdits aujourd'hui en Tchécoslovaquie ; tant qu'on n'y aura pas écrit que la « perestroïka » fut inspirée par des économistes du « printemps de Prague » ; tant que, là-bas, on ne dira pas que la tentative tchécoslovaque de rénover la société civile en 1968 allait dans l'unique direction possible, et que les accusations portées contre elle étaient et restent mensongères ; jusqu'à ce moment-là, il faudra répéter chaque jour en direction de Moscou, devant les ruines d'un pays et la destruction d'une chance historique : c'est vous qui l'avez fait.

ANTONIN J. LIEHRM.

**NDLR.**  
(1) M. Alexandre Dubček a récemment repris ces mêmes arguments. Dans une lettre adressée aux organisateurs d'un colloque sur le « printemps de Prague » qui s'est tenu début juillet à Bologne (Italie), il écrivait : « Je comprends et soutiens pleinement les efforts du Parti communiste d'URSS et du camarade Gorbatchev pour la reconstruction du parti et de la société. Je soutiens toute démarche favorisant la renouveau du socialisme. » Et il déclarait à la télévision tchécoslovaque : « Ce qui se passe aujourd'hui en Union soviétique est, dans les conditions actuelles, entièrement applicable en Tchécoslovaquie. »

(2) La conférence de Munich (29 et 30 septembre 1938), réunissant les représentants de la France, de Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Allemagne ; elle se déroula en l'absence de représentants tchécoslovaques, et admit les exigences de l'Allemagne nazie : les territoires tchèques où la population germanique était importante furent annexés au Reich. Le 15 mars 1939, l'armée allemande entra à Prague ; la France et le Royaume-Uni, liés pourtant par un traité de défense à la Tchécoslovaquie, laissèrent faire.

(3) Rattachement de l'Autriche, envahie par les troupes de Hitler, à l'Allemagne le 15 mars 1938.

(4) En février 1948, par un coup de force, le « coup de Prague », le Parti communiste s'empara du pouvoir en Tchécoslovaquie.

(5) En 1945, les troupes soviétiques (et occidentales) entrèrent en Autriche. Ce pays n'aurait retrouvé son indépendance qu'en mai 1955 sous condition d'une neutralité permanente.

toute expression possible d'un mécontentement et d'une résistance à la politique du « père des peuples ».

En effet, et plusieurs écrivains et mémorialistes le soulignent, pendant plusieurs années, toute une génération de jeunes travailleurs manuels et intellectuels s'étaient battus contre les nazis, avaient pris des initiatives, commandé, décidé face à la mort qu'on leur avait imposé une autre forme d'indépendance d'esprit que celle - politique - des bolcheviks qui avaient fait triompher la révolution d'octobre et gagné la guerre civile, mais c'en était une manifestation patente et d'autant plus dangereuse que les rescapés vainqueurs de la guerre attendaient un changement profond, un autre avenir ; ils voulaient voir honorer les traités de leur victoire sur le nazisme, dont Staline avait, à partir de 1933, si bien su utiliser la menace...

JEAN-JACQUES MARIE.

- (1) Les *Mémoires* du maréchal Joukov ont été « poignés » avec le plus grand soin.
- (2) Ce roman paraitra, en traduction française, chez Albin Michel à Paris le 9 septembre prochain.
- (3) Table ronde dans *Politicheskoe Obozrenie* 3, 1988.
- (4) N. Vasetski : « Staline en lutte pour la direction du parti ». *Argumenty fakty* n° 24 et 25, 1988.
- (5) Ivan Tvardovski, « Pages de mes épreuves pensées », *Izvestia*, mars 1988.
- (6) Ionilian Seranov : « Romains non écrits », *Novy* n° 6, 1988.
- (7) Constantin Simonov : « Par les yeux d'un homme de ma génération », *Znanie*, n° 3-4-5, 1988.
- (8) Dans les revues *Drujba Narodov* et *Izvestia* n° 4, 1988.
- (9) Lev Razgon, *Ogoniok* 13, 1988.
- (10) A. Jigouline : « Les Pierres noires », *Znamia*, juillet 1988. Voir aussi le compte rendu du livre de Guennadiou, *On frappe à la porte*, page 30.

### L'HISTOIRE OFFICIELLE

## paranoïaque ?

lui-même, qui met l'accent sur l'arrivance historique de la Russie ou Lev Ovtrouski dans une discussion sur la pièce de Chatrov, Plus loin, encore plus loin.

Il s'élève contre l'idée que tel ou tel trait de caractère de Staline ait pu façonner l'histoire, que sa grossièreté ou ses autres défauts - aient pu être la source de cataclysmes historiques -, et précise : « Le culte de la personnalité n'est rien d'autre que la bureaucratisme mené à son extrémité logique. La bureaucratisme découle d'un mode de vie patriarcal, de l'inculture politique des masses paysannes, numériquement majoritaires, et de la psychologie du révolutionnarisme petit-bourgeois qui leur est propre et qui les mène à passer de l'anarchisme déchaîné à l'exaltation passionnée de « la main de fer », et enfin de l'absence de traditions démocratiques profondément enracinées depuis des générations. »

### « Les gens enflaient de faim et mouraient »

LA discussion reprend donc là où elle s'était arrêtée, il y a vingt-cinq ans, après le vingtième et le vingt-deuxième congrès.

Mais, à la différence des écrits antistaliniens de la période du « dégel » (1954-1964), ceux d'aujourd'hui tentent, au-delà de l'univers des répressions et des camps, de décrire la réalité sociale et politique dans laquelle ils se situaient. Ainsi A. Jigouline, l'auteur des *Pierres noires* (10) nous dépeint une Union soviétique de l'après-guerre différente de la peinture habituelle.

« Les années 1946 et 1947 étaient effrayantes. Les gens enflaient de faim et mouraient, dans les villages, les bourgs et aussi dans les villes détruites par la guerre comme Voronej. » Les paysans fuyaient l'Ukraine affamée et pourtant exportatrice ; les citadins qui tentaient de ramasser, dans les champs abandonnés, les pommes de terre en train de pourrir, se heurtaient aux détachements militaires protégeant la propriété d'Etat. Les « vols » de pommes de terre valaient aux affamés dix ans de prison ou de camp, « ordre de Molotov ». Encore n'était-

ce pas là tout ce qui frappait les malheureux. Des bandes attendaient le long des voies les trains de nuit et lançaient des grappins sur les toits où s'entassaient les sacs de pommes de terre et leurs propriétaires endormis dont on retrouvait, le lendemain, les corps mutilés...

La terreur déclenchée par Staline (contre les écrivains par la résolution d'août 1946 dénonçant les revues *Zvezda* et *Leningrad* et les écrivains Zochtchenko et Akhmatova, contre les philosophes en 1947 ; contre les musiciens et les historiens en 1948 ; contre les biologistes la même année avec le pogrome déclenché à la suite de la session de l'Académie des sciences naturelles d'août 1948 ; contre près de trois mille biologistes et agronomes purgés, destitués, pourchassés, liquidés ; contre l'appareil du parti de Leningrad en 1948 ; contre les juifs avec la « campagne anticosmopolite » et l'« affaire des blancs blancs » de 1953...), cette terreur n'exprime pas la folie d'une sorte de Caligula paranoïaque, comme le voulait Boris Souvarine. Sous une forme certes monstrueuse, elle est politique, elle vise à étouffer

### Dans la presse étrangère

## Prisons et sexualité au pays des soviets

DES thèmes jusqu'à présent tabous dans la presse soviétique sont désormais ouvertement abordés. L'hebdomadaire *Ogoniok* à la pointe de la « glasnost », a ouvert le 28 juillet un nouveau front : celui de la santé sexuelle au pays des soviets. « Sommes-nous prêts à vivre avec le SIDA ? » Cette question sert de prétexte à la remise en cause sans précédent des inhibitions et des silences d'une société quasi victorienne. L'enquête menée par Alla Alove donne la parole à un sociologue, M. Igor Kohn, membre de l'Association internationale des recherches sociologiques, qui n'en est pas à son coup d'essai. La menace du SIDA en URSS déborde les groupes à risque tels que les homosexuels (2 % à 5 % de la population masculine) et les narcomanes. La sainte frousse va-t-elle contraindre à plus de moralité ? M. Kohn répond par la négative, estimant - sur la base d'investigations limitées - qu'« hormis les jeunes les Soviétiques ne sont guère pratiquants en matière de sexualité. Il remarque au passage que la libération sexuelle en Occident a commencé à refluer avant la peur du SIDA.

Mais, en URSS, comment savoir vraiment ce qui se passe dans l'intimité des couples ? « Le comportement sexuel est encore plus secret que la carte des usines militaires. » Et la libération des mœurs s'effectue « sur fond de culture sexuelle et sanitaire extrêmement basse ». Selon M. Kohn, « même les professeurs de médecine ne savent rien de l'homosexualité » et, d'une façon générale, « nous sommes tous des hypocrites. Des moralistes. De terribles hypocrites et moralistes ». Comment résister au SIDA, du reste, s'il y a pénurie de ces préservatifs qu'on trouve « à tous les coins de rue » en Occident ou à Cuba ? Pénurie, et malheur - le plaisir en est gâché. « Je m'adresse respectueusement aux fonctionnaires de la médecine : les contacts sexuels doivent-ils être satisfaisants ou non ? Ou peut-être le ministère de la santé estime-t-il que c'est comme pour la culture physique de masse : le plus important, c'est le processus. Pas la satisfaction, mais, désolé, la patience et le travail ? » M. Kohn s'inquiète surtout de la « haine » des malades, attisée par des affirmations erronées de la presse, par exemple à propos des homosexuels. L'idée d'isoler les « coupables » porteurs de SIDA « n'est pas seulement inhumaine, horrible, elle est porteuse de terribles, irréversibles conséquences sociales ». Elle signifierait « une véritable guerre civile », l'envenimement du « système du ghetto ». Sans oublier les aspects « nationaux et raciaux ». La question du SIDA est une « épreuve d'humanité » pour la société.

A propos de l'attitude de la presse à l'égard des vieux, des personnes handicapées en hôpital psychiatrique, des prisonniers - que d'ouvertures aussi ces derniers temps !

Le quotidien des jeunes communistes, *Komsomolskaja Pravda* du 16 juillet publie, sur la question des internements psychiatriques abusifs, les résultats d'une « table ronde » entre quelques membres du monde médical et judiciaire. Plusieurs participants soulignent la responsabilité des psychiatres qui décident « qui est normal et qui ne l'est pas ». Le directeur de l'Institut Serby (psychiatrie pénitentiaire et générale), M. G.V. Morozov, déclare que les psychiatres ne s'opposent pas à des « propositions raisonnables ». Des juristes, MM. S.V. Poloubineka et A.M. Ioudine, se prononcent en faveur de garanties juridiques et de contrôles d'Etat de nature à protéger les citoyens des autorités médicales. Mais le débat (du moins ce qui en est rendu public) ne soulève pas la question des pressions politiques qui ont entraîné, par exemple, des internements abusifs de dissidents dans l'établissement que dirige M. Morozov.



Autre « zone de silence » inversée : les camps, prisons et maisons d'arrêt. L'hebdomadaire *Moskovskie Novosti* (en français : les *Nouvelles de Moscou*) (1) témoigne d'un « choc » produit sur des journalistes à la vue d'un camp à régime dur dans la région de Mourmansk. Barbelés, miradors, « mille trois cents détenus assassins, voleurs endurcis, violeurs et pillards... » Un camp modèle. Isoler les condamnés et les faire travailler, telles sont ses seules fonctions, et le journal s'en inquiète. Il rappelle l'époque (stalinienne) quand les détenus étaient traités comme « une force de travail docile et commode », et les années 70, quand « les camps étaient archibondés ». De Mourmansk, « trois personnes sur dix reviennent » et en URSS, en général, « près d'un tiers des détenus séjournent dans les camps comptant trois condamnations et plus ». La plupart, au départ, n'ont pas commis de délit grave. Mais les condamnations se multiplient. Les délinquants s'endurcissent. La société les rejette : soixante-dix villes limitent les droits à la résidence des anciens condamnés, et même des mineurs n'ayant purgé qu'une seule peine se sont vu interdire l'accès à Leningrad « par les pouvoirs locaux ».

En URSS, ajoute l'envoyé spécial des *Nouvelles de Moscou*, Victor Lohak, « le nombre des détenus est un des plus élevés du monde ». Combien ? Des chiffres ! C'est ce qu'exige *Ogoniok* (n° 24, juin) qui trouve insuffisantes les données publiées et invite le ministère de l'Intérieur à la « transparence ». L'hebdomadaire le plus impertinent de Moscou (il a dénoncé, à la veille de la conférence nationale du PC, fin juin, l'implication de plusieurs députés dans des affaires criminelles) établit des analogies entre le système actuel des « colonies de rééducation par le travail » et le goulag stalinien. Lui aussi se demande comment briser le « cercle vicieux » répression-criminalité et invite ses lecteurs à ne pas oublier : « La cellule carcérale est toujours une horreur, toujours un cauchemar. »

La « perestroïka » du système judiciaire se prépare, et l'abolition de la peine capitale, selon les déclarations d'un juriste, M. A. Iakovlev, à l'agence *Novosti*, serait préconisée par la « plupart » de ses collègues, du moins « par étapes », en commençant par soustraire à la menace « toutes les femmes » et « les hommes



de plus de soixante ans ». La peine de mort n'est déjà plus applicable aux moins de dix-huit ans et aux femmes enceintes... Les abolitionnistes assurent que la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif sur la criminalité. A l'appui de leur thèse, ils citent Marx, et invoquent les précédents de l'abolition du châtiment en 1917, 1920 et 1947 (2). Les adversaires disent que « l'opinion ne comprendra pas » et qu'elle redouta une flambée de crimes (3). Les plus ardents défenseurs de la « glasnost » réclament une protection juridique de la liberté de la presse. Plusieurs participants à la récente conférence nationale du parti ont remarqué l'agacement d'une grande partie des députés à l'égard de certains médias. M. Egor Ligatchev, membre du bureau politique, a particulièrement critiqué les *Nouvelles de Moscou* (« Ersatz d'information ») (4). Ce journal peu commode, en effet, qui compare le climat actuel aux « journées qui ébranleront le monde » en 1917, ne manque pas d'audace et n'a pas hésité récemment (5) à se faire la porte-voix des réformateurs au sein même des services de sécurité et du KGB.

JEAN-MARIE CHAUVIER.

- (1) Publié en plusieurs langues, dont une édition russe de 250 000 exemplaires.
- (2) Les fondements de la législation pénale de 1958 définissent la peine capitale comme une mesure exceptionnelle applicable « provisoirement » jusqu'à son abolition complète.
- (3) V. Tchéguine, V. Diomine. Publications de l'Agence de presse *Novosti*.
- (4) Voir le récit de son rédacteur en chef, Egor Iakovlev, dans le numéro du 10 juillet 1988.
- (5) *Les Nouvelles de Moscou*, 5 juillet 1988.

### NORMALISATION

## est vous qui

ment de toute la moitié orientale de l'Europe, améliorer les rapports entre les pays de cette région, entre les parties de l'Europe divisée et peuplée même lui avoir laissé une chance de s'épanouir - par les blindés soviétiques dans la nuit du 21 août 1968.



### ION SOVIÉTIQUE SUR

## le Caligula

coeurs de route, puis réédité en 1987, a fait du bruit : pour les 30 ans de la révolution d'octobre et de la construction d'un monde socialiste en URSS.

### cohérent et logique

de la revue *Nouvelles de Moscou* 1987, a fait du bruit : pour les 30 ans de la révolution d'octobre et de la construction d'un monde socialiste en URSS.

# CES INÉGALITÉS QUI SAPENT

## La justice comme amplificateur

Rien n'alarme davantage le citoyen que d'imaginer la justice injuste. De penser que la balance peut pencher selon la naissance ou la fonction et non, souverainement, selon l'impartialité de la loi. Les exemples abondent, en Europe, aux Etats-Unis, montrant que là aussi se niche l'inégalité, et justifiant la méfiance des citoyens.

Par JEAN-PAUL JEAN et FRANÇOIS GUICHARD

LAUBERT aurait pu l'écrire dans son Dictionnaire des idées reçues : la justice est égale pour tous.

La réalité est malheureusement bien différente, et dans tous les pays. Peut-il y avoir une justice « juste », égale pour tous, dans une société inégalitaire ? Le problème est uniquement de savoir si l'institution justice accroît ou corrige les mécanismes d'inégalité et d'exclusion, comment elle peut participer à l'élaboration d'autres réponses.

La réalité du fonctionnement de la justice pénale et de sa production s'analyse en des termes proches aux Etats-Unis et en France et, si la justice pénale outre-Atlantique apparaît beaucoup plus répressive qu'en France, c'est sans doute que la société américaine est elle-même plus dure et plus inégalitaire que la société française (lire pages 16 et 17 les articles de Reed Brody et de Vincente Pasdeloup).

Il a été démontré à de multiples reprises que les couches sociales les plus démunies constituent une population-cible à haut risque d'incarcération (1). Appuyons-nous seulement sur le jugement des chiffres, qui reste... sans appel.

Près de 60 % des personnes incarcérées en France pour délits le sont pour vol ou recel. Parmi les détenus, 12,3 % sont illettrés, 33,1 % savent juste lire et écrire, 40 % n'ont qu'un niveau d'études primaires ; 33,8 % sont classés dans la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers et 45 % comme pensionnés, sans profession ou chômeurs. Les étrangers constituent, à eux seuls, 28 % des entrants en prison. Les détentions provisoires touchent d'abord massivement les personnes sans domicile stable et sans profession ; et près de 80 % des 100 000 incarcérés par an entrent en prison en tant que détenus provisoires.

Le préjudice économique causé à la collectivité par la plupart des incarcérés en matière correctionnelle est pourtant sans mesure avec celui de la délinquance financière.

Les préjugés sociaux des juges ne sont pas seuls en cause. Le système pénal fonctionne, en effet, avec des filtres dont les interstices sont larges pour les délinquants financiers et étroits pour les autres. Les délits économiques et financiers sont peu visibles. Leur découverte ne se fait qu'après de longues et complexes enquêtes. Les vic-

times (sociétés, banques) ont généralement peu intérêt à porter plainte, de peur que le scandale ne les éclabousse aussi.

A l'inverse, la délinquance quotidienne - le droit commun - apparaît aux yeux de tous. Faute de pouvoir obtenir réparation de l'auteur du délit - généralement insolvable - la victime n'aura d'autre recours que sa condamnation.

Pour les infractions fiscales et douannières, la nécessité d'une plainte préalable de l'administration constitue un filtre efficace, permettant au délinquant d'éviter toute poursuite pénale. Aussi la justice ne sera-t-elle saisie que si la proposition de transaction de l'administration a échoué.

Autre filtre déterminant sur le mode de sanction : le choix de la procédure, opéré par le parquet. Pour les délits financiers, le procureur optera pour l'ouverture d'une information, confiée à un juge d'instruction. Conseillé par un avocat spécialisé, l'inculpé pourra en retarder l'issue en rendant nécessaires des investigations complexes. Dans l'hypothèse, au demeurant peu fréquente, où l'inculpé serait placé en détention provisoire, la longueur de l'instruction empêchera qu'il compare sa détention devant le tribunal, la durée de la détention provisoire étant, dans la plupart des cas, limitée à six mois par la loi. Or le fait de comparaître libre ou détenu devant le tribunal est déterminant pour la nature (amende, prison ferme ou sursis) de la sanction prononcée.

Ainsi, près de 90 % des personnes comparaisant détenues provisoires à l'audience sont condamnées à l'emprisonnement. Cette surdétermination prend d'ailleurs sa source en amont du juge, au niveau de la police. Il y a, en effet, un lien manifeste entre le fait d'avoir été contrôlé, puis arrêté par la police, d'être présenté menotté devant le juge d'instruction et la probabilité d'être placé par ce dernier en détention. Or, si la complexité des affaires



financières permet rarement à la police d'avoir très tôt réuni suffisamment de charges contre un délinquant financier pour le conduire sous contrainte devant le juge, il en va autrement pour le délinquant de droit commun, dont l'acte est souvent d'une brutale simplicité.

Pour ce dernier, on développe la procédure de comparution immédiate (dite, naguère, des flagrants délits), ce qui se traduit généralement par une enquête policière sommaire, l'assistance d'un avocat commis d'office et la condamnation à une peine d'emprisonnement. Ainsi, à Paris, dans les chambres correctionnelles qui jugent chaque jour les petits dealers, le principe de la personnalisation de la peine laisse-t-il la place au tarif (un an ferme). Car une

justice qui fonctionne à l'urgence et à la répétition d'affaires similaires est, par nature, répressive (2).

Le juge est aussi, culturellement, plus à même de comprendre le prévenu auquel il s'identifie (l'inculpé de même niveau d'études et de même milieu) que celui perçu comme une menace (étranger, toxicomane). Par exemple, et pas seulement pour des raisons juridiques, le taux de relaxes - environ 4 % pour les délits de droit commun - monte à près de 11 % pour les délits de fraude fiscale. On pourrait multiplier les exemples : la justice pénale, dans son rôle de défense de l'ordre social et économique, intègre et amplifie les inégalités sociales.

Cette analyse globale doit cependant être corrigée par des données nouvelles. Sous l'influence des écoles de pensée humaniste, et souvent en s'inspirant des réformes touchant le droit spécifique des mineurs, s'est développé, dans l'ensemble des législations occidentales, le principe de l'individualisation de la peine. Sur la période récente, les travaux nourrissant les réformes législatives s'articulent autour de la problématique suivante : comment sanctionner sans exclure ? A côté du discours paternaliste traditionnel sur la réinsertion du délinquant se développe un discours réaliste, permettant de répondre à l'acte social posé par le délinquant en des termes qui ne soient pas seulement l'enfermement ou l'exclusion, mais de

la justice civile continue à mal fonctionner, mais en catimini. Pourtant, les décisions qu'elle rend sont lourdes de conséquences pour la vie quotidienne des gens : divorce, garde des enfants, logement, consommation, travail...

Réceptacle des tensions économiques et sociales, il n'est donc pas surprenant que la justice civile connaisse une folle explosion de son contentieux depuis 1972, début de la longue crise du système économique. Elle n'offre que peu de marge de manœuvre au juge, tant le droit qu'il applique demeure marqué par l'emprise de l'idéologie du dix-neuvième siècle,

remodelée par un récept - lifting - néo-libéral.

Mis à part ce qui concerne l'état des personnes, la vocation du droit civil est de garantir la propriété et d'assurer le fonctionnement harmonieux du marché des biens. L'édifice de ce droit repose sur quelques postulats : le contrat est la loi des parties, les contractants sont égaux entre eux, ils disposent d'une volonté autonome, ils gèrent en « bons pères de famille ». Tels sont les socles de l'idéologie du contrat qui, encore aujourd'hui, irrigue le cœur du droit civil. Pour le juriste, le banquier dispensateur de crédits et l'emprunteur criblé de dettes sont sur un même pied.

### Le droit des pauvres n'est qu'un pauvre droit

CERTES, de nombreux textes, notamment en matière de logement, de crédit à la consommation, d'assurances, sont intervenus en France, par exemple en 1978-1979, pour tenter de rééquilibrer les plateaux de la balance en faveur de la partie socialement et économiquement la plus faible. Mais cette réglementation ne concerne que la périphérie du système. Elle est, de surcroît, souvent à ce point complexe que ses bénéficiaires virtuels ignorent son existence et les mécanismes judiciaires de sa mise en œuvre. Le législateur rechigne de plus en plus

très brillamment à travers M. Alain Minc, dont la philosophie pourrait se résumer ainsi : « La régulation par le marché, plus le juge », le marché étant alors la main invisible de la régulation, le juge, la main visible (6).

On peut cependant relever le paradoxe suivant : l'Etat libéral édicte de moins en moins de réglementation, mais, de peur de voir leur responsabilité mise en cause, les agents économiques font signer à leurs clients, qui n'ont d'autre choix qu'accepter, des décharges, des limitations de responsabilité, etc., créant ainsi une « bureaucratie privée », qui n'est que le pendant de la surrégulation rejetée par ailleurs. Les néolibéraux veulent substituer le droit sans l'Etat à l'exigence de l'Etat des droits.

En France, l'offensive de l'« idéologie du contrat » s'est, pour l'essentiel, dirigée contre le droit du logement et celui du travail, qui, progressivement, s'étaient émancipés des postulats du droit civil pour conférer aux locataires et aux travailleurs un statut juridique protecteur. La loi Méhaignerie est venue, en 1986, raser le difficile équilibre auquel était parvenu la loi Quilliot. Désormais, le locataire a retrouvé la « liberté » de voir son loyer fixé selon « la loi du marché », de voir son bail non renouvelé.

L'offensive contre le droit du travail (7) s'est menée au nom de « l'inconcevable dépendance du juridique à l'économique », dont l'actuel garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, alors procureur général de la Cour de cassation, avait dénoncé les néfastes conséquences, en rappelant que « le droit social, à la vocation fondamentalement protectrice, doit pouvoir, à la fois, préserver la dignité des hommes dans cette période d'évolutions nécessaires et trouver le cadre juridique sans lequel il perdrait sa raison d'être. » (8)

Dans le contexte du nouvel ordre économique libéral, le droit des pau-

(1) Jean-Paul Jean « Le libéralisme autoritaire », Le Monde diplomatique, octobre 1987 ; Philippe Robert, Claude Faugeron, Les Forces cachées de la justice pénale, Le Cerisier, Paris, 1980.

(2) Sur un autre exemple chiffré à Marseille, voir Justice, revue du Syndicat de la magistrature, n° 110.

(3) Gilbert Bonnemaison, La Sécurité en liberté, Syros, Paris, 1988.

(4) Les travaux réguliers du Conseil de l'Europe, et en lieu et place d'un colloque organisé à Barcelone en décembre 1987.

(5) Laurent Cohen-Tanugi, Le Droit sans l'Etat, PUF, Paris, 1985.

(6) La Machine à vapeur, Grasset, Paris, 1987.

(7) Le Monde diplomatique, avril 1988.

(8) Discours de rentrée 1985 à la Cour de cassation.



à promouvoir des textes protecteurs des plus faibles, de peur d'entraver le libre jeu de la concurrence et le développement du marché.

A l'heure de l'« Etat impartial », cette tendance n'est pas près de s'inverser. Tout porte à croire, au contraire, que, dans la perspective du « grand marché » de 1993, la contractualisation des rapports sociaux va s'accroître, sous la pression des juristes anglosaxons. Se développe ainsi un fort courant idéologique porté par des juristes et avocats d'affaires internationaux qui, se fondant sur une critique de l'archaïsme réel de nos systèmes judiciaires, proposent essentiellement de greffer le modèle américain sur nos institutions (5). Le relais politique, en France, a commencé à se manifester

REVUE des SCIENCES MORALES & POLITIQUES. Sommaire du n° 1 - 1988. Paul Claval, Notre monde et les autres mondes : la pensée normative et l'espace. Armand Fremont, Le géographe et le vécu. Jacques Dupâquier, Démographie et identité régionale. Paul Tannous, Communautés religieuses, communautés politiques au Liban. Michel Virally, Le rôle du droit dans un conflit de civilisations : le cas Iran-U.S.A. Alain Peyrafitte, Choc des cultures entre communautés : les occidentaux en Chine, XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Mgr Gérard Defois, La fin des paroisses. Vente au numéro : 100 F (France) - 125 F (Export) Par abonnement : 4 n° 360 F (France) - 485 F (Export) CDR Centrale des revues - 11, rue Gossin - 92543 Montrouge Cedex - France gauthierwillars

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES Centre d'études diplomatiques et stratégiques CYCLE D'ENSEIGNEMENT DIPLOMATIQUE SUPÉRIEUR Cycle de perfectionnement pour diplomates, fonctionnaires internationaux et cadres supérieurs sanctionné par un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle spécialisé (convention avec le doctorat de sociologie politique de l'Université de Paris X). 3<sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES STRATÉGIQUES ET POLITIQUES DE DÉFENSE Sous le parrainage du centre DROIT et DÉFENSE de l'Université de Paris V et avec l'appui du Secrétariat Général de la Défense Nationale. 4, place Saint-Germain-des-Prés 75006 Paris. Tél. : (1) 42-22-68-06.

LA DÉMOCRATIE des élus. Texte vertical sur la droite de la page, partiellement coupé.

Handwritten signature or mark at the bottom center of the page.

# LA DÉMOCRATIE (II) des clivages sociaux



L'idéologie de l'entreprise tend à se développer auprès de nombreux chefs de juridiction. Ils gèrent leur tribunal selon des critères de rentabilité, dont le principal est que la durée moyenne des procédures doit être aussi réduite que possible.

C'est dans cet esprit que sont mis en œuvre les nouveaux moyens de bureau et d'informatique dans les tribunaux. Le développement des jugements types, associés aux machines à traitement de texte, a entraîné une gestion de plus en plus banalisée du contentieux de l'endettement, où l'examen individuel est de plus en plus limité.

Les handicaps culturels font qu'« y a toute une population pour qui faire valoir ses droits ne signifie pas grand-chose ». Population qui n'a même pas conscience d'être « sujet de droit » (10), et n'ose pas se confronter au décorum archaïque et au rituel intimidant et inhabitant de la justice. L'obstacle financier résulte du coût élevé de l'intervention de l'avocat, des expertises, des frais d'huisier. Et pourtant, face à la complexité croissante de la réglementation, le recours à un professionnel est nécessaire.

Certes, depuis 1972, le plaideur désemparé peut solliciter le bénéfice de l'aide judiciaire. Mais ce système présente de nombreuses lacunes : lourdeur et lenteur de la procédure d'octroi, les avocats commis en aide judiciaire ne prêtent souvent leur concours qu'avec difficulté, car le montant de leur rémunération est sans rapport réel avec le coût de leurs prestations. De surcroît, le système de l'aide judiciaire n'intervient qu'au stade du contentieux ; la consultation juridique, souvent préventive d'un procès, en est exclue.

Ainsi, on pourrait confier au juge d'instance les fonctions actuellement dévolues au représentant des créanciers (ex-syndic) et au juge-commissaire. Celui-ci pourrait à la fois recueillir les déclarations des créanciers, recevoir les propositions de règlement du débiteur, fixer les modalités d'apurement du passif.



— La justice égale pour tous... Ils ne doutent de rien, ces utopistes!

ASSIETTE AU BEURRE - DU 12 SEPTEMBRE 1981 (JOSSOT)

être payé. Le droit à bénéficier de détails, de remise de dettes, de moratoire, en raison d'une situation de précarité, est ignoré.

Face à l'accroissement de l'endettement, lié au développement de la nouvelle pauvreté et à sa traduction au niveau des juridictions - l'explosion de ce contentieux - la réponse de l'institution a plus tendu à rationaliser son mode de fonctionnement dans un sens plus efficace qu'à donner des droits supplémentaires aux victimes de la crise. Au lieu de penser en termes de droits, la justice a raisonné en termes de flux. On s'est davantage soucié de faire en sorte que la justice produise des titres exécutoires en grande série plutôt que de permettre aux débiteurs en difficulté d'avoir les moyens de faire valoir leurs droits. La méthode, pour ce faire, est simple : la mise à l'écart du contradictoire, qui est pourtant la pièce essentielle de ce qu'on appelle les garanties du judiciaire.

Fait révélateur, aussi, dans l'exemple nantais : la moitié des locataires étaient absents lors de l'audience et 95 % d'entre eux n'avaient pas d'avocat (9).

En effet, ce qui caractérise d'abord les débiteurs devant la justice, c'est leur absence, même quand un droit essentiel est en jeu. L'accès à la justice n'est pas égal pour tous. Pour faire valoir ses droits, il faut franchir des obstacles d'ordre culturel et financier.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le budget de l'assistance judiciaire soit vingt fois moindre en France qu'en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne. Faute d'être un « marché porteur », les droits des débiteurs ne sont quasiment pas enseignés dans les centres de formation des avocats, qui dispensent en revanche un solide enseignement en informatique, droit des affaires, droit fiscal...

Par-delà les seules réformes législatives, il convient en tout cas de poser en termes nouveaux les réponses de la justice face aux populations précaires, qu'il ne s'agit pas d'enfermer dans un statut faussement protecteur.

Un « bon juge » ou une « bonne loi » peuvent aussi concourir au maintien de l'infériorité culturelle des plus pauvres, en les déposant de leur conflit.

Toute une réflexion est ainsi en cours chez les juges des enfants et les juges d'instance pour que l'intervention dans les familles s'effectue face à des sujets de droit qui aient les moyens de défendre leur dignité et leurs intérêts.

L'enjeu est de taille pour éviter que la justice ne soit que le bras séculier d'un contrôle social, soumis à la pres-

CONFRONTÉS à ce nouvel ordre judiciaire, des juges réagissent, prônant une conception, tantôt « belléiste », tantôt « pacifiste » de leur intervention. Rappelant avec force que la mission de la justice n'est pas de garantir la pérennisation de rapports sociaux inégalitaires, mais, au contraire, d'assurer le respect des droits des gens, le juge peut, à l'instar du juge Magnaud, au début du siècle, se livrer à la « gentillesse judiciaire ».

Intégrant alors pleinement dans sa pratique professionnelle l'urgence sociale née des situations de précarité, le juge audacieux n'hésitera pas à se livrer à une remise en cause de la loi des contrats. Pour limiter l'application de dispositions socialement défastes, il aura alors recours aux notions d'abus de droit, de force majeure, d'état de nécessité (13).

Mais cette démarche généreuse comporte aussi des risques d'arbitraire, car la fonction de juge ne peut permettre de substituer une simple subjectivité, même animée des meilleures intentions, à la loi commune. De nombreux juges explorent d'autres ressources du droit et, parmi celles-ci, la conciliation. Dans un certain nombre de circonstances, l'appareil judiciaire répond, en effet, de manière trop lourde et inadaptée aux cas à traiter, notamment pour les petits litiges de la vie quotidienne. L'objectif de la conciliation est de permettre aux parties elles-mêmes de dégager une solution équitable, en présence d'un tiers. Cependant, la conciliation, institution fort développée au Québec, ne saurait être « une justice charismatique où des parties s'en remettraient à l'autorité morale d'un homme jugeant en fonction des principes sociaux. Elle ne sau-

rait pas non plus être assimilée à des palabres où les parties s'en réfèrent à des sages qui épuiseraient le conflit à force de discussions. Elle ne saurait pas non plus être simplement la prise en compte, par des gens d'un quartier, des difficultés existantes et essayant de trouver des solutions moralisatrices ou caritatives » (14).

Mais les solutions au problème de la pauvreté en justice ne peuvent venir du juge seul. Il convient aussi d'en repenser l'approche sur quelques aspects spécifiques.

S'inspirant d'exemples étrangers (Etats-Unis, Canada, RFA, Belgique), il serait temps, pour le législateur français, de substituer à l'aide judiciaire un fonds d'aide légale, géré localement, non seulement par les professionnels du droit, mais aussi et surtout par les associations d'usagers, des élus. Ce fonds, alimenté par le transfert global du budget de l'aide judiciaire et les collectivités locales, pourrait alors rémunérer des professionnels du droit, des travailleurs sociaux, qui dispenseraient des conseils juridiques, agiraient pour le règlement amiable des conflits, assisteraient en justice les bénéficiaires de l'aide (15). L'affectation temporaire des jeunes avocats et magistrats à un « dispensaire du droit » devrait faire partie intégrante de leur formation.

Même au niveau des procédures contentieuses, le principe du contradictoire est vidé de son contenu. Le recours systématique à la procédure de référé, qui d'exception devient la règle, aboutit parfois à la création de « flagrans débits civils ». Ainsi, à Nantes, en décembre 1985, l'Office public des HLM (OPHLM) a assigné simultanément en expulsion cinq cents locataires en situation d'impayés.

Le rôle du juge devait se borner à signer des ordonnances préimprimées par l'OPHLM. A chaque audience où étaient évoquées plus de cent affaires, 50 % des locataires étaient absents, 5 % bénéficiaient de l'assistance d'un avocat, dans le cadre de l'aide judiciaire. Mais quelle importance après tout : la machine judiciaire tourne bien avec ses machines à traitement de texte, et les statistiques du tribunal de Nantes seront bonnes.

A l'heure où le gouvernement veut faire de la lutte contre la pauvreté un de ses objectifs prioritaires, il est urgent aussi que soit instaurée, pour les débiteurs, une procédure garantissant leur droit à la dignité, tout en leur permettant de faire face à leurs dettes : la faillite civile. Une telle procédure permettrait au débiteur d'échapper aux poursuites individuelles des créanciers,

La presse est libre, et libre ceux qui, attentifs à l'exquise séduction de modes éphémères, s'abstiennent sagement de porter trop haut leur regard et leur réflexion. Le temps n'y change rien, de telle sorte que la férocité de Jules Vallès reste d'une troublante actualité : « C'est vraiment pitoyable de voir tout un peuple d'intelligences s'égarer follement dans les sentiers battus [...], perdre sans de papier [...], sans qu'il pousse une pensée forte au milieu de ces feuilles perdues lancées chaque matin à tous les coins de la ville (6) ». Dans des sociétés qui aspirent d'abord à jouir benoîtement de leur précieuse tranquillité, une pensée molle passe aisément pour une pensée libre. Toute audace serait déraisonnable.

La presse est libre, d'autant plus libre qu'elle s'appuie sur de grands capitaux, seuls capables de lui ouvrir l'accès aux modernes technologies de la communication. Les groupes ainsi constitués possèdent trop de puissance pour que le simple citoyen ose les contester ? Parlant des puissants de son temps, un Girondin lançait ce cri qui, deux siècles plus tard, n'a rien perdu de sa force : « Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux » (Vergniaud). Ou affalés dans un fauteuil devant l'écran de télévision. Théoriquement reconnu pour tous, le libre droit d'expression est, en fait, accaparé par quelques mains avides. Nul n'entend plus le sarcasme indigné de Babeuf : « Vous êtes tous égaux devant la loi, canailles, que vous faut-il de plus ? » Plaidant en faveur de l'exigence pluraliste qui suppose que « tous les producteurs d'information se trouvent en situation égalitaire », Robert Escarpit (7) craint de voir poindre, sous un déguisement de nouvelles standardisées, « un monde (...) où il n'y aurait plus de place pour l'individu », un monde condamné « à l'arbitraire, à la terreur ou au silence des âmes noires ».

Le principe de la liberté d'expression est, en fait, accaparé par quelques mains avides. Nul n'entend plus le sarcasme indigné de Babeuf : « Vous êtes tous égaux devant la loi, canailles, que vous faut-il de plus ? » Plaidant en faveur de l'exigence pluraliste qui suppose que « tous les producteurs d'information se trouvent en situation égalitaire », Robert Escarpit (7) craint de voir poindre, sous un déguisement de nouvelles standardisées, « un monde (...) où il n'y aurait plus de place pour l'individu », un monde condamné « à l'arbitraire, à la terreur ou au silence des âmes noires ».

Le principe de la liberté d'expression est, en fait, accaparé par quelques mains avides. Nul n'entend plus le sarcasme indigné de Babeuf : « Vous êtes tous égaux devant la loi, canailles, que vous faut-il de plus ? » Plaidant en faveur de l'exigence pluraliste qui suppose que « tous les producteurs d'information se trouvent en situation égalitaire », Robert Escarpit (7) craint de voir poindre, sous un déguisement de nouvelles standardisées, « un monde (...) où il n'y aurait plus de place pour l'individu », un monde condamné « à l'arbitraire, à la terreur ou au silence des âmes noires ».

Le principe de la liberté d'expression est, en fait, accaparé par quelques mains avides. Nul n'entend plus le sarcasme indigné de Babeuf : « Vous êtes tous égaux devant la loi, canailles, que vous faut-il de plus ? » Plaidant en faveur de l'exigence pluraliste qui suppose que « tous les producteurs d'information se trouvent en situation égalitaire », Robert Escarpit (7) craint de voir poindre, sous un déguisement de nouvelles standardisées, « un monde (...) où il n'y aurait plus de place pour l'individu », un monde condamné « à l'arbitraire, à la terreur ou au silence des âmes noires ».

Le principe de la liberté d'expression est, en fait, accaparé par quelques mains avides. Nul n'entend plus le sarcasme indigné de Babeuf : « Vous êtes tous égaux devant la loi, canailles, que vous faut-il de plus ? » Plaidant en faveur de l'exigence pluraliste qui suppose que « tous les producteurs d'information se trouvent en situation égalitaire », Robert Escarpit (7) craint de voir poindre, sous un déguisement de nouvelles standardisées, « un monde (...) où il n'y aurait plus de place pour l'individu », un monde condamné « à l'arbitraire, à la terreur ou au silence des âmes noires ».

Le principe de la liberté d'expression est, en fait, accaparé par quelques mains avides. Nul n'entend plus le sarcasme indigné de Babeuf : « Vous êtes tous égaux devant la loi, canailles, que vous faut-il de plus ? » Plaidant en faveur de l'exigence pluraliste qui suppose que « tous les producteurs d'information se trouvent en situation égalitaire », Robert Escarpit (7) craint de voir poindre, sous un déguisement de nouvelles standardisées, « un monde (...) où il n'y aurait plus de place pour l'individu », un monde condamné « à l'arbitraire, à la terreur ou au silence des âmes noires ».

(9) Jean-Paul Jean - La libération universelle... Le Monde diplomatique, août 1987. Par exemple Robert, Claude Fagniez - Perspectives de la justice pénale. Le Cans, Paris, 1986.

(10) Sur un autre exemple cité à la suite, voir Justice revue du Syndicat de magistrats, Syros, Paris, 1988.

(11) Gilbert Bernheim, Les Syndicats libéraux, Syros, Paris, 1988.

(12) La première mise en common est les travaux régionaux du Conseil de l'Europe de la loi de l'Etat, Paris, 1985.

(13) Laurent Cohen-Tanugi, Le Droit de l'Etat, P.U.F., Paris, 1985.

(14) La Machine égalitaire, Cans, Paris, 1987.

(15) Le Monde diplomatique, avril 1980.

(16) Discours de rentrée 1985 à la Cour de cassation.

(17) R. Escarpit, Théorie de l'information et pratique politique. Editions du Seuil, Paris, 1981.

**LES QUI SAPENT**  
**Amplificateur**

remodelée par un récent « lifting » libéral.

Mis à part ce qui concerne l'école des personnes, la vocation du droit est un fonctionnement harmonieux de tous les biens. L'édifice de ce droit repose sur quelques postulats : le contrat est la loi des parties, les contrats sont égaux entre eux, ils disposent d'une volonté autonome, ils sont au-dessus des pères de famille. Tels sont les fondements de l'idéologie du contrat qui, aujourd'hui, irrigue le cœur du droit civil. Pour le juriste, le contrat est le pensateur de justice, le garant de l'équilibre de dettes sur un même pied libéral.

très brillamment à travers M. Alan Mine, dont la philosophie pourrait résumer ainsi : « La régulation par le marché, plus le juge », le marché est alors la main invisible de la régulation, le juge, la main visible (6).

On peut cependant relever le paradoxe suivant : l'Etat libéral, même si moins en moins de réglementation, mais, de peur de voir leur responsabilité mise en cause, les agents économiques font signer à leurs clients, qui n'ont d'autre choix qu'accepter, des décharges, des limitations de responsabilité, etc., créant ainsi une « bureaucratie privée », qui n'est que le pendant de la surrégulation opérée par ailleurs. Les néolibéraux veulent substituer le droit sans l'Etat à l'exigence de l'Etat de droit.

En France, l'offensive de l'idéologie du contrat s'est, pour l'instant, dirigée contre le droit du logement et celui du travail, qui progressivement s'étaient émancipés des postures de droit civil pour conférer aux locataires et aux travailleurs un statut juridique protecteur. La loi Méhaignerou est venue, en 1986, raser le difficile édifice auquel était parvenue la loi de 1967. Désormais, le locataire a renoncé à la « liberté » de voir son loyer fixé par la loi du marché, de voir sa loi non renouée.

L'offensive contre le droit de la consommation s'est menée au nom de l'indispensable dépendance du consommateur à l'économie, dont l'usage des consommateurs, M. Pierre Aubergier, alors procureur général à la Cour de cassation, avait dénoncé les néfastes conséquences, en rappelant que « le droit social, la volonté de démantèlement protectrice, des pouvoirs, à la fois, préserver la dignité des hommes dans cette période éblouissante néo-capitaliste et trouver le juridique dans lequel il perdrait au sein d'être » (5).

Dans le contexte du nouvel ordre économique libéral, le droit de la consommation est devenu un droit de la consommation.

(1) Jean-Paul Jean - La libération universelle... Le Monde diplomatique, août 1987. Par exemple Robert, Claude Fagniez - Perspectives de la justice pénale. Le Cans, Paris, 1986.

(2) Sur un autre exemple cité à la suite, voir Justice revue du Syndicat de magistrats, Syros, Paris, 1988.

(3) Gilbert Bernheim, Les Syndicats libéraux, Syros, Paris, 1988.

(4) La première mise en common est les travaux régionaux du Conseil de l'Europe de la loi de l'Etat, Paris, 1985.

(5) Laurent Cohen-Tanugi, Le Droit de l'Etat, P.U.F., Paris, 1985.

(6) La Machine égalitaire, Cans, Paris, 1987.

(7) Le Monde diplomatique, avril 1980.

(8) Discours de rentrée 1985 à la Cour de cassation.

**ECOLE DES HAUTES ETUDES INTERNATIONALES**  
Centre d'études diplomatiques et stratégiques  
LE D'ENSEIGNEMENT DIPLOMATIQUE SUPERIEUR  
Spécialisé d'études économiques et politiques de défense











# La Suisse

Le fédéralisme, lui, renvoie à la conception nettement opposée de la supranationalité. On distingue deux modes de gestion. Le premier, qui est le second qui tend vers l'uniformisation. La Suisse ne serait le modèle fédéraliste, mais la Communauté, à travers les politiques implicites qu'on lui prête, se caractériserait par des modalités d'intégration supranationales n'apparaissant pas comme le souhaitable d'envisager l'Europe. En effet, le fédéralisme suisse repose essentiellement sur les cantons et la sauvegarde des intérêts souverains réservés au peuple exercée par voie d'initiative et de référendum (démocratie semi-directe).

La thèse couramment exprimée qu'un éventuel transfert de compétences à l'échelon communautaire verserait la texture même de la RFA, renoncera à une forme de souveraineté jacobine, de rigueur économique, de réglementation de main-d'œuvre au profit de la main-d'œuvre, leur substance vive est vraiment atteinte, rappelle le libéralisme de Jacques-Simon (1979), une restriction imposée aux populations des cantons, aux tentatives des cantons, voilà qui n'est pas nouveau, bien sûr, mais la Suisse (5). C'est la raison pour laquelle, en matière européenne, la Confédération se garde de tout engagement porteur d'implications politiques, quel qu'il soit, qui ne soit de neutralité et de conservation de la plénitude de son caractère qui s'interprète comme le port à l'Etat qui par rapport, citoyen.

# ENFANCES

Ils sont battus, enrôlés de force, envoyés sur les champs de mines, exploités dans des usines, violés, abandonnés. Plus « simplement », ils meurent de faim, de maladies, de manque de soins. La liste est longue de ce que les enfants endurent, dans le monde entier, et l'opinion s'en lasse ou s'en détourne, comme s'il s'agissait là de l'accompagnement inéluctable du sous-développement ou, au contraire, des séquelles obligées de l'industrialisation.

Pourtant, le fatalisme n'est plus de mise devant un certain nombre de situations auxquelles il n'est aucune raison de se résigner. Près de 40 000 enfants meurent chaque jour de faim et de maladies bénignes quand l'humanité dispose des moyens de réduire ce chiffre de moitié; certains Etats se croient en droit d'enrôler dans leurs armées des enfants de dix ans alors que les règles élémentaires de la décence devraient rendre cette idée hors la loi; la moitié des réfugiés que compte la planète, soit 6 millions sur 12, sont des enfants; des millions de petits « travailleurs » sont exploités jusqu'à ce qu'ils en perdent la vue ou la raison; certains pays industrialisés, grands « consommateurs » de main-d'œuvre bon marché, interdisent la réunification des familles; les sévices contre les enfants prennent des proportions alarmantes... Plus rien de tout cela ne paraît aujourd'hui aller de soi. Cette prise de conscience arrive bien tard? Sans doute. Raison de plus pour accélérer le passage à l'action.

C'est ce à quoi s'emploie un certain nombre d'organisations qui veulent tout mettre en œuvre pour faire adopter par l'Assemblée générale des Nations unies, à l'automne de 1989, une « convention internationale sur les droits de l'enfant » qui donnerait force de loi à des principes jusqu'à présent énoncés dans des déclarations dépourvues de toute force contraignante.



# SACCAGÉES

Il en est d'autres. L'une des plus délicates concerne l'enrôlement, dans les armées, d'adolescents que certains pays considèrent comme des combattants. Selon le Comité international de la Croix-Rouge et les Conventions de Genève, dont il est le garant, aucun enfant ne doit être enrôlé dans une armée avant l'âge de quinze ans.

Le projet de convention définit ainsi l'enfant : « Tout être humain mineur jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sauf s'il devient majeur plus tôt, conformément à la législation en vigueur dans son pays. »

Autrement dit, si la majorité est fixée à quatorze ans ou même avant, ce qui est le cas dans certains pays islamiques, rien ne s'opposerait à l'enrôlement de très jeunes adolescents dans les armées, et une pratique déjà existante se trouverait ainsi légalisée.

Il ne s'agit là que d'un exemple. Il montre à quelles objections pratiques l'adoption, puis la ratification et la mise en œuvre de ce texte donneront lieu dans les années qui viennent.

Les obstacles ne viendront pas, contrairement à une opinion souvent émise, du tiers-monde seulement. Certes les pays industrialisés disposent - ce n'est pas si ancien - des moyens de ne pas faire travailler les enfants dans les mines. Mais les abus subsistent, plus cachés, plus discrets, tels que l'exploitation ou les abus sexuels, certaines formes de travail, pour ne pas parler des violences et des sévices qui sont loin d'être éradiqués. D'autre part, plusieurs pays, tels que l'Allemagne fédérale ou la Grande-Bretagne, s'opposent à un article du projet de convention aux termes duquel ils seraient obligés, au nom de la réunification des familles, de recevoir une population étrangère supplémentaire dont ils ne veulent pas. Les Etats-Unis n'ont, de leur côté, manifesté aucun enthousiasme devant ce projet. La France, pour des raisons obscures, s'y est opposé longtemps, en vertu de l'argument, à vrai dire inexistant, selon lequel « les droits de l'homme sont indivisibles ». Elle a fort heureusement changé d'attitude dans la période récente. L'année 1989 ne marquera-t-elle pas le bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme?

Dans le dossier qu'on lira ci-dessous, nous avons voulu donner un éclairage particulier à trois des domaines les plus sensibles qui justifient l'existence de cette convention : les enfants dans la guerre, les enfants réfugiés, les enfants au travail. Il ne s'agit là que de trois exemples. Ce débat est ouvert depuis bientôt dix ans. Il ne tient qu'aux Etats membres des Nations unies non certes de le conclure, mais de l'ouvrir davantage, en acceptant d'admettre l'existence d'enfances saccagées, partout dans le monde, et en mettant tout en œuvre pour qu'elles cessent de l'être.

## de la marginalisation

des normes communautaires... La question sous-jacente est la suivante : ne valent-elles pas à admettre, à accepter, à intégrer le prix - encore plus élevé - d'une non-adhésion ou d'une trop tardive? C'est là d'ailleurs, généralement, répondent la plupart des pays. Cette intention n'est pas de neutralité, mais de conservation de la plénitude de son caractère qui s'interprète comme le port à l'Etat qui par rapport, citoyen.

L'idée d'une telle convention est née il y a dix ans, sur une initiative polonaise, de la constatation que la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'ONU en 1959, si utile soit-elle par l'énoncé de principe (« L'humanité doit à l'enfant le meilleur d'elle-même »), restait de portée trop limitée. 1979 était proclamée Année de l'enfant, dont l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) fut maître d'œuvre.

Mais il fallait faire davantage - d'où le projet d'une convention internationale. Sa préparation est très avancée et un intense travail diplomatique se déploie, à Genève, où est situé le Centre des droits de l'homme des Nations unies, à New-York, où siège l'UNICEF, dans nombre de capitales et au sein de multiples organisations non gouvernementales pour que l'échéance de 1989 soit respectée.

Le projet de convention comprend trois parties : la fourniture de services de base pour l'enfant (santé, nutrition, éducation, services familiaux) ; sa protection (contre l'exploitation, les violences, le manque de liberté) ; sa participation à la vie sociale et culturelle. S'y ajoute évidemment le droit à une identité. Une fois adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, le texte sera soumis à la ratification de chaque pays. Alors surgiront des résistances, car bien des dispositions vont à l'encontre de pratiques avouées, sinon revendiquées, par un certain nombre de pays. Il est aujourd'hui admis que la ratification par vingt Etats suffira pour que la convention soit considérée comme en vigueur.

Il restera enfin à l'appliquer. Il faudra à l'évidence des mécanismes de contrôle. Qui participera à ces mécanismes? Qui, surtout, supportera le coût de ce contrôle? Telles sont quelques-unes des questions qui subsistent.

# Des millions de jeunes dans la guerre

**D**EPUIS le début du vingtième siècle, les règles sur lesquelles, jadis, s'entendaient les nations, avant même de recourir aux armes, se sont profondément modifiées, quand elles ne sont pas systématiquement violées. Aujourd'hui, la guerre frappe souvent davantage les civils que les militaires, ainsi au Liban, où 80 à 90 % des victimes sont des civils, en Iran et en Irak, ou en Afghanistan. Depuis 1945, quel que soit le conflit armé, quel qu'il soit, on assiste à une érosion constante de la distinction entre le civil et le militaire, souvent défilé.

Les raisons en sont diverses. Les moyens de destruction, de plus en plus « modernes », sont aussi de plus en plus massifs : c'est une « population » qui est visée - comme à Guernica pendant la guerre d'Espagne, à Dresde ou à Hiroshima, à la fin de la seconde guerre mondiale, au Kurdistan tout récemment, comme dans les camps palestiniens lorsque pleuvent les bombes. Il ne s'agit plus de porter atteinte à l'armée adverse, et à elle seule, bien au contraire. D'autre part, nombre de conflits se déroulent à l'intérieur des frontières d'un pays, ce qui rend inopérantes les conventions internationales protégeant les civils.

Les principales victimes sont aujourd'hui les femmes et les enfants. C'est dans les zones de conflits armés non internationaux que l'on observe les taux les plus élevés d'interruption de grossesse et de mortalité infantile. Imagine-t-on la vie de ces femmes qui doivent vivre dans des zones dévastées, privées par les combats de leurs activités de production alimentaire? Comment survivre, un bébé sur le dos, fuyant le feu des combats à travers des savanes malsaines ou des jungles infestées d'insectes?

Même recapés des combats, mères et enfants voient leurs chances de survie très amoindries. Car la guerre, dans le « meilleur » des cas, détourne d'immenses ressources humaines, techniques, scientifiques, matérielles et médico-sanitaires, quand elle ne les anéantit pas.

Aujourd'hui, plus de quatre millions d'enfants sont mêlés à des conflits armés en Afrique. Ce continent a dépensé plus pour ses importations en armes que pour sa nourriture en 1984, année de sécheresse et de famine. Chaque minute, 1,9 million de dollars servent à acheter des armes pendant que, simultanément, trente enfants meurent.

Il n'est pourtant pas simple d'élargir la protection des droits de l'enfant. D'abord parce que, à l'origine du droit international relatif aux conflits armés, il n'en a pas été tenu compte, puisque le phénomène des petits combattants n'existait pas.

Autre fait, apparemment étrange et inquiétant, le droit international ne donne pas de définition de l'enfant.

Le droit, certes, est toujours en retard sur l'évolution des mœurs. Les limites d'âge de l'enfance comme le concept de famille varient selon les cultures. Dans certaines guerilles, on a vu des « vieux » de neuf ans combattre l'arme au poing.

Dix pour cent des maquisards ougandais qui se sont emparés de Kampala, en 1986, n'avaient pas quatorze ans. Certains affirment : « En Afrique, on est adulte à cet âge. » Il est vrai que dans des conditions de vie particulièrement difficiles, et notamment sous les tropiques, on est « vieux plus jeune ». Il est vrai aussi que, à quatorze ans, le corps est devenu adulte et que certains sont déjà des parents...

Il faut attendre 1974 pour que l'ONU adopte la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé. Cette dernière condamne les attaques et le bombardement des populations civiles. Elle interdit également la persécution, l'emprisonnement, la torture et toute forme de violence dégradante à l'encontre des femmes et des enfants.

Malheureusement, ces déclarations n'ont aucun caractère contraignant. Seules les Conventions de Genève de 1949 et leurs deux protocoles additionnels de 1977 élaborés par le CICR offrent une protection juridique aux enfants dans les guerres internationales et les conflits nationaux. Innovation majeure, l'âge des enfants est considéré comme un critère à prendre en compte. Ainsi, les législateurs écrivent dans l'article 14 de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève : « Les parties au conflit pour-

ront créer, sur leur propre territoire et (...) sur les territoires occupés des zones et localités sanitaires et de sécurité organisées de manière à mettre à l'abri des effets de la guerre », entre autres, « les enfants de moins de quinze ans, les femmes enceintes et les mères d'enfants de moins de sept ans ». Le concept de « sanctuaire » était lancé.

Se fondant sur la Déclaration des droits de l'homme qui, en outre, stipule : « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat », l'article IV de la Convention de Genève élargit ce concept à la situation des familles en temps de guerre : « Les enfants de moins de quinze ans devenus orphelins ou séparés de leur famille du fait de la guerre - ne doivent pas être laissés à eux-mêmes ». Ce même article précise que « tous les enfants de moins de douze ans - seront identifiés, par le port d'une plaque d'identité ou par tout autre moyen ».

L'état intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte demeure mal défini. En réalité, le but des législateurs semble être de préserver la protection de toutes les « personnes », quels que soient les cultures et les systèmes sociaux, dans les états de crise armée.

La position du CICR, traduite par la Convention de Genève, se fonde sur son expérience quotidienne à travers le monde qui lui permet d'intégrer le caractère variable des limites d'âge de l'enfance tout en se fondant sur le droit des personnes. C'est pourquoi l'article 51 de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève, datant d'août 1949, permet de recourir cette zone relative et floue qui comprend la période quinze-dix-huit ans, bien que ce vague ouvre la voie aux recrutements abusifs : « Les personnes protégées ne pourront plus (...) être astreintes au travail (...) que si elles sont âgées de plus de dix-huit ans ».

Profondément liée au fédéralisme démocratique suisse, elle est le fruit d'un processus proche du concept de peuple ne se limite pas à l'élément des « terres » - qui, ensuite, jouent un rôle actif et déterminant. Dans ce sens, comme le voulait Jean-Baptiste Rousseau, le souverain ne peut être le peuple et lui, pour cette raison, ne peut être représenté. C'est là d'ailleurs, généralement, répondent la plupart des pays. Cette intention n'est pas de neutralité, mais de conservation de la plénitude de son caractère qui s'interprète comme le port à l'Etat qui par rapport, citoyen.

**Par CLAUDINE BRELET**

Une proie pour les recruteurs

AUTRE question, cette fois psychologique : est-il encore vraiment un « enfant », ce jeune recueilli dans les camps de réfugiés, par exemple dans celui d'Adra, au Tchad, dont la population était à 62 % constituée de moins de dix ans?

De plus, la perte des parents qu'entraîne pour les jeunes la dispersion des familles, la destruction des écoles, l'anéantissement des structures médico-sanitaires, la désorganisation de la société, font des jeunes une proie d'autant plus facile que, au manque de maturité inhérent à la jeunesse, s'ajoute un autre fait psychologique objectif : certains enfants n'ont jamais connu d'autre réalité quotidienne que la guerre, la violence, la terreur - comme ces enfants ougandais, recueillis dans le tristement célèbre « triangle du Luwero », dont la moitié avaient assisté au massacre de leurs parents. Les enfants du Liban en sont

un autre exemple. Et l'on sait, depuis les travaux de divers psychologues - dont la pédagogue suisse Alice Miller - que l'être humain ne fait que répéter les comportements dont il a été lui-même victime dans son enfance...

Autre élément qui n'arrange rien : les enfants non entraînés au maniement des armes n'ont ni la maturité ni la connaissance des règles que tout militaire apprend dans n'importe quelle armée, la loi essentielle étant de distinguer le civil du combattant. Ignorant tout des « règles élémentaires » de la guerre, les enfants sont doublement dangereux : pour eux-mêmes et pour les autres.

Ainsi, apporter une solution n'est pas simple. La première déclaration exclusivement consacrée aux droits de l'enfant fut rédigée à la suite de l'action du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en 1919, par

l'organisation britannique Save the Children et son homologue suédoise Radda Barnen. Connue sous le nom de Déclaration de Genève, et adoptée par la Société des nations en 1924, elle proclame qu'une protection et des soins spéciaux doivent être accordés aux enfants, sans distinction de race ni de nationalité. Toutefois, ni les problèmes soulevés par la présence d'enfants dans les conflits armés, puisque le phénomène était alors quasiment inconnu, ni l'âge limite de l'enfance n'y ont été pris en considération.

La Déclaration des droits de l'enfant, adoptée par les Nations unies en 1959, marque un progrès. Elle développe l'article de la Déclaration universelle des droits de l'homme (adoptée par l'ONU en 1948) qui stipule : « La maternité et l'enfance ont droit à une aide et une assistance spéciale. L'adoption de cet article par la quasi-totalité des Etats de l'époque représente un net progrès. Toutefois, il n'y est toujours pas question avec précision de la protection des civils les plus vulnérables, mères et enfants, dans les conflits armés.

Il faut attendre 1974 pour que l'ONU adopte la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé. Cette dernière condamne les attaques et le bombardement des populations civiles. Elle interdit également la persécution, l'emprisonnement, la torture et toute forme de violence dégradante à l'encontre des femmes et des enfants.

Malheureusement, ces déclarations n'ont aucun caractère contraignant. Seules les Conventions de Genève de 1949 et leurs deux protocoles additionnels de 1977 élaborés par le CICR offrent une protection juridique aux enfants dans les guerres internationales et les conflits nationaux. Innovation majeure, l'âge des enfants est considéré comme un critère à prendre en compte. Ainsi, les législateurs écrivent dans l'article 14 de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève : « Les parties au conflit pour-

(1) Cette enquête, menée à Lausanne par le professeur Robert... a été publiée en partie dans l'ouvrage « Les enfants de la guerre », paru en 1988.

(2) Voir l'« Hebdo », Lausanne, 10 mai 1986.

(3) Conseil national, le débat sur la Charte sociale... a été publié en partie dans l'ouvrage « Les enfants de la guerre », paru en 1988.

(4) Conseil national, le débat sur la Charte sociale... a été publié en partie dans l'ouvrage « Les enfants de la guerre », paru en 1988.

(5) Fribourg, 8 mars 1988 (hebdomadaire de la Suisse et l'Europe).

## Des millions de jeunes dans la guerre

(Suite de la page 21.)

Dans le même esprit, le protocole 1 prévoit que si des enfants âgés de moins de quinze ans sont capturés, « ils continueront à bénéficier de la protection spéciale accordée par le présent article ». Une autre disposition stipule que, « en aucun cas, la peine de mort ne pourra être prononcée contre une personne protégée âgée de moins de dix-huit ans au moment de l'infraction ».

La protection des jeunes âgés de quinze à dix-huit ans est, certes, atténuée, mais le contrôle et l'application

du droit humanitaire protégeant les enfants sont également rendus difficiles parce que le « recrutement sauvage » des jeunes se produit le plus souvent dans les zones les plus inaccessibles.

Difficiles à appliquer dans les conflits armés internationaux, les règles protectrices de l'enfant la sont plus encore dans les guerres civiles : aucune sanction n'est possible contre un Etat souverain, sauf à dénoncer ses pratiques. Toutefois, ce type de dénonciation est souvent à double tranchant : le succès de bien des opérations repose

sur la confidentialité et la neutralité. Le CICR est constamment confronté à ce dilemme.

Que faire, alors, sinon tenter de convaincre les Etats et leurs fonctionnaires qu'ils ont tout intérêt à respecter les textes ? Mais, depuis la rédaction des protocoles additionnels de la Convention de Genève de 1977, année qui marquait l'apogée de la détente internationale, la situation s'est aggravée. Les mesures humanitaires régressent lorsque, par exemple, le gouvernement de M. Reagan préfère le bialatéralisme à la solidarité internationale et tente de désorganiser le système des Nations unies. Ainsi, la Maison Blanche a décidé, le 29 janvier 1987, de ne pas ratifier le protocole 1 qui est censé « offrir une reconnaissance et une protection aux groupes terroristes comme prix du droit humanitaire international ».

Grâce aux consultations organisées par l'UNICEF, le débat est enfin relancé. Certaines questions demeurent toutefois sans solution, notamment celles concernant l'âge des enfants.

C'est pourquoi il est proposé au groupe de travail chargé, à l'ONU, de rédiger la future Convention sur le droit des enfants, de ne fixer de limite d'âge, quinze ans par exemple, que dans certains articles spécifiques, et ce afin de permettre aux différents gouvernements, une interprétation nationale. Sagement, rien de vraiment nouveau n'est proposé en substance — ce qui revient à ne rien ajouter à la confusion. L'innovation réside dans le fait que, à travers l'UNICEF, et donc les Etats, l'humanité entière décide pour la première fois de protéger, pas à pas, ses enfants. Mais l'ONU n'a aucun pouvoir exécutif, ni tribunal. D'où la nécessité de faire ratifier par chaque Etat membre de l'ONU la future Convention sur les droits de l'enfant.

CLAUDINE BRELET.

CHILDREN OF RESISTANCE. — Sous la direction de Victoria Brittain et Abdul S. Mimy. \* Kilgus Books, Londres, 1988, 146 pages, 5 livres.

Entre 1984 et 1986, 312 enfants ont été tués par les forces de répression sud-africaines, plus de 1 000 ont été blessés et 18 000 arrêtés. Ces quelques chiffres permettent au révérend Frank Chikane, secrétaire général du Conseil sud-africain des Eglises, de parler de « guerre contre les enfants ». Le petit livre, qui reprend les travaux d'une conférence tenue à Harare (Zimbabwe) en septembre 1987, situe les scénarios bouleversants et les analyses décapantes sur le système juridique et pénitentiaire, sur la logique qui permet aux dirigeants de Pretoria de considérer des enfants de douze ans comme des ennemis.

A. G.



UN COMBATTANT ANTI-COMMUNISTE NICARAGUAYEN. A l'âge où il est plus naturel d'élever un canard.

## Une main-d'œuvre de

Par MICHEL BONNET \*

EN 1975, la Société anti-esclavagiste de Londres envoyait une mission au Maroc pour enquêter sur le travail des enfants dans l'industrie du tapis et publier son rapport en 1978. Malgré l'appel au gouvernement marocain, l'Année internationale de l'enfant en 1979, les séminaires d'experts et les campagnes en direction de l'opinion publique qui ont suivi, rien n'a changé, comme le montre le reportage réalisé en 1987 par l'équipe américaine de Cox News (1). La même constatation s'impose pour les pays au sujet desquels on dispose d'études sérieuses : très rares sont ceux où l'exploitation du travail des enfants a diminué de façon significative durant ces dix dernières années (2).

Certains indices donnent même à penser qu'au plan mondial la situation des enfants au travail va empirer : les populations vivant en dessous du seuil de pauvreté ne cessent d'augmenter, ce qui signifie une pression accrue sur les enfants pour qu'ils participent à la survie de la famille. Si le nombre d'enfants scolarisés a beaucoup crû, le pourcentage de jeunes qui abandonnent l'école en cours de scolarité progresse de façon alarmante au point d'atteindre, dans certains pays, 50 % de la population enfantine. La crise économique mondiale, qui accentue la recherche de la main-d'œuvre la moins chère possible, pousse à l'emploi des enfants. Les migrations internationales pour cause économique ou politique ainsi que l'explosion urbaine dans des pays du tiers-monde rejettent hors des circuits traditionnels de protection sociale un nombre croissant d'enfants qui, dans les bidonvilles ou les rues, doivent « se débrouiller » pour vivre.

### Des violences dépassant l'imagination

COMBIEN sont-ils ? Personne n'est capable de fournir une évaluation sérieuse car la plupart des législations nationales, en proclamant illégal le travail des enfants, provoquent un phénomène de camouflage. Par ailleurs, il n'y a pas consensus sur les critères d'évaluation et, surtout, les gouvernements se soucient rarement d'établir au grand jour la situation des couches les plus pauvres de la population. Cependant, force est de constater que, depuis dix ans, les chiffres globaux proposés par les gouvernements et, par voie de conséquence, par le Bureau international du travail, sont nettement à la hausse et tendent ainsi à se rapprocher des estimations privées : en 1979, le BIT avançait le chiffre de 52 millions ; en 1988, il frôle les 200 millions. La réalité est certainement beaucoup plus sombre.

En fait, les chiffres bruts comptent moins que les tendances, qui continueront de s'affirmer aussi longtemps que l'ordre économique mondial actuel perdurera. Il est même utopique de penser à simplement enrayer l'accroissement de la population travailleuse enfantine. Deux aspects de l'évolution actuelle méritent une attention particulière, car ils montrent la tendance à la dégradation des conditions de vie, pourtant déjà insupportables, des enfants au travail : la violence et les atteintes à la santé.

Les punitions et les violences aux-queltes sont soumis les enfants, de la

part des employeurs, dépassent l'imagination : il faut lire les rapports d'Amnesty International sur la torture pour trouver des situations comparables. Dans telle usine de Bangkok, le chef gardien des enfants éveillés, le chef écaré sur leur tête au cigarette allumée ; dans tel village du Ghana, les yeux sont frottés au piment lorsque les enfants s'amusent pendant la récolte. Dans un atelier de tissage de tapis indien, des enfants ayant voulu rentrer dans leur famille ont été pendus par les pieds des heures durant. Dans les camps Khatar, au Pakistan, les enfants sont enchaînés pendant la nuit. Dans les nuits glacées de la montagne, les petites employées de maison du Pérou sont arrosées d'eau froide. Ces pratiques sont trop courantes pour s'expliquer par le sadisme de quelques employeurs. Leurs raisons principales : la disparition des liens de parenté entre employeurs et enfants, le travail en sous-traitance qui accule les petits patrons à une lutte pour la survie et durcit leurs réactions, le montée du gangstérisme à travers les réseaux de trafic et de vente d'enfants, ainsi que l'utilisation de plus en plus fréquente

(1) Joseph Albright et Marcia Kanstel, *Stolen Childhood*, Cox Newspaper, Washington, 1987.

(2) Les situations décrites au début de cet article sont tirées de l'ouvrage de Abdoumalik Boullitta (*L'exploitation du travail des enfants*, Nations unies, New-York, 1982. En français, anglais et espagnol) et Christine Rimbaud (*52 millions d'enfants au travail*, Pion, Paris, 1980) sont toujours d'actualité.

## Condamnés à l'exil et

Par COLETTE BRAECKMAN

ALORS qu'on la croyait passager, par nature, le drame des réfugiés est devenu un problème permanent : ce « peuple de l'exil » compte au moins douze millions de personnes. De l'Europe, les conflits se sont déplacés vers le tiers-monde, et c'est désormais en Asie, en Afrique et en Amérique centrale que se trouvent les plus grandes concentrations de réfugiés et, parmi eux, 50 % de femmes et d'enfants (1).

En Amérique centrale, le problème des réfugiés engendré par les dictatures et les guerres a gardé son aspect le plus « classique ». Considérant qu'il s'agissait d'une situation transitoire, les pays de la région ont tenté d'accueillir les nouveaux venus, soit dans des camps lorsqu'il s'agissait de populations rurales, soit sur une base individuelle lorsqu'il s'agissait de citadins et d'intellectuels. La communauté de langue a souvent facilité les rapports humains et surtout la scolarisation des enfants. Depuis quelques années cependant, des enfants du Salvador et du Guatemala ont été entraînés dans un mouvement plus dramatique : des familles entières ont tenté de traverser le Mexique en direction des Etats-Unis, soutenues par des réseaux de sympathisants, mais le plus souvent par des passeurs. Et, après avoir mené une existence marginale, clandestine, les enfants, comme les parents, sont souvent devenus des travailleurs agricoles « indocumentados », sans papiers, dans les fermes américaines.

En Afrique, les réfugiés se sont multipliés autour des deux principaux foyers de tension, où se conjuguent la guerre et les aléas climatiques : l'Afrique australe et la corne de l'Afrique. Près de 100 000 réfugiés, originaires de Namibie et d'Afrique du Sud, se trouvent en Angola, pays lui-même ravagé par la guerre. Les camps sont de hauts lieux d'éducation, de mobilisation politique, ce qui fait des enfants la cible de raids sud-africains. Les enfants sont considérés comme de futurs militants de la lutte de libération, mais les services de Pretoria ont aussi envoyé parmi eux des indicateurs... A l'intérieur même de l'Afrique du Sud, la pression n'épargne pas les enfants et on estime à environ 2 000 les enfants détenus (2).

Au Mozambique, l'insécurité politique et la sécheresse ont chassé plus d'un demi-million de réfugiés, qui se trouvent surtout au Malawi. Après avoir tra-

versé la frontière, les enfants sont dans un état critique ; affamés, épuisés par un long trajet, vêtus de loques, et souvent traumatisés par les exactions de la RENAMO (Mouvement national de libération du Mozambique), qui s'est acharné à détruire écoles et centres de santé. En outre, selon certains témoignages, la RENAMO aurait capturé des enfants et les aurait entraînés pour en faire des tueurs envoyés en commandos dans les villages.

Dans la corne de l'Afrique, le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter : ils sont 975 000 au Soudan, 840 000 en Somalie, 204 000 en Ethiopie, en majorité des femmes et des enfants. De plus en plus nombreuses sont les familles qui se dirigent du sud du Soudan vers l'Ethiopie, fuyant la guerre qui oppose le mouvement de libération du sud du Soudan aux milices. Mais les enfants bien souvent n'arrivent pas jusqu'à la frontière : d'après des témoignages recueillis en Ethiopie, affaiblis par trois mois d'exode, les jeunes et les vieillards meurent en route.

### Maintenir la culture d'origine

DANS les camps de réfugiés éthiopiens au Soudan, les enfants sont l'objet d'une attention particulière : tout d'abord de la part des nombreuses organisations humanitaires et du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), mais aussi de la part des mouvements de libération de l'Erythrée et du Tigré, qui veillent à maintenir vivante leur culture d'origine, voire à faire d'eux de futurs militants. Dans les camps érythréens, cette éducation est particulièrement remarquable : nous avons vu des enfants d'une dizaine d'années qui étudiaient l'anglais et qui apprenaient à se servir d'une machine à écrire. Dans les camps de Somalie aussi, les enfants sont majoritaires : les hommes en effet sont souvent des nomades qui ont gardé des liens avec leur Ogaden natal et qui ont mis leur famille en sécurité de l'autre côté de la frontière. De nombreux enfants sont nés ou ont grandi dans ces camps et, voilà quelques années, on a dénoncé le recrutement forcé des adolescents, sommés de rejoindre les rangs du mouvement de libération de la Somalie occidentale.

L'Afrique, continent le plus pauvre du monde, est l'une des régions les plus touchées par le fardeau des réfugiés. Cependant, les gouvernements des pays d'accueil, les populations locales ont tenté de faire face au problème, partageant souvent les mai-

gres ressources disponibles avec les nouveaux venus, mettant, au Soudan, des terres à leur disposition. Etablis non loin de leur pays, les réfugiés y retrouvent dès que les conditions le permettent : ce fut le cas des Tigréens après la sécheresse, des Ougandais à la fin de la guerre civile, des Zimbabwéens après l'indépendance, des Tchadiens... Des solutions régionales, voire locales, ont été apportées à des problèmes régionaux et seule l'aide matérielle de la communauté a été sollicitée.

Il en va autrement en Asie du Sud-Est : depuis 1975, date qui marque l'établissement de régimes communistes dans l'ancienne Indochine, 674 000 réfugiés ont transité par la Thaïlande en direction de pays tiers et, aujourd'hui encore, ce pays compte près de 120 000 réfugiés laotiens, cambodgiens et vietnamiens. Arguant de leurs propres difficultés économiques, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et Hongkong ont refusé de les accueillir de manière permanente ou même transitoire. Ils ont sommé des « pays tiers », c'est-à-dire l'Europe, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, de les débarrasser de leur « fardeau ».

L'exode a changé de nature et nombre de réfugiés, pour des raisons politiques mais aussi économiques, ont essayé de s'arracher à la pauvreté du tiers-monde pour tenter leur chance dans un pays industrialisé. Cette nouvelle dimension du problème a eu pour les enfants des répercussions inattendues. Ils ont tout d'abord été les premières victimes de la politique de « dissuasion » menée par les pays de la région. Combien sont-ils les noyés dans les eaux de la mer de Chine ou qui ont été tués, violés, enlevés par les « pirates » ? En outre, de nombreux enfants ont été envoyés, seuls, à l'étranger, pour qu'ils tentent leur chance, ou que, éventuellement, ils servent de « point d'ancrage » à leurs proches qui espèrent par la suite bénéficier du principe de la réunification des familles. En 1987 seulement, on a retrouvé parmi les « boat people » vietnamiens 950 mineurs non accompagnés, et 730 Vietnamiens dans le camp de Phamat Nikom, en Thaïlande. Après avoir vécu un exode dangereux, ces enfants isolés se retrouvent dans des conditions psychologiques très difficiles. Lorsqu'ils le peuvent, ils tentent de rejoindre des membres de leur famille installés à l'étranger. Sinon, ils connaissent, pendant de longues années parfois, la vie des camps, ou sont, volontairement ou non, candidats à l'adoption. En Occident, en effet, de nombreuses familles sont tentées d'adopter un enfant asiatique et le droit de l'enfant à

retrouver les siens n'est pas toujours suffisamment pris en compte.

Dans les années 80, le cas des jeunes Cambodgiens a été particulièrement dramatique : le régime des Khmers rouges, puis la guerre et la famine avaient délogés les familles et des milliers de jeunes se retrouvaient de l'autre côté de la frontière, sans nouvelles de leurs parents. Alors que, dans les pays occidentaux, de nombreuses familles se proposaient de les adopter (et de leur faire perdre définitivement tout espoir de retrouver leurs parents et leur pays), le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge, prenant en compte l'intérêt des enfants, ont imaginé d'autres solutions. L'Agence centrale de recherches de la Croix-Rouge a traité plus de 13 000 dossiers et la plupart des enfants ont retrouvé leurs parents ou des membres de leur famille qui les ont pris en charge.

Le cas des jeunes Américains du Vietnam est particulièrement douloureux : ces enfants, des mérités de soldats américains et de Vietnamiennes, n'ont aucune chance de pouvoir s'intégrer au Vietnam, et c'est au compte-gouttes que, jusqu'à une certaine amélioration de la situation en 1988, inclus dans le « programme de départs légaux », ils ont pu quitter leur pays pour les Etats-Unis. La politique occidentale à l'égard du Vietnam est ambiguë. D'un côté, s'il retient les candidats à l'exil, dont les enfants, considérant qu'ils sont l'avenir du pays, le Vietnam est accusé de violer les droits de l'homme. Mais, de l'autre, si les visas de départ sont accordés ou si les autorités locales ferment les yeux sur les départs illégaux, Hanoi se voit refuser d'« exporter » ses réfugiés.

### Élevés dans le désespoir

AU cours des prochains mois devrait avoir lieu l'une des plus grandes opérations de rapatriement de réfugiés jamais menées par le HCR : 3 millions d'Afghans vivant au Pakistan, dont 75 % sont des femmes et des enfants, devraient pouvoir regagner leur pays. Des problèmes spécifiques se posent aux jeunes qui réintègreront un pays ravagé par la guerre, où se trouvent déjà deux millions de personnes déplacées. Dans les camps du Pakistan, ces enfants ont fréquenté les sept cents écoles primaires et professionnelles mises en place par le HCR, sans compter les nombreuses écoles religieuses. Cet enseignement pourra-t-il se poursuivre en Afghanistan ? Comment ces enfants, qui avaient été en contact avec un milieu plus ouvert,

ENFANCES SACRÉES

plus en plus odieusement exploitée



MINEUR MINEUR EN COLOMBIE. Une scandaleuse exploitation.

d'hommes de main pour contrôler les travailleurs. Parfois, les droits les plus fondamentaux de la personne humaine sont violés de façon permanente : prostitution, pornographie, esclavage, qui consiste à mettre à l'ouvrage l'enfant pour éponger les dettes des parents, ou encore travail domestique (l'enfant isolé est alors à l'entière disposition de son employeur).

Deux documents de base

● Combining Child Labour, par Asefa Bekele et Jo Boyden, BIT, Genève, 1988. Une étude capitale sur le travail des enfants, plus particulièrement en milieu industriel. Pour la première fois est présentée une analyse fouillée de divers programmes (Brésil, Colombie, Égypte, Inde, Kenya, Pérou, Philippines).

L'intervention de partenaires efficaces

Le peu d'empressement de la part des gouvernements à prendre un sérieux des documents internationaux est le signe d'un manque de volonté politique quant à l'arrêt de l'exploitation des enfants par le travail.

Bastonnades à Gaza

Depuis le déclenchement de l'insurrection au Liban et à Gaza, le 9 décembre 1987, la jeunesse palestinienne a joué un rôle majeur dans la lutte contre l'occupation. Elle a aussi payé un lourd tribut : des dizaines d'enfants de moins de seize ans ont été tués, des centaines d'autres blessés...

ENFANCES SACRÉES

main-d'œuvre de

Certains indices donnent à penser qu'au plan mondial la population vivant en dessous du seuil de pauvreté ne cessera d'augmenter. Cette situation est particulièrement alarmante pour les enfants, qui participent à la vie de la famille. Si le pourcentage des enfants scolarisés a beaucoup augmenté, le pourcentage des jeunes qui ne sont pas allés à l'école en cours de scolarisation n'a pas diminué.

depassant l'imagination

part des employeurs, dépassant l'imagination : il faut lire les rapports d'Amnesty International sur le travail des enfants dans les mines. Dans telle mine de Bangladesh, les enfants de moins de dix ans sont employés dans des conditions de travail qui sont féroces sur leur tête et leurs yeux.

à l'exil et

se adapteront-ils au mode de vie traditionnel de leur pays ? Et comment sera réglé le sort des enfants - nombreux eux aussi - qui rentreront en Iran ?

aux camps de réfugiés



DANS UN CAMP DE RÉFUGIÉS À BAN KANG, EN THAÏLANDE. À l'arrière-plan, un feu de camp.

Endoctrinés, combattants

LES enfants sont fréquemment tirés entre deux plates d'influence : au Soudan, par exemple, les Erythriens, souvent de religion copte, se trouvent dans un milieu musulman et arabophone. Dans les camps du Sud-Est asiatique, un seul cours fait l'unité : l'anglais, considéré comme un passeport pour les pays tiers.

Élevés dans le désespoir

AU cours des prochains mois des dizaines de milliers de réfugiés seront amenés par les forces armées d'Afghanistan à quitter leur pays. Des problèmes spécifiques se posent pour les enfants, qui se trouvent dans des conditions de vie difficiles.

COLETTE BRAECKMAN.

UNE PRIORITÉ POUR LES PAYS DU TIERS-MONDE

La recherche scientifique, facteur de développement

P OUR le tiers-monde, la recherche n'est pas un luxe. Elle constitue la première des conditions d'un développement maîtrisé localement. Son efficacité ne se réduit pas au montant des crédits...

Par ALAIN RUELLAN

L'objectif premier de tous les pays du tiers-monde est de sortir du sous-développement. Il n'y a pas d'avenir pour un peuple s'il ne dispose pas d'un minimum d'indépendance...

écosystèmes aquatiques ou des connaissances, des intelligences, pour adapter, voire pour créer, certaines technologies modernes...

Les buts à atteindre sont donc clairs et précis. Mais à la recherche scientifique pour le développement des pays du tiers-monde est finalisée et il les problèmes à résoudre sont particulièrement urgents...

Ainsi, tous les pays du tiers-monde ont besoin d'une recherche scientifique qui leur permette d'atteindre quatre types d'objectifs:

- connaître leur propre milieu: physique, biologique, humain; leurs richesses et leurs faiblesses, leurs potentialités et leurs manques;
- apprendre à valoriser ce qu'ils ont et ce qu'ils sont. La science réalisée par une société, par un peuple, peut révéler à ce peuple comment utiliser au mieux le milieu où il vit...

Contribuer au renouveau des connaissances mondiales

IL n'y a pas de recherche appropriée aux besoins des pays du tiers-monde. Mais il y a des priorités, des urgences, en fonction desquelles il faut savoir, peut-être plus que dans les pays riches, programmer avec beaucoup de rigueur...

Chaque pays, ou groupe de pays pour les plus petits, doit savoir combiner deux stratégies: construire sa recherche en complémentarité de ce qui se fait ailleurs et ne pas refaire ce qui est déjà fait...

\* Professeur de science du sol; ancien directeur général de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM).

STRATEGIES FOR ENDOGENOUS DEVELOPMENT.

\* UNESCO, Paris, 1987, 308 pages, 80 F.

97% des scientifiques et ingénieurs du monde travaillent dans les seuls pays industrialisés. C'est la conséquence de l'imitation du modèle de développement occidental dans le tiers-monde...

Tout au long de l'ouvrage, deux types de réactions des pays en voie de développement face à ce problème sont analysés. D'abord, le transfert de technologie, puissant instrument de domination économique et culturelle par les pays du Nord...

CHRISTOPHE ALBALADEJO.

la plus responsabilisante de part et d'autre;

4) La réalisation, par des équipes scientifiques des pays développés, de recherches autonomes; elles se déroulent dans les pays du tiers-monde, sur des sujets qui les intéressent, mais elles sont de la seule et complète responsabilité des pays développés...

Un effort important d'appui à la recherche scientifique nécessaire au développement des pays du tiers-monde est fourni par les pays développés. La France y participe d'une façon notable (environ deux milliards de francs par an)...

La dépendance de l'Afrique francophone

SI certains « géants » - l'Inde, le Brésil, le Mexique - ont acquis l'autonomie scientifique dans de nombreux domaines, tel n'est pas le cas de la grande majorité des autres pays du tiers-monde...

Dans les pays où les structures scientifiques héritées de la colonisation ont été maintenues (comme celles de l'ORSTOM), elles n'ont pas suffisamment joué le rôle qui leur revenait: former des chercheurs confirmés et des équipes scientifiques africaines solides...

Ailleurs, on a laissé fonctionner des instituts contrôlés par la France, mais on a créé en parallèle des instituts nationaux que des chercheurs africains, tout juste sortis de leur thèse de troisième cycle, sont appelés à prendre en charge...

Cela étant, construire un système de recherche, est très long et très coûteux, et il est probable que, pour beaucoup de pays du tiers-monde, cela ne se fera pas sans un appui sérieux des pays développés...

Deux exemples de réussite

AU Cameroun: en 1976, le gouvernement a nationalisé les instituts scientifiques français. Ce fut, au début, une belle parodie... Mais, progressivement, les dirigeants ont fait des choix clairs: définition de quelques objectifs prioritaires; formation des chercheurs à l'étranger puis, de plus en plus souvent, au Cameroun...

Au Sénégal, dans le cadre de l'Institut sénégalais de recherche agronomique (ISRA), le Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT), de statut sénégalo-français, a été créé, pour la gestion et l'animation scientifique, à des agents de l'ORSTOM...

La moitié des chercheurs sont actuellement sénégalais, l'autre moitié appartenant à l'ORSTOM; depuis quatre ans, la direction du CRODT est sénégalo-française; les programmes scientifiques sont établis par une étroite concertation entre l'ISRA et l'ORSTOM...



UN LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LE SIDA AU ZAIRE. Faire progresser au maximum la science sur place.

De plus, les résultats obtenus sont souvent peu utilisés par les pays d'accueil eux-mêmes ou par les institutions de coopération internationale chargées de contribuer au développement.

Etant donné l'effort exceptionnel de la France, la diversité de ses expériences de coopération scientifique, avec ses réussites et ses échecs, ce pays devrait mieux réfléchir à la manière de les valoriser...

avec les structures scientifiques nationales: quand ils reviennent, ils ne trouvent pas les équipes scientifiques au sein desquelles ils pourraient apprendre et réaliser concrètement leur métier de chercheur au service de leur pays et des pays voisins...

Enfin, dans les quelques structures scientifiques qui fonctionnent bien, l'effort d'équipement, en fonction de la compétence des équipes, n'a pas été fait. D'où la difficulté de créer de véritables centres d'excellence...

En réalité, la formation des jeunes chercheurs africains est inadéquate: la plupart sont formés à l'étranger; leurs sujets de thèse ne sont pas ancrés dans les réalités de leur pays; durant leur séjour à l'étranger pour la réalisation de leur thèse, ils n'ont aucun contact...

Ensuite, la programmation scientifique des équipes et des instituts doit être établie et la réalisation contrôlée par les gouvernements africains. Pour qu'elles soient aussi réussies que possible, trois types de relations doivent être entretenus: les relations interafricaines, pour permettre d'éviter les répétitions inutiles et favoriser l'émergence d'une communauté scientifique véritable...

Enfin, les instituts africains qui fonctionnent bien doivent recevoir des moyens nationaux et internationaux leur permettant de devenir des lieux scientifiques reconnus et des lieux prioritaires de formation des jeunes Africains. Cela permettrait de freiner l'exode des futurs chercheurs, qui vont se former dans les pays du Nord...

Enfin, les instituts africains qui fonctionnent bien doivent recevoir des moyens nationaux et internationaux leur permettant de devenir des lieux scientifiques reconnus et des lieux prioritaires de formation des jeunes Africains. Cela permettrait de freiner l'exode des futurs chercheurs...

Enfin, les instituts africains qui fonctionnent bien doivent recevoir des moyens nationaux et internationaux leur permettant de devenir des lieux scientifiques reconnus et des lieux prioritaires de formation des jeunes Africains. Cela permettrait de freiner l'exode des futurs chercheurs...

QUAND LE... La d... LES fonds marins... de première importance... minérales et offrent... stils les plus secrets... grandes puissances... collective de ce... dans le même temps... moyens militaires pour... en matière de liberté de... treur au-dessous...

Les fonds marins... de première importance... minérales et offrent... stils les plus secrets... grandes puissances... collective de ce... dans le même temps... moyens militaires pour... en matière de liberté de... treur au-dessous...

Les fonds marins... de première importance... minérales et offrent... stils les plus secrets... grandes puissances... collective de ce... dans le même temps... moyens militaires pour... en matière de liberté de... treur au-dessous...

Les fonds marins... de première importance... minérales et offrent... stils les plus secrets... grandes puissances... collective de ce... dans le même temps... moyens militaires pour... en matière de liberté de... treur au-dessous...

Les fonds marins... de première importance... minérales et offrent... stils les plus secrets... grandes puissances... collective de ce... dans le même temps... moyens militaires pour... en matière de liberté de... treur au-dessous...

Les fonds marins... de première importance... minérales et offrent... stils les plus secrets... grandes puissances... collective de ce... dans le même temps... moyens militaires pour... en matière de liberté de... treur au-dessous...

Handwritten signature or mark at the bottom of the page.

QUAND LES GRANDES PUISSANCES CONTOURNENT LE DROIT INTERNATIONAL

La difficile conquête des espaces marins

LES fonds marins constituent un enjeu économique et stratégique de première importance : ils recèlent d'immenses ressources minérales et offrent un milieu particulièrement propice aux dispositifs les plus secrets de la guerre moderne. C'est pourquoi les grandes puissances sont particulièrement réfractaires à toute gestion collective de ce patrimoine commun de l'humanité. Alors que, dans le même temps, elles n'hésitent pas à employer les grands moyens militaires pour faire appliquer les normes internationales en matière de liberté de navigation. Vérité à la surface des mers, erreur au-dessous...

Par MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU

Lorsque les nations européennes se lancèrent, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, à la conquête des continents lointains, les savantes opinions des juristes vinrent toujours à l'appui de tel ou tel impérialisme. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les choses s'étaient stabilisées autour d'une coutume qui comprenait un noyau dur et bien défini et une règle au contenu imprécis. Le noyau dur était le principe de la liberté de la haute mer : liberté de navigation, de pêche, de survol et de pose des câbles. Le principe n'était pas négociable, il ne l'est toujours pas ; la liberté du commerce par mer est accompagnée, s'il le faut (les conditions de navigation actuelle dans le Golfe en sont la plus récente affirmation), d'une diplomatie de la canonnière contre quiconque s'opposerait à cette liberté.

50 milles, 70 milles et parfois 200 milles marins, en particulier pour les États latino-américains du Pacifique. De surcroît, la notion de zone de pêche est apparue depuis, ainsi que celle de zone économique exclusive, sur lesquelles les riverains veulent contrôler les prises et protéger l'avenir. Enfin, depuis la déclaration Truman de 1947, les États prétendent à des droits économiques sur les richesses minérales du sol et du sous-sol marins, c'est-à-dire sur le plateau continental qui, sous les eaux, prolonge leur territoire terrestre. La géomorphologie sous-marine pourrait dans ce cas fournir des données inattaquables puisque le plateau continental est défini comme « le prolongement naturel du territoire terrestre », mais faut-il s'arrêter aux premières pentes avant la descente vers les grands fonds marins ou inclure le talus jusqu'à son pied ? Les législations nationales fixent unilatéralement les droits de chacun, et grande était et est encore la variété des distances.

droit et nécessité de promouvoir une éthique internationale qui oriente les comportements mieux que la crainte de la répression...

Les difficultés d'application sont encore plus grandes s'agissant des dispositions de la convention qualifiant les fonds marins en haute mer de « patrimoine commun de l'humanité » et tendant à en réglementer l'exploitation et l'exploitation.

Le fond des mers est couvert de nodules ayant différentes teneurs en métaux (l'océan Pacifique à lui seul en renferme, dit-on, 1 500 millions de tonnes et il s'agit d'une ressource qui se renouvelle constamment) (5).

Le bureau des ressources minérales et de l'énergie des océans des États-Unis a projeté que 67 millions de tonnes sèches de nodules peuvent être extraites d'un secteur de 18 000 kilomètres (6). Il est vrai que les activités d'exploitation (qui supposent une robotique très développée) sont actuellement au-delà du seuil de rentabilité.

Plusieurs des pays industrialisés les plus puissants ont refusé de signer la convention en raison de leur volonté de poursuivre sans contrainte et au rythme de leur propre technologie et de leurs besoins économiques l'exploitation de ces richesses minérales. Le mécanisme très complexe prévu se trouve ainsi grippé.

Il ne peut en être autrement dès lors qu'il n'y a pas unanimité, car la notion de « patrimoine » suppose des droits qui ne sont pas divisibles. Que ce patrimoine soit affecté à « l'humanité » (nouvelle personne juridique ?) suppose à tout le moins un organisme de gestion reconnu universellement. Telle est bien l'ambition du projet. Il passe cependant par un compromis : les entreprises privées (parrainées par les

nomie dans l'approvisionnement de leurs économies. Mais la loi du nombre (qui est aussi la loi de la démocratie) a fait triompher, au moins en partie dans les solutions très complexes retenues, le souci d'un partage équitable. Celles des grandes puissances qui professent et pratiquent le libéralisme sauvage et cultivent l'égoïsme national se sont cabrées et ont refusé d'entrer dans le jeu. Elles ont été servies par l'affaiblissement du marché de ces métaux dans les années récentes, diminuant les pressions pour la mise au point de procédés technologiques permettant une exploitation immédiate. Cette conjoncture a permis de développer un discours critique sur toute la partie de la convention relative à cette question. Sous le titre significatif : « Le droit de la mer : sens commun contre patrimoine commun », M. R.A. Goldwin, ardent défenseur des positions du gouvernement américain, explique dans une revue française (7) que l'appropriation collective est une illusion, que les frais d'extraction ont été sous-évalués, et que la rentabilité ne pourra pas intervenir avant des décennies, peut-être même avant des siècles !

Et de mettre la poursuite des efforts sur « l'esprit carriériste de nombreux diplomates » qui veulent continuer leur carrière dans le droit de la mer ! Pour se révéler exact, il faudrait que ce discours soit accompagné par ceux qui le tiennent d'une politique d'indifférence à l'égard de l'exploration et de l'exploitation des fonds marins. Or non seulement il n'y a pas d'indifférence, mais les non-signataires de la convention de Montego-Bay ont développé des législations nationales permettant à leurs ressortissants de se livrer aux activités relatives à ces richesses. Ils ont même œuvré activement à des accords entre eux, et autant que possible aussi

de l'Etat côtier (ou de ses alliés) : ceux-ci peuvent aller jusqu'au déploiement d'armes de destruction massive, sauf accords particuliers l'interdisant : - le plateau continental des États parties au traité sur le fond des mers (soixante-treize signataires) est dénucléarisé (en ce qui concerne les installations fixes) ; - les grands fonds de la zone sont libres d'utilisations militaires, sauf pour les parties au traité de 1971 qui ne peuvent y déployer d'installations nucléaires fixes. La circulation de sous-marins chargés de têtes nucléaires reste très largement autorisée.

On retiendra seulement du régime ainsi décrit dans ses grandes lignes qu'il reste très permissif.

Les fonds marins sont à l'abri des regards indiscrets et permettent d'éviter la contestation idéologique. C'est ainsi que se développent actuellement les réseaux de détection de sonars, les systèmes de brouillage, d'échos-pièges, les bases de sous-marins fixes qui peuvent être aménagées à l'intérieur du sous-sol marin ou ancrés sur le fond de la mer sans toutefois qu'il soit possible d'avoir des informations précises sur leur importance.

A cette longue, secrète et terrifiante préparation à de futurs conflits planétaires dans le fond des mers, s'ajoutent les difficultés de la navigation en surface. Dans des conflits récents ou en cours, les règles difficilement élaborées ont été à maintes reprises enfreintes.

Alors que les droits de contrôle en mer de l'Etat côtier, pour des raisons de sécurité, sont limités à ses eaux territoriales, on a vu fleurir une extension des contrôles et parfois des affrontements militaires dans des « zones de sécurité » déclarées telles par acte unilatéral (illégal au regard du droit international).

Des législations nationales disparates

L'ACCORD de 1982 ne veut pas dire pourtant que les législations nationales soient uniformes. D'abord les distances indiquées ne sont que les largeurs supérieures possibles, et quelques États ont maintenu des eaux territoriales de largeur inférieure (ce faisant, ils ne contrevenaient pas à la convention). Mais, surtout, certains États signataires de la convention de Montego-Bay ont fixé, et parfois par des textes récents, des eaux territoriales très supérieures aux 12 milles marins autorisés.

Quant aux délimitations latérales et frontales entre États, ceux-ci sont réduits à négocier jusqu'à trouver une solution ayant à leurs yeux communs ce caractère (subjectif) d'équité. A défaut, ils s'en remettent à un tiers, juge ou arbitre, dont la « subjectivité » fondera la solution comme équitable (4).

Ainsi, cahin-caha et assez lentement, les délimitations progressent-elles de par le monde sous l'impérieuse nécessité de l'utilisation des eaux et de leurs ressources. Le soin et l'apprêt mis aux délimitations vers le large ou avec les voisins témoignent de l'importance des enjeux.

La convention du 10 décembre 1982 avait pour but de mettre le droit positif à l'heure des utilisations actuelles et futures des océans. Les lignes essentielles du régime mis en place sont la gestion commune des richesses des grands fonds et l'affirmation de l'affectation de la haute mer à des fins pacifiques.

Le droit de la mer, malgré l'écrasant travail effectué par la troisième conférence...

- Professeur de droit à l'université Paris-VII.
● Janvier 1981 : « La face cachée du nouveau droit de la mer », par Frédéric Clairmonts et John Cavanagh.
● Août 1981 : « La bataille mondiale de la pêche », par Philippe Leymarie.
● Juillet 1984 : « Alimentation et sous-développement : une nouvelle utilisation des ressources halieutiques » (Dossier).
● Avril 1985 : « Conflits d'intérêts nationaux et retard dans l'exploitation des nodules : risque de paralysie de la Convention sur le droit de la mer », par Jean Thiébaud.

rence, laisse encore de nombreuses questions en suspens ou en litige telles la préservation du milieu marin, l'exploitation des richesses des grands fonds, ou l'usage pacifique des mers.

Des accidents comme ceux du Torrey-Canyon en 1967, de l'Amoco-Cadiz en 1978 (hydrocarbures) ou, plus récemment, celui du Mont-Louis en 1984 (chargement radio-actif), ont ému l'opinion publique par la caractéristique manifeste du risque écologique encouru. Mais les véritables dangers et les difficultés de la lutte restent mal connus. Avant de créer des structures nouvelles, il faut d'abord connaître les dangers et les difficultés de la lutte.

Les mers fermées ou semi-fermées, surtout dans les régions chaudes, sont évidemment plus vulnérables : le degré de salinité y est plus grand (forte évaporation, absence de renouvellement des eaux par celles des pluies et des fleuves) et la température parfois très élevée (dans le Golfe et la mer Rouge, elle dépasse 33°). Ces eaux, souvent situées dans des zones industrielles ou en voie de l'être, ont une faible capacité d'auto-épuration et d'absorption des déchets. Les mesures à prendre par les États sont rendues difficiles par la mouvance du milieu : aucune frontière n'arrête les polluants, et un élément absorbé dans la chaîne alimentaire à un endroit peut faire sentir ses effets des mois plus tard à des milliers de kilomètres. Seule une législation universelle et respectée peut donc être efficace.

La convention de Montego-Bay, par le nombre de ses signataires, pourrait représenter un progrès sur le plan de l'universalité. Il est vrai que les législations nationales sont toujours très lentes à s'adapter : la France, par exemple, n'a pris que le 19 septembre 1982 le décret d'application de la loi du 7 juillet 1976, reprenant elle-même le principe d'interdiction absolue d'immersion des déchets contenant les substances les plus dangereuses, posé par les conventions d'Oslo et de Londres en 1972.

Ces législations comprennent des éléments préventifs (décisifs pour l'avenir) et des éléments répressifs. L'efficacité de la répression reste évidemment limitée par l'extrême difficulté à identifier les pollueurs contre qui doivent être réunies des « preuves manifestes ». Limites de l'action par le



L'ABORDAGE DE L'AMBUSCADE - PAR LA BAYONNAISE - (gravure Premier Empire) Des combats aux États : la permanence du combat pour la maîtrise des océans.

Etats) gardent la possibilité d'exploitation. Parallèlement, est mis en place un système d'exploitation collective confié à une entreprise, organe opérationnel de l'Autorité internationale des fonds marins. Mais les entreprises privées ne peuvent opérer que sous couvert d'un État ayant ratifié la convention et après autorisation localisée donnée par l'autorité. Pour tout secteur autorisé, deux parts égales sont faites : l'une à la disposition de l'entreprise privée, l'autre à celle de l'entreprise internationale. Des mesures spéciales permettent la participation des pays en voie de développement à ces activités.

Un droit de priorité est garanti à ceux que l'on appelle les « investisseurs pionniers » et qui ont déjà investi dans l'exploitation des fonds marins.

Dans une confusion volontairement entretenue sur l'importance des enjeux, le système reste aujourd'hui en attente non seulement parce que la convention n'est pas encore en vigueur, mais parce que les pays non signataires (États-Unis, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, essentiellement) se sont dotés de législations permettant d'accorder à leurs entreprises nationales des secteurs d'exploration et bientôt d'exploitation, ignorant superbement le projet « communautaire », établi d'ailleurs avec eux mais dont ils se sont finalement retirés.

Pendant les années de déronnement de la conférence, le climat était à un grand enthousiasme. Les prix de ces matières premières étaient élevés. Et les puissances industrielles escomptaient rapidement de grands bénéfices, tout en s'assurant une plus grande auto-

avec les puissances industrielles signataires de la convention générale, permettant le partage des secteurs (8). L'exposé des motifs de la loi américaine du 28 juin 1980 rappelle que, sur les quatre minéraux contenus dans les nodules, les États-Unis sont actuellement tributaires des importations pour environ 98 % de leurs besoins en cobalt et en manganèse, pour 77 % de leurs besoins en cuivre : « Qu'un pays grand producteur de pétrole ou de minéraux décide sciemment de réduire sa production et de relever ses prix ou qu'il soit bouleversé par un mouvement révolutionnaire, les répercussions peuvent être considérables tant sur les approvisionnements que sur les prix... et l'intérêt national présent et futur des États-Unis exige la disponibilité de ressources minérales solides indépendamment des politiques d'exportation appliquées par les pays étrangers (9). »

Le caractère pacifique des espaces marins, en surface et en profondeur, apparaît comme une autre question épineuse sur laquelle le droit contemporain est insuffisamment formulé et peu respecté.

Les instruments conventionnels les plus importants sont le traité du 11 février 1971, interdisant de placer des armes de destruction massive sur le fond des mers, et la convention de Montego-Bay, qui affirme (article 88) l'affectation de la haute mer à des fins pacifiques. Ils ont plusieurs conséquences :

- le fond des eaux intérieures et de la mer territoriale ne peut faire l'objet d'utilisations militaires que de la part

Dès lors, comment les grandes puissances peuvent-elles obtenir, par exemple, le respect du détroit d'Ormuz comme voie d'eau internationale, ou du golfe de Syrte comme espace libre de haute mer, si elles se permettent d'établir arbitrairement des zones de sécurité là où leurs intérêts sont prédominants ?

- (1) 1 mille marin correspond à 1,8 kilomètre.
(2) Charles Chaumont, Le Secret de la beauté, Le Seuil, Paris, 1987, p. 82, sous le titre de paragraphes : « Démocratie et esthétique ».
(3) Cf. Jean Thiébaud « La convention sur le droit de la mer risque d'être paralysée », Le Monde diplomatique, avril 1985.
(4) Ont ainsi été portées devant la Cour internationale de justice les délimitations entre les Pays-Bas, le Danemark et la République fédérale d'Allemagne dans la mer du Nord (1969) ; entre la Tunisie et la Libye (1982) ; entre le Canada et les États-Unis (Chambre spéciale, 1984) ; entre Malte et la Libye (1984). Ont fait l'objet d'un arbitrage les délimitations de la Guinée-Bissau avec la République de Guinée (1985) et de la Guinée-Bissau avec le Sénégal (en cours).
(5) La teneur en manganèse est la plus élevée, allant de 12 % à 17 %. La teneur varie de 11 % à 22 % pour le fer, de 0,23 % à 1 % pour le nickel, de 0,3 % à 0,6 % pour le cobalt et de 0,1 % à 0,3 % pour le cuivre.
(6) Une révolution scientifique, département de l'information des Nations unies, 1984, p. 65.
(7) Revue générale de droit international public, Paris, 1985, p. 719.
(8) Accord de 1982 entre les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la RFA. Et arrangement de 1984 entre les mêmes plus la Belgique, l'Italie, le Japon et les Pays-Bas.
(9) Loi américaine du 28 juin 1980. Voir le commentaire dans l'Annuaire français de droit international, 1980, p. 700.

DEVELOPPEMENT
avec les structures scientifiques...
recherche sur le sida au zaire

# BANDES DESSINÉES ET ENGAGEMENT POLITIQUE

## Aventures individuelles dans l'histoire du siècle

Umberto Eco dit de la bande dessinée qu'elle peut mêler, à des formes graphiques nouvelles, un contenu social ou politique très conformiste mais qu'à l'inverse elle peut être, aussi, « l'instrument parfaitement assimilé d'un discours de rupture ». La bande dessinée représente un énorme marché - 654 titres (en 1987), 25 millions d'exemplaires vendus en France chaque année et 337 millions de francs de chiffre d'affaires (en 1986) - et constitue un genre aujourd'hui reconnu. Les auteurs italiens ont eu un rôle pionnier dans la mise en place de ce « discours de rupture ». Après les doublures fascistes des héros américains dans les années 30 (Dick Fulmine/Alain la Foudre), et les aventures au format de poche prisées des écoliers des années 50 (Blek le Roc, Tex, Miki le petit Ranger, etc.), l'Italie, avec des auteurs comme Guido Crepax, Hugo Pratt puis Vittorio Giardino, a produit une bande dessinée nouvelle, inquiète de son temps, et que ses référents multiples « imprègnent d'un sens second », selon le mot de Roland Barthes.

Par PHILIPPE VIDELIER \*

UNE nuit, son double apparaît en rêve à Corto Maltese et lui dit ces phrases très italiennes : « Tu sais qu'on te reproche d'être dégoûté, de ne pas s'engager à fond, de fuir la réalité... Bref, on t'accuse de n'avoir fait ni ton devoir de catholique envers la famille ni ton devoir de communiste envers la société. Tu as une parade à ça (1) ? » Traditionnellement, lorsqu'elle se mêle d'histoire, la bande dessinée n'évite pas le didactisme pesant, le moralisme scolaire ou la bigoterie. Par une alchimie mystérieuse, les auteurs italiens parviennent à échapper aux poncifs et à fonder l'aventure individuelle dans l'histoire du siècle. Ils participent d'une forme de radicalisme qu'Italo Calvino appelle une « littérature de la négation » : « C'est-à-dire de cette position littéraire qui ne prétend pas donner un enseignement positif mais seulement être un témoin du point où nous en sommes (2). »

L'art contemporain en Italie, et peut-être est-ce là une spécificité de la péninsule, entretient avec la politique et avec l'histoire un rapport organique : la littérature d'Ignazio Silone, d'Italo Calvino, de Leonardo Sciascia, le cinéma d'Elio Petri, de Francesco Rosi, d'Ettore Scola, et la bande dessinée enfin.

### « Lénine a quitté la Suisse, Trotsky est parti des Etats-Unis »

LES personnages d'Hugo Pratt, de Guido Crepax, et, plus récemment, de Dal Pra-Torti et de Vittorio Giardino, évoluent entre les quatre points cardinaux d'une Europe entre deux guerres : la révolution russe, la prise du pouvoir par Hitler, la guerre d'Espagne et Munich. Ils ne dominent pas l'histoire, ils occupent une fonction de témoin actif. Qu'ils soient distants comme Corto Maltese, naïfs comme Valentina, cyniques comme Jan Karta ou engagés comme Max Fridman, les héros sont seulement la conscience malheureuse de leur époque. Valentina, douée par Guido Crepax de la faculté de se mouvoir dans le temps, rencontre un instant Corto Maltese sur le pont d'un navire en 1917 (dans les songes toutes les rencontres sont possibles) : « Je sais, lui

\* Professeur au centre Pierre-Louis (histoire économique et sociale de la région lyonnaise), université Lyon-II.

dit-elle, que Lénine a quitté clandestinement la Suisse... Trotsky est parti des Etats-Unis... Avant peu à Pétrograd se passeront des choses qui ébranleront le monde. »

« Espérons-le, répond le marin, je ne connais pas le futur (3). » De la mise en situation du héros dans l'histoire vraie du siècle et de sa faiblesse devant les événements naissent l'intensité du récit et son pouvoir de conviction. Tous ont un passé, tous ont un destin : Corto Maltese a été fusillé par les franquistes à Malaga le jour de l'arrestation d'Arthur Koestler (4) ; Max Fridman combattait dans les Brigades internationales ; Jan Karta quitte l'Allemagne au lendemain de l'incendie du Reichstag ; Valentina naît à la mi-temps de la guerre et donne à son père, mobilisé dans l'armée italienne, les convictions déistes des antifascistes : « Si nous n'avions pas perdu, Goebbels serait à Moscou en train de dicter son Ordre nouveau, mais heureusement nous avons perdu... Eh... peut-être Toukhatchevsky serait-il déjà à Berlin si ce fou, ces délinquants du Kremlin n'avaient pas détruit l'armée rouge en 1937 (5). » Ces héros de la bande dessinée italienne ne sont pas du camp des oppresseurs. Par force ou par volonté, ils se rangent dans celui des victimes.

« Ainsi, Cuch, tu serais révolutionnaire ? » demande le juif polonais Kolinsky, lieutenant de l'armée britannique égaré dans le désert d'Arabie, mais les révolutions s'achèvent toujours entre les mains des politiciens et deviennent une sale affaire... Alors ? » - « Toi, tu es un perfectionniste... mais trop romantique. Dans ce cas-là, on part à la recherche d'une autre révolution... d'une autre encore (6). »

Donc, tout commence en Russie. A une époque où l'on pouvait croire que la substance du monde allait se métamorphoser. Les armées de tous les Empires et de toutes les Républiques fondaient sur le régime des Soviets, Youdénitch menaçait Pétrograd, et, sur l'autre bord, on vit même la Garde noire anarchiste défendre l'imprimerie de la Pravda bolchéviste. Au prix d'une tension exceptionnelle des énergies et d'une dissolution sans nom, les généraux blancs et leurs soutiens étrangers furent battus. Il ne restait plus à l'Occident qu'à pleurer sur les emprunts russes.

Guido Crepax dans le Point de non retour et Hugo Pratt dans la Maison dorée de Samarkand racontent ces temps d'héroïsme où un officier blanc pouvait traîner son camp par fidélité à son pays et à son peuple, et où il revint à un bataillon arménien de l'armée rouge de mettre un terme à l'aventure inessable d'Enver Pacha, champion du pan-islamisme aux confins de l'émirat de Boukhara. Mais déjà se déroulaient des événements que masquaient l'enthousiasme et les nécessités immédiates de cette lutte. Cet Enver Pacha qu'avait abattu les forces soviétiques, le grand massacreur des Arméniens de 1915, l'allié de Berlin, avait été accueilli à bras ouverts à Moscou en 1920. On prêtait à Karl Radek, publiciste en vue du Komintern, ce propos de petit Machiavel : « Quiconque prenait part à l'offensive contre l'impérialisme anglais était le bienvenu en Russie soviétique (7). » Zinoviev, à la phrase démagogique, faisait acclamer la guerre sainte, le djihad, au congrès des peuples d'Orient de Bakou. L'opposition ouvrière de Kollontai et Chliapnikov s'en prenait aux tares du régime bolchevique : bureaucratie, omnipotence de la Tchêka, mise au pas de la pensée. Le XI<sup>e</sup> congrès du Parti porta condamnation de ces thèses. En avril 1922, à l'issue du XI<sup>e</sup> congrès, le poste de secrétaire général échut à Staline, le « vieux individu avec des yeux jaunes (8) ».

### De la guerre civile italienne au front de Madrid

DÈS lors, le champ des héros ne peut être que celui de la dissidence : « Notre âme, disait Ignazio Silone, a maintenant des dimensions croisées par une douleur que nous ignorions en 1919 (9). » Guido Crepax retrace le processus d'involution de la révolution russe en une histoire en forme de métaphore : Vive Trotsky, où Valentina et les marins du croiseur Aurora partent à la conquête d'une locomotive tsariste, et où finalement Oulianov est enfermé dans un wagon funéraire et Bronstein jeté sur le ballast. Entre deux lectures de Mandrake et du Fantôme, Valentina fait son éducation politique. A la mort de Staline, son père - l'antifasciste des années de guerre - lui explique : « Maintenant nous pouvons dire la vérité sans avoir peur de paraître anticomunistes... En Russie, entre 1936 et



**GUIDO CREPAX**  
Valentina : tout commence en Russie  
Valentina, de Guido Crepax, est née dans une époque riche en héroïnes : Barbarella, Jodelle, Prada la Survivante, etc. Un graphisme nouveau et des cadrages cinématographiques pour des histoires où le destin de la révolution russe et la symbolique de 1968 tiennent une grande place. (Ed. Milano Libri Edizioni.)



**VITTORIO GIARDINO**  
Max Fridman (à droite) assiste à l'exécution de Corto Maltese par les franquistes  
Dans un style néo-réaliste proche de la « ligne claire », Vittorio Giardino crée le personnage de Max Fridman, agent de renseignement français, juif, ancien communiste, combattant dans les Brigades internationales en Espagne, qui parcourt l'Europe tourmentée de l'Anschluss et des procès de Moscou, et assiste impuissant à la montée des périls. Vittorio Giardino puise dans la tragédie européenne le matériau de ses histoires.  
Pour un recueil d'hommages au dessinateur Hugo Pratt, Giardino fait assister Max Fridman (à droite avec le chapeau) à l'exécution par les franquistes de Corto Maltese. Dans la réalité, ce jour-là, Arthur Koestler fut arrêté à Malaga. (V. Giardino / Ed. Kesseling.)



Mère de Dieu! N'est-ce pas le Mallais?  
Qui! Cette fois il ne s'en tire pas!

1938, presque tous les vieux révolutionnaires ont été jugés et fusillés sur ordre de Staline (10). » Max Fridman, de Giardino, a vécu de près ces drames sur les champs de bataille de l'antifascisme. Son passé, connu seulement par allusions, insufflé de la vie du personnage.

En lisant *Aphrodite hongroise* et *la Partis d'Orient*, on apprend par exemple qu'il a été en Espagne dans la brigade Garibaldi, formée fin octobre 1936 à Albacete, composée principalement, mais non exclusivement, d'italiens communistes (Max Fridman est juif de nationalité française et vit à Genève). Organisée d'abord en bataillon puis en brigade, les « garibaldiens » furent engagés à Carro-de-Angelos, sur le front de Madrid, en novembre 1936, puis en mars 1937 à Guadalejaire contre les Chemises noires de Mussolini, prolongement sur le sol espagnol de la guerre civile italienne commencée en 1920 à Bologne, à Ferrare, dans les campagnes du Pô et au Toscane : « Nous sommes ici pour les mêmes raisons pour lesquelles Matteotti a été assassiné en Italie, pour lesquelles Terracini et tant d'autres sont en prison depuis plus de dix ans », déclarait à la radio républicaine le socialiste Pietro Nenni, commissaire des Brigades internationales (11).

- (1) Hugo Pratt, *la Maison dorée de Samarkand*, Casterman, Tournai, 1986.
- (2) Italo Calvino, *la Machine à écrire*, Le Seuil, Paris, 1984.
- (3) Guido Crepax, *Valentina assassina?*, Milano Edizioni Libri, Milan, 1977.
- (4) *Dedicated to Corto Maltese*, Kesseling, Lussigny, 1985.
- (5) Guido Crepax, *Diario di Valentina*, Milano Edizioni Libri, Milan, 1973.
- (6) Cf note 1.
- (7) Edward Hallet Carr, *la Révolution bolchévique*, Minuit, Paris, 1969.
- (8) Boris Souvarine, *Staline*, éditions Gérard Libéreau, Paris, 1985.
- (9) Ignazio Silone, *Sortie de secours*, Del Duca, Paris, 1966.
- (10) Cf note 5.
- (11) Pietro Nenni, *la Guerre d'Espagne*, Maspero, Paris, 1959.

...elle est le point de départ de ce que l'on appelle le mouvement de la Nouvelle Littérature. Ce mouvement est né en Italie et s'est répandu dans toute l'Europe. Il se caractérise par une rupture avec les formes traditionnelles de la littérature et par une recherche de nouvelles formes d'expression. Les auteurs de ce mouvement sont : Italo Calvino, Umberto Eco, Pier Paolo Pasolini, etc.

### Valentina, l'œuvre de Joyce, Calvino

Valentina est une œuvre de Guido Crepax, un auteur italien. Elle est inspirée de l'œuvre de Joyce et de Calvino. L'histoire se déroule dans un cadre historique et politique complexe. Valentina est une jeune femme qui vit à l'époque de la révolution russe. Elle est engagée dans la lutte et cherche à comprendre le monde qui l'entoure.

### Bibliographie

- Guido Crepax, *Valentina assassina?*, Milano Edizioni Libri, Milan, 1977.
- Italo Calvino, *La Machine à écrire*, Le Seuil, Paris, 1984.
- Umberto Eco, *Le Ouvrier nouveau*, Boringhieri, Turin, 1985.
- Pier Paolo Pasolini, *Le Partis d'Orient*, Casterman, Tournai, 1986.
- Edward Hallet Carr, *La Révolution bolchévique*, Minuit, Paris, 1969.
- Boris Souvarine, *Staline*, éditions Gérard Libéreau, Paris, 1985.
- Ignazio Silone, *Sortie de secours*, Del Duca, Paris, 1966.
- Pietro Nenni, *La Guerre d'Espagne*, Maspero, Paris, 1959.

### OUBLIER HO

Le cinéma, faut-il le dire, est un art qui a su intégrer une crise évidente de la narration. Les dialogues, à la mise en scène, sont devenus un jeu de cache-cache. Dans ce désert, on ne peut compter que sur le sérieux de leur langage de leur rapport à la réalité.

En ce qui concerne le cinéma, il est intéressant de noter que les réalisateurs ont cherché à dépasser les limites de la narration traditionnelle. Ils ont utilisé des techniques innovantes pour créer une atmosphère et une émotion qui ne peuvent être atteintes par le langage verbal seul.

Après Mephisto et Calvino, il est intéressant de voir comment les auteurs ont cherché à intégrer une crise évidente de la narration. Les dialogues, à la mise en scène, sont devenus un jeu de cache-cache.

En ce qui concerne le cinéma, il est intéressant de noter que les réalisateurs ont cherché à dépasser les limites de la narration traditionnelle. Ils ont utilisé des techniques innovantes pour créer une atmosphère et une émotion qui ne peuvent être atteintes par le langage verbal seul.

Après Mephisto et Calvino, il est intéressant de voir comment les auteurs ont cherché à intégrer une crise évidente de la narration. Les dialogues, à la mise en scène, sont devenus un jeu de cache-cache.

En ce qui concerne le cinéma, il est intéressant de noter que les réalisateurs ont cherché à dépasser les limites de la narration traditionnelle. Ils ont utilisé des techniques innovantes pour créer une atmosphère et une émotion qui ne peuvent être atteintes par le langage verbal seul.

TIQUE

viduelles



GI IDO CREPAX  
Valentina tout commence en Italie...  
Valentina, dit Guido Crepax, est né en 1928 à Milan, en Italie.

L'Espagne est le point nodal de l'histoire européenne de ce siècle ; on comprend que Corto Maltese y meure et que Max Fridman s'y batte nécessairement. « Savez-vous ce qu'est la guerre d'Espagne, interrogeait Leonardo Sciascia dans l'une de ses nouvelles, ce qu'elle a été vraiment ? Si vous ne le savez pas vous ne comprendrez jamais rien au fascisme, au communisme, à la religion de l'homme, vous ne comprendrez jamais rien à rien ; parce que toutes les erreurs, tous les espoirs du monde se sont concentrés dans cette guerre (12). » L'Espagne a éprouvé les politiques et dans toute leur vérité se sont révélés l'arrogance meurtrière des fascistes, le cynisme de Staline et le grand lâcheté des démocrates ; seul un pays eut vraiment de la grandeur, un pays du tiers-monde : le Mexique du président Lazaro Cardenas qui soutint avec une absolue rigueur la cause du droit.

Dans l'enchevêtrement des interventions et des renoncements, l'Europe marchait à la guerre. Sur le bateau qui le mène à Istanbul, à la fin de l'été 1938, la conversation entre Max Fridman et un groupe de passagers route à nouveau sur l'Espagne : « Alors, vous êtes là-bas du côté de Rouges ? (Max) - Du côté de la République ! (un autre passager) - Ne soyez pas amer ! L'opinion publique schématise toujours ! (13). »

Valentina, lectrice de Joyce, Calvino et Camus

A force de la bande dessinée italienne contemporaine s'illustre dans ce dialogue, enveloppe romanesque d'une vérité, qui autorise une double lecture. On peut ne rien savoir de la guerre d'Espagne, des journées de Barcelone de 1937, d'Orlov le soldat, ou du destin tragique de nombreux brigadistes, et apprécier une aventure de Max Fridman. On peut ne rien savoir du Congrès des peuples de Bakou de 1920, ni des dessins pan-touraniens d'Enver Bey et se plonger dans le dernier Corto. Comment d'ailleurs en serait-il autrement puisque un album de Corto Maltese se vend en moyenne en France à 87 000 exemplaires ?

« Aborder certains grands problèmes sans avoir l'air d'y toucher », telle est l'ambition de Vittorio Giardino (16). Hugo Pratt, qui a longtemps vécu en Argentine, dit avoir appris ce mode de narration dans l'œuvre de Jorge-Luis Borges, qui a toujours recodé des histoires vraies comme si elles étaient fausses et des histoires de fiction qui auraient pu

**Bibliographie**  
Guido CREPAX :  
- Le Point de non retour, Dargaud, 1982.  
- Le Journal de Valentina, Futuropolis, 1985.  
- Valentina assassine ?, Futuropolis, 1986.  
Vittorio GIARDINO :  
- Les Enquêtes de Sam Pezzo, 4 vol., Glénat, 1981-1983.  
- Rhapsodie hongroise, Glénat, 1982.  
- La Porte d'Orient, Glénat, 1986.  
Hugo PRATT :  
- Corto Maltese en Sibérie, Casterman, 1979.  
- Fable de Venise, Casterman, 1981.  
- Les Scorpions du désert, Casterman, 1977.  
Rodolfo TORTI, Roberto DAL PRA :  
- Weimar, Dargaud, 1986.  
- Der Sturm, Dargaud, 1987.  
Collectif :  
- Dedicated to Corto Maltese, Kesseling, Lausanne, 1985.

être possibles... Je crois que c'est intéressant de raconter des choses vraies comme si c'était une légende, et vice versa. J'ai souvent dit des vérités de telle façon qu'on ne les remarque pas (16). » Le noyau de vérité a une fonction récurrente, il donne à l'histoire une toile de fond on ne peut plus crédible en même temps qu'il ouvre le lecteur à des réalités dont il ne soupçonnait pas l'existence. Les personnages de la bande dessinée évoquent leurs rencontres avec d'autres figures, vraies celles-là, de la littérature ou de la politique, à qui ils empruntent une part de leur passé. Max Fridman a connu Georges Orwell et Arthur Koestler ; Corto a rencontré John Reed (qui l'assista) et a été l'ami de Mikhaïl Vassilévitch Frounzé, dont la mort mystérieuse en 1925 est au centre d'une nouvelle de Boris Piniak : le Conte de la lune non éteinte (17). Corto en fait même un peu trop, au point qu'on lui dit (et c'est parfois le sentiment du lecteur) : « Ça fait un moment que tu m'apportes avec tes amitiés (18). »

La puissance du mélange fiction-vérité tient aussi au fait que l'histoire (vraie) est abordée par ses



marges, et ce qui n'est pas connu de tous se place déjà au-delà des limites de la fiction : la situation de la Russie soviétique en 1922, les soubresauts de l'internationalisme communiste des années 1927-1937, l'affaire Van Der Lubbe dans l'incendie du Reichstag, etc. Pour le plus grand nombre des lecteurs, les personnages de Léon Sédo et Rudolf Klément, dont il est question dans la Porte d'Orient, n'ont pas plus d'existence que Max Fridman ; pourtant l'un, fils de Trotsky, est mort dans une clinique parisienne tenue par des Russes blancs, et l'autre a été décapité en morceaux et jeté dans la Seine en 1937. Il ne fait que simplement partie de l'histoire (fiction). Ceux qui savent y trouvent un supplément d'intérêt et le signe d'une communauté de culture. « Je suis d'accord avec une des dernières interviews accordées par Italo Calvino avant de mourir, explique Vittorio Giardino, sur le fait qu'en littérature (et j'y mets aussi la bande dessinée), on a besoin d'une grande précision, ce qui veut dire aussi de la rigueur envers soi-même (19). »

Giardino dit s'être inspiré de la Guerre d'Espagne d'Hugh Thomas, des Mémoires d'un révolutionnaire de Victor Serge ou de ses ouvrages de ses personnages secondaires : Arthur Koestler et George Orwell. Mais il ne s'agit pas seulement de lectures, plutôt du regard porté sur le monde qui naît d'une sensibilité, de connaissances éclatées, et dans lequel d'autres peuvent se reconnaître : une culture. Dans une conférence de 1942 sur la situation des Ex (les anciens militants des partis communistes) Ignazio Silone parlait de cette « espèce particulière », cette « catégorie à part » : « Ce qui les unit, ce n'est ni parler plus franchement, ce qui nous unit, ce n'est ni

HUGO PRATT

La trésorière de Corto Maltese flotte dans le désert éthiopien  
Corto Maltese apparaît pour la première fois en 1967 dans la Ballade de la mer salée, une longue aventure sur l'océan Pacifique troublée par les lointains échos de la première guerre mondiale. Mais c'est à partir de 1970, dans une succession de courtes histoires très denses, qu'Hugo Pratt construit la biographie de ce héros cosmopolite. Dans une discussion sur la révolte des colonisés contre les puissances, Cash, le guerrier d'Abyssinie, évoque la fin de son ami Corto Maltese en Espagne. (Ed. Casterman.)



le pays d'origine, ni la langue, ni la religion, ni même, désormais, un idéal politique idéologique, mais une expérience commune (20). » Les dessinateurs italiens sont les héritiers de cette génération.

Valentina, jeune femme moderne, lit Il Manifesto et cite Mao Tse-toung : « Le vent d'Est l'emporte sur le vent d'Ouest » ; elle lit Camus, Joyce et Calvino, Moby Dick, Justine de Sade et Frankenstein de Mary Shelley, l'Etat et la Révolution, la Révolution traînée. Elle aime G.W. Pabst et se coupe les cheveux comme Louise Brooks. Valentina a été créée par Guido Crepax en 1966. Elle vit dans l'insouciance d'une génération à l'illusion lyrique, et qui n'a reculé que sous les assauts conjugués d'un terrorisme dit de gauche mal éduqué et d'une politique mafieuse à la mode P 2, qui manipule les grands attentats, de Piazza Fontana à la gare de Bologna, et même l'Italie aux années de plomb, celle que décrit Vittorio Giardino dans les Enquêtes de Sam Pezzo : « J'ai souvent l'impression que nous vivons actuellement une période de décadence, un retour à l'obscureté », dit Crepax (21). Chez Giardino, le passé est une autre manière de parler du présent : « Je n'ai étudié mes récits dans l'avant-guerre que pour mieux parler du monde d'aujourd'hui. Maintenant comme alors, j'observe une certaine exacerbation des antagonismes idéologiques (22). » Une forme d'engagement exempté des pesanteurs populistes, telle est peut-être la marque de la bande dessinée italienne contemporaine (23).

Italo Calvino, dans son premier roman, mettait en scène Loup Rouge, le partisan intrépide qui portait une étoile sur la casquette et détestait les fascistes. « Loup Rouge », écrivait Calvino, appartient à cette



génération qui s'est instruite avec les albums en couleurs de bandes dessinées d'aventure : seulement, lui, il a pris tout cela au sérieux et, jusqu'à présent, la vie ne lui a point infligé de démenti (24). » Et voilà que les auteurs de bandes dessinées prennent la vie au sérieux...

- PHILIPPE VIDELIER.
- (12) Leonardo Sciascia, Les Ombres de Sicile, Folio, Paris, 1985.
  - (13) Vittorio Giardino, La Porte d'Orient, Glénat, Grenoble, 1986.
  - (14) Vittorio Giardino, Rhapsodie hongroise, Glénat, Grenoble, 1982.
  - (15) Les Cahiers de la bande dessinée, n° 71, 1986.
  - (16) Les Cahiers de la bande dessinée, n° 32, 1977.
  - (17) Boris Piniak, Conte de la lune non éteinte, Champ Libre, Paris, 1972.
  - (18) Cf note 1.
  - (19) Gianni Brunoro, Il mio Giardino, Edizioni Strip, Napoli, 1986.
  - (20) Cf note 9.
  - (21) Les Cahiers de la bande dessinée, n° 52, 1982.
  - (22) Cf note 15.
  - (23) La traduction française du texte n'est pas toujours à la hauteur. Elle peut même être exécrable (en particulier dans la série des « Jan Karis »). Parce que Munich se dit en Italie « Monaco », on a droit au « patch de Monaco » de 1938 (la Porte d'Orient) ! Les éditeurs, peut-être à cause du statut « d'art mineur » de la bande dessinée, sont loin d'apporter tout le soin nécessaire à la qualité du produit : textes maladroits, relieurs détestables...
  - (24) Italo Calvino, Le Sentier des nids d'araignées, UGE, coll. « 10-18 », Paris, 1983.

OUBLIER HOLLYWOOD

Des films qui réinventent le cinéma

LE cinéma, faut-il le rappeler, va mal, et la baisse de la fréquentation des salles, en France surtout, s'accroît. A cela vient s'ajouter une crise évidente de créativité se traduisant par la multiplication de films mineurs, reposant sur des scénarios affligeants, mal dialogués, à la mise en scène souvent bâclée.

Dans ce désert, cependant, et au hasard de récents festivals (dont celui de Cannes, toutes sections confondues), on a pu voir émerger quelques œuvres qui tranchent sur la médiocrité générale par le sérieux de leur sujet, la qualité de leur réalisation et l'importance de leur rapport au réel et à l'histoire.

Par LOUIS MARCORELLES

Est-ce un hasard ? Au lendemain du procès Barbie et après l'essor en France du phénomène Le Pen, trois œuvres de qualité, longuement méritées, portent une vision critique de l'histoire, surprennent par leur acuité politique. Par ordre alphabétique : Hanussen, d'Istvan Szabo (Hongrie-Allemagne fédérale), Hôtel Terminus, de Marcel Ophüls (Etats-Unis), Welcome to Germany, de Thomas Brasch (Allemagne fédérale).

Après Mephisto et Colonel Redl, Istvan Szabo démonte à nouveau les mécanismes complexes par lesquels une société est brisée à la dérive et des individus sont brayés. Klaus-Maria Brandauer, acteur inséparable des films de Szabo, incarne un de ces êtres diaboliques qui ont cru pouvoir pactiser avec le diable, garder leur innocence intacte face à la corruption ambiante. Malgré ses dons de voyance, le héros laisse se

le rapport permanent attraction-répulsion entre juifs et Allemands.

Est-ce un hasard ? Ces trois auteurs ont vécu dans leur chair, parfois chez leurs proches, la condition réservée aux juifs par l'idéologie national-socialiste, s'ils se sentent d'autant plus fondés à interpeller l'humanité entière, sans déclamation, sans pathos, à cerner l'injustice faite à l'homme par l'homme dans ses replis les plus secrets ? Autre preuve de santé cinématographique, d'éveil à d'autres misères, la présence étonnante de l'Afrique (mais pas le Maghreb, visiblement en crise) à l'heure où tous les signes concourent pour nous faire croire à son effacement. Mais une Afrique perçue à travers des sensibilités blanches, et là il faut s'attarder une seconde et sur Un monde à part, de Chris Menges (Grande-Bretagne), et sur Chocolat, de Claire Denis (France). Le premier situé en 1963, mais aisément replacé par notre imaginaire dans le contexte actuel de l'apartheid en Afrique du Sud, le second, au contraire, accentuant le recul dans le temps, ici le Cameroun à la fin des années 40, l'un et l'autre recroisant la vision d'une fillette confrontée à une évolution sociopolitique qu'elle a quelque peine à saisir. Chris Menges, adaptant une histoire vécue par sa scénariste, la fillette du film, identifie totalement le spectateur au changement inévitable. Claire Denis, qui fut la fille de Chocolat, accentue le malaise, déplace la prise de conscience en mauvaise conscience.

Et puis, mezza voce, des Africains nous parlent directement, avec les moyens du bord : Tabataba, de Raymond Rajaonarivelo (Madagascar),

Testament, de John Akomfrah (Ghana). Eux aussi remontent le cours du temps, mais avec des engagements très différents. Pour le cinéaste malgache, il faut redécouvrir la réalité telle qu'elle fut vécue à la fin de la guerre, en 1945, quand on espérait, avec l'aide hypothétique des Américains, la fin de la colonisation française.

Tabataba (qu'il faudrait traduire par « rumeurs ») analyse avec délicatesse, sans sectarisme, l'impact de l'histoire mondiale sur un petit village de la brousse vivant au jour le jour son oppression. Testament, gauche au possible, mais émouvant, participe d'une haute ambition : retrouver les origines de l'indépendance africaine, essayer d'analyser les erreurs commises, découvrir de nouvelles raisons d'espérer. L'histoire s'écrit en permanence.

Deux films immenses, l'un en mineur, l'autre en majeur, nous content l'Amérique, dite latine, hier et aujourd'hui : El Dorado, de Carlos Saura (Espagne), et le Sud, de Fernando Solanas (Argentine). El Dorado relève de la catégorie des superproductions, mais avec une maîtrise totale de l'enjeu historique que représente un tel sujet. Pour la première fois, la conquête du Nouveau Monde n'est plus une simple partie de plaisir, mais la confrontation d'ambitions et d'appétits politiques sans grand rapport avec les intentions très « catholiques » proclamées au départ. Pour la première fois, le conquérant ose se poser des questions.

Le Sud est tout simplement bouleversant, même s'il est visiblement passé au-dessus de la tête de certains spectateurs. L'auteur de l'Heure des brasi-

déclaire le retour à la liberté d'un pays juste sorti de l'horreur absolue. Mélangent les tons, Fernando Solanas réussit le miracle de dire à la fois la tendresse de ceux qui s'aiment et la détresse d'une société dont les valeurs ont été bouleversées, où tout est à reconstruire. Le tango, déchirant, pathétique, sort de toile de fond et d'accompagnement à ce qui reste la préoccupation première du cinéaste : exalter la grande patrie latino-américaine, et d'abord sa patrie, l'Argentine.

Fernando Solanas fut, avec son camarade Octavio Getino, le défenseur d'une troisième voie pour le cinéma. Cette fois, il dédie son œuvre à Glauber Rocha, le grand cinéaste brésilien disparu. Le communisme de préoccupations est aveuglé ; réinventer le cinéma, faire fi des modèles étrangers, être d'abord soi-même.

Edité par la SARL Le Monde  
Gérant : André FONTAINE,  
directeur de la publication.  
Administrateur général : Bernard WOUTS

Imprimerie  
du « Monde »  
7, rue des Italiens  
75009 PARIS

Commission paritaire des journaux  
et publications : n° 57 438  
ISSN : 0026-9395

A la disposition des diffuseurs de presse  
pour modifications de service, demandes de  
ressort ou autre, utiliser notre numéro de  
téléphone vert : (16) 1 05-36-11-11.

- (1) Hugo Pratt, La Maison dorée de Shanghai, Yournan, 1946.
- (2) Italo Calvino, La Machine à vapeur, Paris, 1964.
- (3) Guido Crepax, Valentina assassine !, Milan, 1977.
- (4) Dedicated to Corto Maltese, Kesseling, Lausanne, 1985.
- (5) Guido Crepax, Corto di Valentin, Milan, 1975.
- (6) Cf note 1.
- (7) Edward Hall Carr, La Révolution russe, Paris, 1969.
- (8) Burt Solovine, Staline, Editions Glénat, Paris, 1981.
- (9) Ignazio Silone, Sortie de secours, Paris, 1946.
- (10) Cf note 1.
- (11) Pietro Neppi, La Guerre d'Espagne, Paris, 1958.



«NOTRE SIÈCLE», de René Rémond

Cent ans de tohu-bohu

Par le général GEORGES BUS

Le lecteur, s'il est, grosso modo, le contemporain de l'auteur ; s'il a, comme lui, traversé le siècle ; si, plus encore, il s'est « engagé » en des temps où les occasions d'engagement n'ont pas manqué, sera puissamment rémué par le déroulement sous ses yeux du prompteur méticuleux établi de main de maître par René Rémond dans son livre Notre siècle (1).

Les jeunes Français, garçons et filles de 1988, seront, eux, héberlés par le même déroulement et croiront revivre les tohu-bohu des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles de l'histoire de notre pays.

Quoi ! diront les premiers, nous avons vécu deux guerres mondiales ; nous avons terminé en vainqueurs la première qui nous marque encore ; nous nous sommes fait écraser dans la seconde et avons réussi à participer à la victoire par miracle, et sur un strapontin !

Pour les jeunes, ces guerres énormes seront la guerre de Crimée et celle de 1870. Aussi lointaines, aussi vagues. Comment leurs pères ont-ils pu modeler les excès du bien et du mal sur l'onde continue de ce qui doit être une fameuse qualité foncière, pour leur offrir, en 1988, une France puissance européenne, toujours puissance mondiale : déterminante à l'ONU, membre

à part entière du club super-fermé du nucléaire et de l'espace !

Certains Français de vingt à trente ans feuilleteront peut-être un atlas de leur grand père encore vivant. Ils verront une tache violine étendue un peu partout de par le monde : l'Empire ! On pouvait donc, quand on était français, être presque partout chez soi, aller sans passeport sur la surface de la Terre, là où régnait cette couleur aux côtés du rose britannique ? Eh oui !

A la même lecture, les vieux se rappellent, minutieusement conté, la politique politicienne d'entre-deux guerres ; l'orgueil vain ; la politique étrangère à la remorque de celle du Royaume-Uni dans un concert incessant de cocoricos ; une immense domination de Paris sur le monde des lettres et des arts ; une armée désuète et satisfaite qui s'en est allée, en 1940, traînant les pieds, au-devant de la plus formidable racclée de son histoire. L'Occupation. Un maréchal, plus haute autorité morale de la France, sollicitera un armistice que l'on peut discuter mais se déshonorerait en serrant la main de Hitler et en signant l'imparadmissible « statut des juifs » !

Les jeunes verront alors, sur cette débâcle, se dresser la stature du général de Gaulle criant, le 18 juin 1940, le « non » historique à la défaite ; rassemblant les Français libres ; initiant la résistance intérieure qui crévera le manteau de veulerie abattu sur la France.

C'EST encore avec étonnement - c'est déjà loin - que les jeunes apprendront la pénurie qui a duré dix ans, de 1939 à 1949, les alicés de la politique intérieure où les politiciens auront raison du général de Gaulle, qui, en quatre mois, aura eu néanmoins le temps de promulguer les quarante ordonnances qui ont remis la France dans le peloton de tête mondial. Ils apprendront comment les Français se sont déchirés sur l'Empire perdu par morceaux, soit intelligemment par des indépendances octroyées à temps, soit par des stupides combats retardateurs. Ils comprendront alors l'importance de ce qu'ils vivent dans l'instant : la nécessité de conserver, étant donnée l'importance de l'espace et des fonds marins, une place amie sur les « confettis de l'Empire ». La Nouvelle-Calédonie va être leur première affaire...

Voilà de prodigieux événements rapportés en quelques lignes sèches qui ne disent pas les bourgeonements, les coups, les contre-coups, les hommes, les immenses problèmes Est-Ouest, européens, économiques, scientifiques, et l'on en passe, ô combien ! que décrit René Rémond d'une plume impeccable, en mille pages d'analyses impartiales.

Comment un Français de trente ans pourrait-il ne pas lire Notre siècle ?

(1) Fayard, Paris, 1988, 1012 pages, 198 F.

«QU'EST-CE QUE L'HISTOIRE?», de E. H. Carr

Une leçon de méthode et d'optimisme

Par FRANÇOIS DOSSE

«QU'EST-CE que l'histoire ? » se demande l'historien britannique E. H. Carr (1892-1982) dans une série de conférences prononcées en 1961 et récemment traduites en français (1). L'auteur est riche d'une dualité qui oppose son champ de spécialisation - l'histoire de la Russie soviétique - et ses compétences au Foreign Office, au Times, puis à l'Université. Il en résulte une intuition qui vérifie l'aphorisme de Benedetto Croce : « Toute histoire est contemporaine. » Pour E. H. Carr, l'historien fait partie intégrante de l'histoire, il répond à ses sommations, utilise son outillage mental. Il est, dans ce sens, un excellent miroir, non pas tant de la société dont il parle que de la société d'où il parle.

Ces conférences, devenues dans de nombreux pays « un classique », ont connu un grand retentissement, au point que l'auteur, vingt ans plus tard, entreprit de les actualiser. Son disciple R. W. Davies nous présente les notes préparatoires d'un travail interrompu par la mort. La sensibilité de l'auteur à l'historiographie britannique le conduit à situer celle-ci dans son contexte, au travers des grandes questions qui se posent à l'historien (ses rapports aux faits, les liens entre société et individu, le statut de la causalité, le progrès...). Il nous décrit la voie étroite de l'étude des faits du passé, qui ne sont rien

d'autre que lettre morte sans l'historien qui les traite et leur donne sens. Le passé n'est pas un donné mais un construit. Cependant, l'auteur met en garde contre une conception purement relativiste qui verrait l'histoire comme une simple série d'interprétations, à la manière de Nietzsche ou de Collingwood.

Il incombe à l'historien de rechercher des causes aux phénomènes observés et, à ce titre, E. H. Carr s'en prend à l'empirisme, dont il nous montre qu'il est l'expression même d'un renversement spectaculaire : l'Empire britannique passé sans transition du temps de sa splendeur à la grisaille d'une crise de langueur sans issue. Au regard triomphant d'un Gibbon au dix-huitième siècle ou d'un Acton au dix-neuvième siècle, à la fin de l'ère victorienne, qui voyaient l'histoire de l'humanité comme la marche inexorable du progrès, reflétant l'égotisme britannique, succédait l'empirisme et le conservatisme de la génération du milieu du vingtième siècle, celle de Lewis Namier ou de Trevor Roper, paralysés par la peur du changement. L'histoire a tendance alors à laisser place nette, faute de penser le placement, aux autres sciences sociales. La manière de raconter l'histoire s'éclaircit donc par le contexte, et le statut de l'histoire correspond à la question : comment considérons-nous notre société ?

E. H. Carr réagit avec force contre la vague de scepticisme, de pessimisme qui même tout droit l'historien à l'automutilation. Il décrit ce culte moderniste de l'histoire quantitative et ce repli sur des recherches sectorielles de plus en plus atomisées. Cette évolution suit la courbe d'une dérive à la fois politique et théorique qui n'est pas sans faire penser à la trajectoire parallèle de l'historiographie française des Annales.

L'auteur nous donne une leçon de méthode, définissant scrupuleusement les écueils et les exigences du métier d'historien, situés dans ses rapports avec l'évolution scientifique générale. Il critique le culte du génie individuel, caractéristique d'un stade primitif de la conscience historique peut-être valide au temps de Solon, Lycurgue ou Plutarque, mais inapproprié à nos sociétés complexes. Il nous donne aussi une leçon d'optimisme qui vient bien à point de l'autre côté de la Manche, par ces temps de déraison, en affirmant avec vigueur : « Je crois en l'avenir de la société et en l'avenir de l'histoire. » E. H. Carr défend la valeur scientifique de l'histoire, sa capacité à rationaliser la dialectique du causal et de l'accidentel, et renoue surtout avec ce qui fonde l'intérêt même du travail historique, ce difficile « dialogue entre les événements du passé et des fins futures en progressive émergence. » Rejetant à la fois la théologie et le récit littéraire, l'histoire ne peut être écrite que par ceux qui tentent de déceler, au travers des multiples changements, la direction qu'elle suit.

(1) Qu'est-ce que l'histoire ? E. H. Carr, La Découverte, collection « Amalgame », Paris, 1988, 233 pages, 120 F.

Dans les revues...

■ POLITIQUE INTERNATIONALE. L'Union aux armes en Amérique centrale ? Le point de vue des présidents du Costa-Rica, du Guatemala et du Salvador. Un autre dossier important sur le bilan du réagranisme. (N° 40, 46 1988, trimestriel, 70 F. - 11, rue de Valenciennes, 75116 Paris.)

■ POLITIQUE ÉTRANGÈRE. Un numéro presque exclusivement consacré à Israël quarante ans après. Comme le note Dominique Méliès dans son introduction, « le statut quo actuel ne peut pas tenir qu'un instant ». (N° 2, trimestriel, 85 F. - 6, rue Ferrus, 75008 Paris.)

■ DÉFENSE NATIONALE. Suite du dossier sur « Espace et défenses » et un article sur calcul économique et choix militaires. (Aérien, mensuel, abonnement au prix de 330 F. - 1, place Joffre, 75700 Paris.)

■ LE DÉBAT. Frits de trois cents pages pour ce numéro spécial qui livre « les matériaux pour servir à l'histoire intellectuelle de la France » de 1953 à 1987, et cherche à décomposer « la trame de l'histoire intellectuelle et le tissu conjonctif de la sensibilité collective ». (N° 50, mai-août, cinq numéros par an, 96 F. - 49, rue de la Vierge, 92120 Montrouge.)

■ LE TRIMESTRE DU MONDE. Edgar Morin juge les efforts de l'URSS ; le « Débat » est consacré à « la crise du système commercial international ». (N° 3, troisième trimestre 1988, 70 F. - 30, cours Albert-I<sup>er</sup>, 75008 Paris.)

■ Dans un rapport récent sur le Royaume-Uni, Northern Ireland : Killings by Security Forces and « Supra-grass » Trials, Amnesty International déplore le refus du gouvernement britannique de s'expliquer sur des homicides suspects, imputables aux forces de sécurité, et réclame une nouvelle enquête judiciaire à leur sujet. (4, rue de la Pierre-Lévy, 75003 Paris.)

■ RAW MATERIAL REPORT. L'importance de l'or dans l'économie sud-africaine et des éventuelles sanctions concernant l'achat de ce métal. (Vol. 6, n° 1, 1988, trimestriel, abonnement au prix de 250 couronnes. - PO Box 81519, S-104 82 Stockholm, Suède.)

■ LA REVUE NOUVELLE. Un dossier très étoffé sur la « grande exploitation » à laquelle a donné lieu l'OPA de M. Carlo De Benedetti sur la Société générale de Belgique. (N° 7-9 juillet-août, mensuel, abonnement au prix de 3 200 FF. - 26, rue Pasteur, 13630 Brunelles.)

■ ALLEMAGNES D'AUJOURD'HUI. Une analyse des résultats des élections régionales en Bade-Wurtemberg et dans le Schleswig-Holstein et une étude sur l'internationalisation de l'économie ouest-allemande. (N° 104, avril-juin, trimestriel, 50 F. - Claude Lamm, Mérouse Vallant, 3, rue Faraday, 75017 Paris.)

■ PROBLÈMES ÉCONOMIQUES. Deux études : sur les structures économiques de l'Espagne et sur l'industrie espagnole. (N° 2083, 15 juillet, hebdomadaire, 9 F. - La Documentation française, Paris.)

■ LE COURRIER DES PAYS DE L'EST. Une étude d'Alain Groux sur l'agro-industrie soviétique et un bilan de l'ouverture de la Chine par François Nhey et Thierry Parraud. (N° 330, juin, mensuel, 43 F. - La Documentation française, Paris.)

■ CARIÈRES D'ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES. La planification agricole en URSS ; les rapports entre villes et campagnes en Chine. (N° 6, 1<sup>er</sup> trimestre 1988, trimestriel, 120 F. - INRA, route de Saint-Cyr, 78026 Versailles Cedex.)

■ SIGNES DU PRÉSENT. Un dossier, dirigé par Habib El Malki, sur « la Marche et le dernier méditerranéen ». Ce livre, un périodique, un texte de Laurence Tubiana et un entretien avec Edgar Morin. (N° 2, printemps, trimestriel, 25 FF. - BP 535 Rabat-Chaâba, Maroc.)

■ MARCHÉS MARCHÉS. Le Tswana après vingt ans de crise de succession et les économies arabes face à la tentation libérale. (N° 126, avril-mai-juin, trimestriel, 35 F. - La Documentation française, Paris.)

■ CAHIERS D'ÉTUDES SUR LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE ET LE MONDE TURCO-IRANIAN. Un numéro consacré à la modernisation autoritaire et aux réponses des sociétés en Turquie et en Iran. (N° 6, juin 1988, deux numéros par an, - CEMOTI, 4, rue de Charonne, 75006 Paris.)

■ MIDDLE EAST REPORT. Un périodisme consacré à l'état et à l'islam. On lire en particulier l'article de Sami Zuhairi sur le cas iranien. (N° 153, juillet-août, bimestriel, 3,50 dollars. - MERRIP, dept. A, 475 Riverside Drive, Room 518, New York, NY 10115.)

■ POUR LA PALESTINE. Les « confessions de deux terroristes israéliens repentis » et de nombreux articles sur la poursuite de l'intifada en Cisjordanie et à Gaza. (N° 22, deuxième trimestre 1988, trimestriel, 15 F. - BP 184-04, 75160 Paris Cedex 04.)

■ REVUE DE LA PRESSE ÉGYPTIENNE. Un dossier sur l'urbanisation et l'habitat, un autre sur la question des eaux du Nil. (N° 23, quatrième trimestre 1987, trimestriel, abonnement au prix de 400 F. - CEDEJ, revue de la presse égyptienne, ministère des Affaires étrangères, service de la veille diplomatique, 37, quai d'Orsay, 75007 Paris.)

■ REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. Un document à lire : le rapport d'Amir Cohen-Solal « Israël face à la guerre des pierres ». (N° 925, mai-juin, 68 F. - 17, avenue Copernic, 75017 Paris.)

■ POLITIQUE AFRICAINE. Un numéro consacré aux rapports tourmentés entre Noirs et Arabes. (N° 30, juin 1988, trimestriel, 70 F. - Karthala, 22-24, boulevard Arago, 75013 Paris.)

■ REVIEW OF AFRICAN POLITICAL ECONOMY. Un numéro spécial sur l'Afrique australe intitulé « la Crise continue ». (N° 49, trois numéros par an, 6 livres. - RDAPE, Regency House, 75-77 St. Mary's Road, Sheffield S2 2N, Grande-Bretagne.)

■ TIMOR-INFORMATIONS. Un bilan, difficile à établir pour des raisons politiques, de la situation dans l'île annexée par l'Indonésie et où la résistance survit malgré tout. (Mars-avril 1988. - Association de solidarité de Timor-Oriental, BP 235-07, 75327 Paris Cedex 07.)

■ LA LETTRE DE SOULAGRAL. La Corée du Sud est aussi une puissance dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture. Une interrogation : des pesticides sont-ils utilisés au Guatemala contre la guérilla ? (N° 72, juillet-août, mensuel, 14 F. - 185, rue de Charonne, 75011 Paris.)

■ POLITIS. Un numéro spécial de 148 pages pour tout l'état, en attendant que l'hebdomadaire reprenne sa situation régulière le jeudi 1<sup>er</sup> septembre. L'avenir sera-t-il radieux ? Politis est allé fouiner dans les dossiers du Plan, du côté des savants, des économistes, des artistes... De longs voyages à l'étranger à travers le Chili, le Liban, la Pologne... Et cinquante pages de vagabondages parmi les nouveaux écrivains de la RDA, au pays de la chanson française, dans celui de Géométrie. (N° 26, juillet-août, 40 F.)

■ LES CAHIERS DU DOUÛTE. Une interrogation sur « Ecologie et politique » et un débat sur les Verts ouest-allemands. (N° 2, avril, 25 F. - Thémis, BP 117, 75966 Paris Cedex 20.)

■ APRÈS-DEMAIN. Un dossier sur « Santé et droit au travail ». A lire : « Droits de l'homme et conditions de travail », par Bertrand Maiti. (N° 305, juin-septembre, trimestriel, 40 F. - 27, rue Jean-Dolant, 75014 Paris.)

■ FUTURIBLES. Une livraison centrée sur l'emploi avec, en particulier, une description de la « boîte à outils des ministres européens de l'emploi ». (N° 123, juillet-août, mensuel, 50 F. - 25, rue de Valenciennes, 75431 Paris Cedex 07.)

■ LE MENSUEL DE LA PAIX - PAX CHRISTI. Une longue étude sur les droits de

l'homme, analysés notamment d'un point de vue chrétien, et une présentation de leur constante violation en Colombie. (N° 362, juillet-août, mensuel, 12,50 F. - 44, rue de la Santé, 75014 Paris.)

■ REALITÉS FAMILIALES. Quelle est l'image de la famille à travers les différentes cultures du monde ? Comment se vivent, sur les cinq continents, les relations du couple et les rapports entre parents et enfants ? (N° 7, juin, trimestriel, 25 F. - 28, place Saint-Georges, 75009 Paris.)

■ ACTES. Les Cahiers d'action juridique publient un riche numéro : réforme de la magistrature, prisons privées aux États-Unis, droits des peuples, etc. (N° 64, juin, 5 numéros par an, 48 F. - 39, rue Bobillot, 75013 Paris.)

■ IL EST UNE FOL. - Masculin, féminin, où est passée la différence ? Un numéro rédigé par des femmes. Comment inventer une nouvelle aléité ? (Mai-juin, 10 numéros par an, 30 F. - Temps présent, 68, rue de Babylone, 75007 Paris.)

■ PROJET. Une analyse des enjeux stratégiques de l'environnement et un dossier sur l'Europe montrent la position ambiguë de la RFA. (N° 211, mai-juin, bimestriel, 52 F. - 14, rue d'Assas, 75006 Paris.)

■ EXTRA ! Désinformation et environnement aux États-Unis, ce que les médias cachent. (Vol. 1, n° 8, mai-juin 1988, huit numéros par an, 25 F. - 26, rue de Valenciennes, 75011 Paris.)

■ GOLIATH. L'ensemble des lettres envoyées par le curé d'Ouvéï sur les événements dramatiques de la Nouvelle-Calédonie. (N° 14, juin 1988, trimestriel, 30 F. - Christian Terras, 281, bis C cours Emile-Zola, 69100 Villeurbanne.)

■ M. Le « nouveau visage politique » : l'électorat de M. Le Pen, la droite, et « face au projet métropolitain ». (N° 21, juin-juillet, 16 numéros par an, 25 F. - 209, rue Saint-Maur, 75016 Paris.)

■ DÉVENIRS. Un numéro spécial consacré aux pouvoirs locaux et à l'initiative économique, avec des études de cas : Poitiers, La Rochelle, Nantes-Vieux-Port, Limousin, etc. (N° 7/8 deuxième trimestre, trimestriel, 50 F. - Fondation ALLES, 2, passage de Clichy, 75018 Paris.)

■ LES CAHIERS D'ÉTUDES DU CUEPFF. Une évolution des programmes de formation dans la région Nord-Pas-de-Calais. Un véritable effort local. (N° 11, mai, 70 F. - 11, rue Langellier, 59046 Lille Cedex.)

■ ACTUEL MARX. Sur le thème « Sociétés occidentales, idéas du socialisme », des analyses sur les structures de nos sociétés, avec les « révisions » qu'imposent des phénomènes tels que la crise de l'État - providence, endettement du tiers-monde, désastres écologiques. (N° 3, 1988, mensuel, 90 F. - Actuel - Marx, CNRS, 156, avenue Pasteur, 75010 Paris.)

■ LETTRE INTERNATIONALE. Un numéro particulièrement riche avec des textes d'Umberto Eco sur « L'irrationnel hier et aujourd'hui » ; de Jean Goytisoalo sur Gandhi ; et des « Chroniques » de la vie quotidienne en Tchétchélie aujourd'hui, de Ludvik Vasilik. (N° 17, 4<sup>e</sup> trimestre, 42 F. - 14, rue des Petits-Hôtels, 75010 Paris.)

■ NOTRE HISTOIRE. Services-nous que les protestants furent eux aussi persécutés au même temps que les juifs et Dreyfus ? E. Milcent, d'autre part, étudie le phénomène de l'Opus Dei. (N° 46, juin, mensuel, 25 F. - 12, rue Ampère, 75017 Paris.)

■ ANNALES. Un dossier sur « Fascisme-nazisme », avec des textes de Marc Ferro, Emilio Gentile, Ian Kershaw, Philippe Barin et Denis Peschanski. (N° 3 - 1988, mai-juin, trimestriel, Armand Colin, Paris.)

■ ITINÉRAIRE. Après Durri, Saco et Vazquez, cette revue présente la vie et l'œuvre de Kropotkine, le « prince de l'anarchisme ». (N° 3, juin, mensuel, 33 F. - 1 bis avenue Emile, 77500 Chelles.)

■ ÉCHANGES. Un numéro entièrement consacré aux mutations actuelles dans le cinéma (crise de fréquentation et de créativé). (N° 224, juillet-août, mensuel, 20 F. -

49, rue de Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris.)

■ CAHIERS DU CINÉMA. Un entretien avec le réalisateur géorgien Sergueï Paradjanov. (N° 410, juillet mensuel, 30 F. - 9, passage de la Boule-Bianche, 75012 Paris.)

■ CINÉMACTION. Un dossier très complet sur le cinéma noir américain. (N° 46, juin, trimestriel, 90 F. - Cerf, Paris.)

■ LANGUAGE TECHNOLOGY. Un article sur le traitement automatique des idéogrammes chinois et un bilan des technologies les plus récentes d'aide à la lecture pour les aveugles. (N° 8, juillet-août, bimestriel, abonnement au prix de 40 dollars. - PO BOX 5477, 1007 AL, Amsterdam, Pays-Bas.)

■ SCIENCE ET TECHNOLOGIE. L'évolution des marchés de l'espace dans les dix ans à venir, et deux études de cas sur des pays qui accroissent leur effort national de recherche et développement : le Danemark et l'Espagne. (N° 7, juillet-août, 11 numéros par an, 30 F. - 14, rue de Savoie, 75006 Paris.)

■ L'ÉVÈNEMENT DU JEU. Vient de lancer un journal à l'intention des non-voisins. Chaque semaine, il met à la disposition des personnes intéressées une cassette de 90 minutes où sont enregistrés un certain nombre d'articles de l'hebdomadaire. Cette cassette d'information est disponible par abonnement et fournit le même jour que le « support papier ». (Renseignements : L'Évènement du jeu, abonnements actifs, 2, rue Christine, 75006 Paris. Tél. : (1) 43-54-84-80.)

■ GOLIATH. L'ensemble des lettres envoyées par le curé d'Ouvéï sur les événements dramatiques de la Nouvelle-Calédonie. (N° 14, juin 1988, trimestriel, 30 F. - Christian Terras, 281, bis C cours Emile-Zola, 69100 Villeurbanne.)

■ M. Le « nouveau visage politique » : l'électorat de M. Le Pen, la droite, et « face au projet métropolitain ». (N° 21, juin-juillet, 16 numéros par an, 25 F. - 209, rue Saint-Maur, 75016 Paris.)

■ DÉVENIRS. Un numéro spécial consacré aux pouvoirs locaux et à l'initiative économique, avec des études de cas : Poitiers, La Rochelle, Nantes-Vieux-Port, Limousin, etc. (N° 7/8 deuxième trimestre, trimestriel, 50 F. - Fondation ALLES, 2, passage de Clichy, 75018 Paris.)

■ LES CAHIERS D'ÉTUDES DU CUEPFF. Une évolution des programmes de formation dans la région Nord-Pas-de-Calais. Un véritable effort local. (N° 11, mai, 70 F. - 11, rue Langellier, 59046 Lille Cedex.)

■ ACTUEL MARX. Sur le thème « Sociétés occidentales, idéas du socialisme », des analyses sur les structures de nos sociétés, avec les « révisions » qu'imposent des phénomènes tels que la crise de l'État - providence, endettement du tiers-monde, désastres écologiques. (N° 3, 1988, mensuel, 90 F. - Actuel - Marx, CNRS, 156, avenue Pasteur, 75010 Paris.)

■ LETTRE INTERNATIONALE. Un numéro particulièrement riche avec des textes d'Umberto Eco sur « L'irrationnel hier et aujourd'hui » ; de Jean Goytisoalo sur Gandhi ; et des « Chroniques » de la vie quotidienne en Tchétchélie aujourd'hui, de Ludvik Vasilik. (N° 17, 4<sup>e</sup> trimestre, 42 F. - 14, rue des Petits-Hôtels, 75010 Paris.)

■ NOTRE HISTOIRE. Services-nous que les protestants furent eux aussi persécutés au même temps que les juifs et Dreyfus ? E. Milcent, d'autre part, étudie le phénomène de l'Opus Dei. (N° 46, juin, mensuel, 25 F. - 12, rue Ampère, 75017 Paris.)

■ ANNALES. Un dossier sur « Fascisme-nazisme », avec des textes de Marc Ferro, Emilio Gentile, Ian Kershaw, Philippe Barin et Denis Peschanski. (N° 3 - 1988, mai-juin, trimestriel, Armand Colin, Paris.)

■ ITINÉRAIRE. Après Durri, Saco et Vazquez, cette revue présente la vie et l'œuvre de Kropotkine, le « prince de l'anarchisme ». (N° 3, juin, mensuel, 33 F. - 1 bis avenue Emile, 77500 Chelles.)

■ ÉCHANGES. Un numéro entièrement consacré aux mutations actuelles dans le cinéma (crise de fréquentation et de créativé). (N° 224, juillet-août, mensuel, 20 F. -

Agliero et Cordoba, ou sur le seul miroir... son affaire ; en aucun cas il ne... de cette nuit qui était probable... triste, certes, mais pour sa dernière... quelques mètres de plus et ce soit... dans la rue Mario-Bravo et... lugubres, et où seul un monstre... calculant que peut-être on lui... paradoxalement, il était son propre... il lui facilitait la besogne et... aide, ne tentait aucun coup bas, était... Il se demanda si le type appréciait... s'il avait pensé combien il serait... le poursuivre, tirer à distance et... de se perdre, devoir éviter sur une... regard. Non, il jouait franchement le... ; il avait écrit un texte véneux... ce même personnage avait chargé... le type allait lui tirer une balle qui... et se logerait, chaude, précise, dans... et où il tomberait de tout son long. Il deman... à simplifier de tout son long. Il deman... une besogne en accord avec ce qui avait été... et oublier l'affaire.



les escaliers, tout en se demandant... encore tiré, bon, se dit-il, il doit... pas mon besoin de les deviner. Il mit la... albuma la lumière et regarda le... cher devinait qui allait rester sur... à dénouer bien se débrouiller et il se sent... coup, mal à l'aise comme un... vers la chambre à coucher, se débâ... vêtements sur le sol, et il restait... entendit des pas dans les escaliers... cause. Il alluma une cigarette... deux fois sans raison... porte restait.

110 tués

110 journalistes ont été... (il disparaît) ou emprisonnés à... le plus souvent, de leurs écrits (11... pour l'exercice du droit à l'information... la liberté.

Depuis 1977, 25 journalistes ont... plus de 30 au Mexique depuis 1971. Ces... ont été considérés par des trafiquants de... les enquêtes et le police. Les... et les enquêtes, en particulier les... Une seule exception : l'assassinat de... (2) - qui dirigeait l'édition... et fut retrouvé mort, ballonné et... le 5 novembre 1988 - a été... à quarante ans de prison (3).

« Attack on the Press » Rapport publié par... Journalists, New-York, 1988. Lire aussi... de l'homme » en la Chronique... n° 19, Paris, juin 1988.

« Assassins of the Press » - écrit par... Antonio Mendez - vient de paraître... de Mexico, Grujabo, Mexico, 1988, 90 pages.

« Assassins » - Le Monde diplomatique... de la liberté diplomatique, avril 1988.

**LE PRÉSIDENT CHADLI**  
« À ARABES »  
Unité du Maghreb, détente avec la France, paix au Moyen-Orient, l'individu clé de l'économie... Ces thèmes et bien d'autres sont développés par le chef de l'Etat algérien dans une interview exclusive à Paul Balta.

**ISLAM SOVIÉTIQUE :**  
**LE DÉTONATEUR CAUCASIEN**  
La crise Arménie-Azerbaïdjan ne fait que commencer... Elle peut faire tache d'huile dans toute l'Asie centrale musulmane. Une enquête d'Alexandre Benignien, rédigée pour Arabes quelques jours avant sa disparition.

**SYRIE-LIBAN :**  
**LA MÉTHODE KANAAN**  
Comment le général Ghazi Kanaan développe depuis cinq ans l'« ordre syrien », de Beyrouth à Zahlé et de Tripoli à Baalbek.

**IRAN : L'IMAM, LE VIZIR ET LE RÉVOLUTIONNAIRE**  
Rebondissements dans la guerre des clans, qui se poursuit à Téhéran avec acharnement. Pourquoi ? Comment ?

**GRAND MAGHREB :**  
**CINQ COLONNES À LA UNE**  
Algérie, Maroc, Tunisie, Libye et Mauritanie sont condamnées à coordonner leurs économies. Etats des lieux, obstacles et atouts. Par Mohsen Toumi, expert auprès de la Banque mondiale.

Dans le numéro de juillet-août d'Arabes le mensuel du monde arabe et de la francophonie. En vente en kiosques et en librairies. Abonnement : 300 FF ; 250 FF étudiant. 78, rue Joutfroy, 75017 Paris

Arabes  
LE MENSUEL DU MONDE ARABE ET DE LA FRANCOPHONIE

# les livres

## TUNISIE, 1956

### Portrait d'une décolonisation

LE PHARAON, d'Albert Memmi. Julliard, Paris, 1988, 177 pages, 130 F.

PLUS de trente ans après l'indépendance de la Tunisie dont il fut un témoin privilégié, Albert Memmi aborde, pour la première fois, dans une œuvre romanesque, les événements qui ont décidé du destin de son pays et ont représenté une rupture dans sa vie personnelle. Le Pharaon retrace les quatre dernières années de la tutelle française sur la Tunisie (1952-1956).

L'auteur a su attendre que les émotions et les esprits s'apaisent et que s'éloigne le temps du grand bouleversement pour laisser la littérature donner à l'histoire sa pleine mesure. Son roman est l'aboutissement d'une réflexion historique et sociologique. Personnages de fiction et personnalités authentiques de l'époque se mêlent dans un drame qui nous permet de saisir un phénomène majeur de notre histoire contemporaine, celui de la décolonisation.

Peu de textes ont su jusqu'ici, en effet, reconstruire avec autant de clarté et de précision les mécanismes de la décolonisation d'un pays arabe. Dans le Pharaon, Robert Schuman, Edgar Faure, Pierre Mendès France et d'autres hommes politiques français redeviennent les interprètes de ce qu'on appelle « la crise tunisienne ».

Le tableau de la société tunisienne que dresse Albert Memmi est une des grandes réussites du roman. A travers des personnages attachants parce que vrais, il évoque, par exemple, les différentes communautés confessionnelles du pays : les chrétiens, dont on ne sait jamais très bien quelle est leur place ; les juifs, anciennement enracinés mais dont la situation reste équivoque (« On ne peut pas dire que ce pays n'ait jamais été rassuré »), l'ombre du sionisme ajoutant à l'ambiguïté de leur engagement national ; les musulmans enfin, qui semblent, pour une fois, avoir l'histoire avec eux.

L'indépendance de la Tunisie racontée par Albert Memmi c'est aussi le récit de l'évolution des organisations politiques engagées dans cette voie et l'ambivalence de leurs relations. Les communistes et les nationalistes tunisiens, le vieux parti Destour de la très traditionnelle élite économique, celui du Néo-Destour de la jeune classe politique montante, confrontant leurs options idéologiques et leurs actions, s'allient et s'opposent, pour composer une fresque politique rigoureuse et nuancée d'où la ferveur n'est cependant pas absente. Il y a dans ce texte un sens aigu de la justice historique pour laquelle l'écrivain prend fait et cause sans ambiguïté.

HABIB BOURGUIBA, pour lequel Memmi éprouve de la sympathie, demeure sans doute la figure historique principale du roman : un personnage sur lequel l'écrivain aime s'attarder et dont il suit les étapes de l'action politique, analyse les contradictions et salue l'impulsion. Habib Bourguiba semble être pour Albert Memmi une sorte de compagnon, l'incarnation de la Tunisie qui fut la sienne et dont il dut s'exclure. Le règne de Bourguiba a pris récemment fin. Ce livre pourrait être, en quelque sorte, son épitaphe.

EGLAL ERRERA.

## CULTURE

### REGARDS SUR LE CINÉMA ÉGYPTIEN.

Yves Thoraval  
\* L'Harmattan, Paris, 1988, 146 pages, 80 F.

Cette réédition d'un ouvrage paru à Beyrouth en 1977 était fort attendue, même si l'auteur ne l'a point actualisée. Le cinéma égyptien reste, en effet, mal connu en France alors qu'il est, de loin, le plus important du monde arabe tant par le nombre de films produits que par leur qualité.

Yves Thoraval en fait l'histoire et présente non seulement l'œuvre des meilleurs cinéastes (Youssef Chahine, Salah Abou Séif, Chadi Abdessalam), mais aussi le contexte politique et culturel. C'est donc une véritable histoire culturelle de l'Égypte moderne qu'il nous propose, où le cinéma occupe, davantage que la littérature, une place prépondérante.

IGNACIO RAMONET.

### L'ORIENT IMAGINAIRE. La vision politique occidentale de l'est méditerranéen.

Thierry Hentsch  
\* Éditions de Minuit, Paris, 1988, 280 pages, 130 F.

L'Orient (avec une majuscule) est devenu ici une mode éditoriale, soit dans sa variante dure (le guerrier d'Allah-fou de Dieu-assassin-terroriste), soit dans sa variante molle (le lettré-philosophe-épistémologue). Le point commun de ces images contrastées, c'est qu'elles sont notre miroir. Ce miroir, Thierry Hentsch le met à la question. D'autres, Maxime Rodinson, Edward Saïd, l'avaient fait. Thierry Hentsch les complète heureusement. Il est le premier à proposer une analyse des couches successives de notre vision de

l'Orient en marquant finement ce qui les caractérise, du duel religieux médiéval au paradigme contemporain de la modernité. En choisissant de décrire ces représentations à travers l'étude des fonctions politiques que remplit notre Orient imaginaire, il propose un système d'interprétation cohérent. Cet ouvrage est un appel à dépasser la « connaissance de l'autre » et les ambiguïtés qu'elle recèle pour aller vers « la connaissance de soi parmi les autres ».

CLAUDE LIAUZU.

### SOCIEDADES ENFERMAS DE SU CULTURA.

Claudio Julián et alii  
\* Le Monde diplomatique en espagnol, Buenos-Aires, 1988, 8 dollars 225 de Mayo, 1 place, 1002 Buenos-Aires, Argentine.

L'édition en espagnol du *Monde diplomatique*, publiée en Argentine, fait paraître, en format livre, la traduction du numéro 1 de *Manière de voir*. « Des sociétés malades de leur culture », familière à nos lecteurs francophones. Si les sociétés latino-américaines sont, elles aussi, avant tout malades de leur culture, elles n'en ont pas nécessairement conscience. Ce petit ouvrage, dont on s'aperçoit en le lisant en espagnol qu'il ne perd rien de sa pertinence transporté dans le contexte du sous-continent américain, offrira aux lecteurs de ce qu'Alain Rouquié a appelé les pays de l'« extrême Occident », de précieuses pistes de réflexion et d'analyse. Et, comme le dit dans sa préface Roque Luis Casarini, il « démonte les mécanismes de la pensée contemporaine pour que, un jour, nous puissions tous vivre mieux ».

FRANÇOIS VITRANL.

## NORD-SUD

### PARTICIPATE IN DEVELOPMENT.

\* UNESCO, Paris, 1988, 371 pages, 160 F.

La question que traite cet ouvrage collectif n'est pas : « Pourquoi le développement participatif ? », mais plutôt comment mettre en œuvre et instituer une telle forme de développement. C'est donc une réflexion, sur les méthodes, qui se donne pas de « recettes » mais qui, au contraire, tient compte des objectifs et du contexte historique et culturel de chaque communauté humaine à travers des exemples contrastés de la Yougoslavie, de la Tanzanie, de l'Algérie, du Pérou, de la Chine, de l'Inde et du Sénégal. Opposer la participation à l'efficacité économique, comme le veut le pouvoir technocratique, serait mettre nos sociétés à la merci d'un système économique fragile et éphémère. Cet ouvrage plaide pour un nouvel ordre économique faisant une large place à l'évaluation qualitative du développement. Le débat tradition-modernité est au cœur des problèmes abordés.

CHRISTOPHE ALBALADEJO.

## PROCHE-ORIENT

### LETTRE A UN ANNI JUF.

\* Le Seuil, Paris, 1988, 93 pages, 40 F.

« Je souffre, mon ami, car la voix est étrangement muette depuis quelque temps », écrit Ibrahim Souss, le représentant de l'OJLP à Paris, dans son éloquent appel à la conscience juive. Peut-on faire la sourde oreille face aux atrocités commises par le gouvernement israélien contre les populations palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza ? Jamais un responsable palestinien n'aurait lancé une prière aussi vibrante à un membre du camp adverse.

Tout au long de ce monologue, l'auteur incite son ami — un personnage réel et non symbolique — à élever la voix, car il est révolté de voir la victime se transformer en bourreau. Sur toutes les questions — sécurité, terrorisme, droits de l'homme... — Souss défend le point de vue de son peuple, mais jamais au détriment des justes droits des Israéliens. Tout homme de lettres, tantôt journaliste, il reste avant tout un humaniste souffrant de voir les Israéliens perdre leur âme.

AMNON KAPELILOUK.

### MIGRATIONS INTERNATIONALES AU MOYEN-ORIENT : 1975-1986. Bibliographie.

\* Gilbert Beaugé, Aïcha Bendib

\* « Travaux et documents de l'IRMMAM », n° 2, 4, avenue Pasteur, Aix-en-Provence, 1987, 188 pages, 22 F.

On imagine souvent mal, en France, l'importance des migrations dites Nord-Sud, les bouleversements qu'elles introduisent non seulement dans les pays fournisseurs de main-d'œuvre, mais aussi dans les pays receveurs. La Proche-Orient est une de ces régions où les mouvements de main-d'œuvre ont atteint, en quelques années, des proportions inédites. Amorcés avec les débuts de l'exploitation pétrolière, ils connaissent une flambée après 1973. Depuis quelques années, la baisse du prix du pétrole provoque un tassement, quand ce n'est pas un reflux vers les pays d'origine.

La bibliographie présentée par Aïcha Bendib et Gilbert Beaugé, produit d'une collaboration franco-allemande, vient faire utilement le point des recherches qui se sont multipliées sur la question à partir de 1975. L'introduction des auteurs présente de manière très claire les grandes lignes de l'évolution du phénomène depuis dix ans, ainsi que, de manière originale, les principales tendances et caractéristiques de la production intellectuelle sur la question. Trois index permettent au lecteur de retrouver facilement les références qui l'intéressent.

ELIZABETH LONGUENESSE.

## DÉFENSE

### CONSTRUIRE LA PAIX.

\* Éditions Chronique sociale, Lyon, 1988, 2 vol., 235 pages chacun (130 F l'un ou 220 F l'ensemble).

Ce professeur de droit international et de sciences politiques à Limoges nous fait part de ses recherches dans un ouvrage en deux volumes dont les titres tracent le plan : *Les armements détruisent l'humanité* décrit la vanité de la course aux armements à laquelle se livrent les deux camps, et ses néfastes conséquences pour les libertés et le développement du monde ; *L'humanité détruit les armements* nous montre les contre-mécanismes et les luttes tendant à rompre le cycle des surenchères, s'interroge sur des échecs ou des succès, ouvre des « possibilités ». Bien documenté dans son analyse critique des arguments des deux camps et dans l'histoire de leurs tractations, démythifiant bien des idées reçues, le livre fournira à tous ceux qui s'intéressent à ce dossier fondamental les précisions qui leur font souvent défaut : à commencer par une bibliographie très complète sur l'ensemble des sujets abordés. L'absence de débat français sur les problèmes de défense et de désarmement lui laisse cependant peu de chances d'atteindre son objectif.

ANTOINE SANGUINETTI.

### LES VENTES D'ARMES.

\* Syros, coll. « Alternatives », Paris, 1988, 165 pages, 95 F.

Les ventes d'armes sont-elles rentables pour l'économie française ? C'est à cette question que ce petit livre, écrit par un économiste spécialisé dans les questions d'armement, s'attache à répondre. Sa conclusion est plutôt négative. Contestant, chiffres à l'appui, les données habituellement fournies par les services officiels, l'auteur démontre que les exportations d'armes réalisent plus d'un choix politique que d'opportunités économiques. Les ventes d'armes cotées à 46 milliards de francs à l'Etat et leur effet sur la balance commerciale serait 10 fois moins important que les chiffres que l'on a coutume d'avancer (1984 : 3 milliards de francs au lieu de 31). L'auteur insiste également sur la difficulté de la maîtrise des coûts des programmes d'armement. S'appuyant sur une analyse comparée, il avance, pour le Rafale, le chiffre de 300 milliards, soit le double des évaluations actuelles.

JEAN-DOMINIQUE MERCHET.

## EUROPE

### ESPAGNE.

\* Jean-Pierre Améric

La précédente édition de cet ouvrage datait de 1976, un an après la mort de Franco, 60 ans avant la nouvelle Constitution et la restauration de la démocratie. C'est dire qu'une refonte complète s'imposait. C'est ce qui fait, avec beaucoup d'intelligence et de savoir, Jean-Pierre Améric.

L'auteur explique, bien sûr, les données permanentes de la géographie et de l'histoire, mais surtout invite le lecteur à l'Espagne nouvelle, celle des autonomies, de la « movida » et des socialistes au pouvoir. Sans oublier de rappeler quelques éléments de sociologie fondamentale et d'évoquer un passage notable de clichés et d'idées reçues.

I. R.

### LE CONTROLE DES EXPORTATIONS DE HAUTE TECHNOLOGIE VERS LES PAYS DE L'EST.

\* Messon, Paris, 1988, 192 pages, 140 F.

Ce recueil rassemble le domaine couvert par l'ouvrage de C. Lachaux et alii. De l'arme économique (Fondation pour les études de défense nationale, Paris, 1987). Il est plus spécifiquement axé sur la France et plus juridiquement les voies d'exportation, juristes, industriels, militaires, représentants d'administrations civiles. Le ton de certaines contributions est fort défensif (l'auteur de la communication sur l'espionnage technologique regrette la coopération universitaire France-pays de l'Est et se réjouit d'une tendance à la diminution de tels accords). La partie centrale sur le contrôle en France est la plus informative. La « liste » française a été mise à jour par un nouvel « Avis aux importateurs et aux exportateurs relatif au contrôle de la destination finale », publié au *Journal officiel* n° 55 du 5 mars 1988.

MARIE LAVIGNE.

### LE DOSSIER KARABAGH.

\* Sevig Press, 95, rue Alexandre-Cabaret, 75014 Paris, 1988, 180 pages, 180 F.

En août 1987, soixante-quinze mille Arméniens adressaient une pétition à M. Mikhaïl Gorbatchev réclamant le rattachement du Haut-Karabagh à l'Arménie soviétique. Cette pétition marque le point de départ d'un mouvement de grèves et de manifestations qui continue jusqu'à ce jour à secouer le Caucase et à inquiéter les autorités à Moscou. En regard disponible à un large public une centaine de documents relatifs au statut du territoire et de ses populations, le *Dossier Karabagh* nous permet de suivre l'évolution du problème depuis 1917, les fluctuations des premières années de pouvoir soviétique, l'intégration de la région à l'Azerbaïdjan, les différentes formes de résistance des Arméniens, éléments indispensables pour comprendre la profondeur de la revendication nationaliste aujourd'hui.

A. G.

## AMÉRIQUES

### QUE HACEMOS CON ESTE PAIS.

\* Editorial Contrapunto, Buenos-Aires, 1988, 478 pages.

Directeur de *El Nuevo Periodista* de Buenos-Aires, Carlos Gabetta reprend sous une forme commode, et à l'intérieur de rubriques thématiques, la totalité de ses articles éditoriaux publiés dans cet hebdomadaire depuis sa sortie en septembre 1984. Méthode éditoriale en général, car le commentateur à chaud de l'actualité se précipite vite, quand il ne se trouve pas informé par les événements de semaines suivantes. Ce n'est pas le cas de ce recueil, sans doute parce qu'il fut d'abord traversé la totalité des textes : la constante de l'interprétation pour la sauvegarde de la fragile démocratie argentine, ce qui n'exclut pas, à l'occasion, la critique argumentée des actions menées par le président Alfonsín, en particulier sur le plan économique.

Dans son prologue — qui a valeur de manifeste pour une gauche argentine à continuer (tant les groupes ou groupuscules qui se réclament aujourd'hui d'elle raisonnent encore sur les schémas de années 70) — Carlos Gabetta se demande : « Qu'allons-nous faire de ce pays ? », un pays qui dispose d'extraordinaires atouts que sa « culture de terre » dilapide. C'est pourquoi l'auteur engage l'ensemble des forces progressistes à concevoir et à approfondir le processus démocratique plutôt que de rêver à des changements radicaux mais superficiels, et à procéder, en somme, à une révolution intellectuelle et morale, la seule qui, à ses yeux, puisse un jour « mener au socialisme ».

BERNARD CASSIN.

### ZEITBOMBE SUDAMERIKA. Ein Konflikt zwischen Diktatur und Demokratie.

\* Pahl-Rugenstein, Cologne, 1988, 288 pages, 14,80 marks.

D'origine viennoise, collaborateur de la Fondation nationale des sciences politiques, Viktor Sulup parvient, dans ce court et brillant essai, à tracer un portrait nuancé de la situation économique de dix pays d'Amérique du Sud, dont les systèmes politiques et la démocratie à la dictature. Il tente d'en décrire la réalité sociale souvent explosive, le degré de dépendance à l'égard des États-Unis, les symptômes d'évolution positive ou négative. Nourri d'une connaissance personnelle de ces pays et de leurs situations, son livre nous en propose un bilan d'une grande précision, s'efforce de cerner leurs difficultés latentes, les perspectives d'évolution politique et d'intégration économique qui s'y dessinent.

Deux aspects méritent de retenir l'attention : la capacité de l'auteur à donner des aperçus économiques d'une extrême précision, en évitant l'accumulation de statistiques ; et son analyse minutieuse des forces politiques en présence.

JEAN-MICHEL PALMIER.

## DANS L'URSS STALINIENNE

### Un criminel par conformisme

ON FRAPPE A LA PORTE, de Iossif Guerassimov (traduit du russe par Elena Joly). Actes Sud, Arles, 1988, 135 pages, 75 F.

UNE heure du matin, dans le village de Pylitza, en Moldavie soviétique. Tous les membres du soviet local ont été convoqués et ils écoutent, recroquevillés sur leurs bancs, le camarade Baouline, directeur d'école, qui leur fait, avec un semblant de conviction, un cours sur les traits essentiels du matérialisme dialectique. Canular ? Non : le préambule d'une petite tragédie, d'une minuscule pièce dans le sanglant puzzle de la répression stalinienne. L'objectif du conférencier est, en réalité, de faire patienter l'assistance jusqu'à l'heure fatidique.

A 2 heures, en cette nuit de juillet 1949, dans les villages de la Moldavie doit s'effectuer « le déplacement, en des lieux éloignés, des personnes ayant collaboré avec l'occupant fasciste allemand, des spéculateurs, des éléments suspects ».

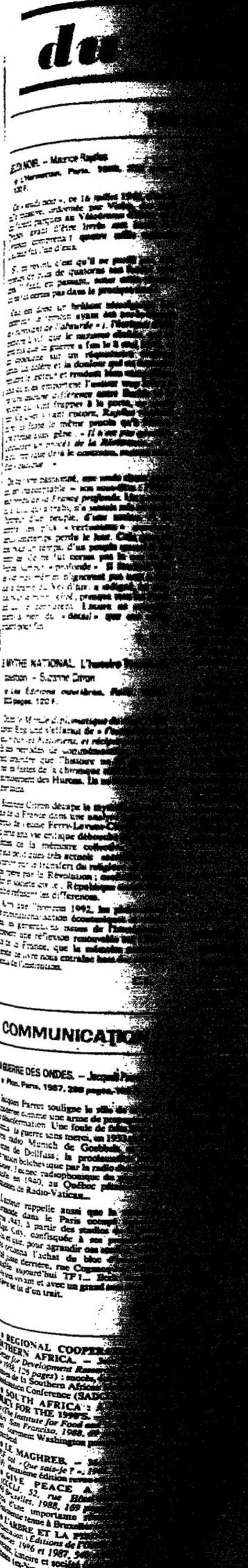
Le récit de Guerassimov, écrit en 1960, publié à Moscou seulement en 1987, fait partie de cette « littérature des tiroirs » qui fleurit aujourd'hui en URSS, dans l'attente d'œuvres nouvelles inspirées directement par la « perestroïka ». L'auteur raconte la nuit du camarade Baouline, lequel découvre, parmi les personnes qu'il doit envoyer en déportation, un vieux vétérinaire antifasciste et un de ses camarades de maquis, Oursoul. Il parviendra à sauver celui-ci, mais la femme et l'enfant d'Oursoul sont déjà embarqués dans un train sans retour. Et, quand Baouline écrit son rapport sur le déroulement des événements, il omet, ultime lâcheté, de mentionner cet « incident », sur le conseil du capitaine Tkatch, des services de sécurité.

Ce qui intéresse Iossif Guerassimov, ce n'est pas tant les crimes des dirigeants que le consentement des exécutants : celui de Baouline et, au-delà, sa propre acceptation à lui, qui fut témoin muet de cet épisode moldave. Terrifiant alliage de peur, de discipline — « Ils savent ce qu'ils font » — et d'autocensure — le directeur d'école est un militant sincère du Parti...

BAOULINE s'est-il vraiment le choix ? A la fin du récit, trouble, désorienté, il s'interroge : et si c'était à refaire ? « Il comprit avec horreur qu'il accepterait. Il accepterait parce qu'il avait l'habitude de vivre ainsi, de se plier avec docilité à la volonté dominatrice d'un supérieur. Et aussi parce que, de toute manière, il ne pouvait rien faire d'autre. » Cette phrase condense le cauchemar sans issue d'une génération, celle de l'écrivain, né en 1922. Et pourtant, dans « Pâme de Baouline, cette nuit-là, il s'est produit une déchirure (1) ». Pour qu'une telle déchirure ne se reproduise pas, Iossif Guerassimov témoigne ; afin que nul, plus jamais, ne soit « criminel par conformisme ».

ALAIN GRESH.

(1) Lire l'introduction de Guerassimov et d'une dizaine d'autres intellectuels gorbacheviens avec Elena Joly dans la *Troisième Mort de Staline*. Actes Sud, Arles, 1988, 206 pages, 85 F.





VINGT ANS APRÈS, AUX ÉTATS-UNIS

La résurgence des valeurs de 1968

Par NORMAN BIRNBAUM \*

AUX États-Unis, 1968 fut l'année de l'assassinat de Martin Luther King et de Robert Kennedy, d'émeutes de Noirs sur tout le territoire, d'une révolte étudiante majeure à l'université Columbia de New-York, de la chaotique convention démocrate de Chicago et des troubles qui s'ensuivirent en raison de l'attitude de la police. Elle se termina avec l'élection de M. Richard Nixon.

Les adversaires des mouvements sociaux américains des années 60 affirment que l'élection de M. Nixon et les victoires républicaines lors de trois des quatre consultations présidentielles suivantes ont prouvé combien était erronée la perception par les soixante-huitards de ce qu'il était possible historiquement de réaliser aux États-Unis. Une majorité d'Américains, dissentes, soutenaient les valeurs traditionnelles de l'Église, de la famille et de l'école; épousaient la cause d'un rôle impérial pour la nation; s'identifiaient avec le capitalisme; éprouvaient de la répulsion pour les militants noirs, les féministes bruyantes et les étudiants contestataires. Les Américains ne ressentaient pas le besoin d'une nouvelle révolution, fort satisfaits qu'ils étaient des bienfaits de la première. Dans ces conditions, le triomphe du réaganisme n'a pas été une contre-révolution: les mouvements des années 60 relevaient d'un vaste fantasme exprimé par des chefs auto-grisés et auto-promus; leur chute fut plus rapide encore que leur vertigineuse ascension.

Les exigences des Noirs

M. REAGAN, qui, gouverneur de Californie, avait réprimé l'action étudiante au moyen de jets de gaz à partir d'hélicoptères et d'arrestations aussi massives que brutales, voulait le retour à l'ordre. Un ordre qui ne fut, en fait, jamais sérieusement ébranlé.

Cette vision fortement condensée de l'histoire récente renferme une contradiction de taille. Si les mouvements des années 60 étaient à ce point faibles, comment expliquer l'extraordinaire dépense d'énergie intellectuelle et de volonté politique (sans parler de la sévère répression) mise en œuvre afin de les vaincre? Il est vrai que ces mouvements enflammèrent ces combustibles que l'Amérique porte en elle, ces grandes réserves d'agressivité et de violence, incendie qui effraya des millions de citoyens avant tout désireux de tranquillité.

\* Professeur à l'université Georgetown; auteur d'un livre à paraître: The Radical Revival. The Politics of Ideas in Modern America, Pastbook, New-York.

De quoi s'agissait-il? Essentiellement de mouvements divers qui furent brièvement unifiés dans le vaste courant d'une contestation sociale et culturelle. Les années 60 virent d'abord naître les exigences des Noirs en faveur de la déségrégation et du droit de vote dans le Sud, qui débouchèrent rapidement sur une campagne pour un vie décente dans les ghettos du Nord. Les Hispaniques suivirent l'exemple des Noirs, puis vint le tour des descendants des Américains originels, les Indiens.

Les étudiants blancs, poussés en conscience à se joindre aux Noirs, lancèrent vite leur propre campagne: une attaque contre la hiérarchie et contre le conformisme dans les universités et les collèges. Ce mouvement se transforma en un assaut généralisé contre l'autorité bureaucratique et technocratique. Quant au mouvement des femmes - qui réapparaît périodiquement dans le paysage social américain de ce siècle, - il prit un tour nouveau: l'égalité signifiait la fin d'un patriarcat envahissant.

Une nouvelle sensibilité

« FAITES l'amour, pas la guerre »: ce slogan des manifestants hostiles à la guerre au Vietnam exprimait un autre thème des années 60: le puritanisme débilant (mais dénué de la passion qui habitait les puritains) de la culture américaine était rejeté au profit d'une nouvelle sensibilité faite de sensualité - mais qui, hélas!, n'excluait pas l'usage de la drogue.

La lutte contre la guerre au Vietnam unifia tous ces courants et les mit en relation avec d'importants secteurs de l'Église catholique post-conciliaire, avec les protestants libéraux et les éléments les plus ouverts de l'appareil impérial lui-même. Cette guerre n'était pas considérée comme une « erreur » tactique ou stratégique. Elle était analysée comme un produit inévitable de ces composantes de l'histoire américaine que les mouvements se proposaient de vaincre: la foi ethnocentrique en une mission blanche et protestante de sauver le monde, l'expansionnisme impérial, le racisme. De plus, la guerre était dirigée - symbiose de l'université et de l'empire - par des professeurs de Harvard placés en position de combat dans l'administration. Pour l'intelligentsia critique, la preuve était faite que la raison éclairée avait capitulé face au carriérisme immoral et à la technique dépourvue d'âme.

Où en est-on vingt ans après? L'émergence de M. Jesse Jackson en tant que dirigeant d'envergure nationale montre le chemin parcouru par les Noirs. Le Sud en a terminé avec la ségrégation, et les Noirs usent fréquemment de leur pouvoir électoral. Dans le Nord, il est vrai, la moitié des Noirs sont englués dans une pauvreté sans espoir - et ils ne sont pas les seuls dans ce cas (1). La campagne de M. Jackson contre « la violence économique » des grandes entreprises et en faveur d'investissements accrus dans les infrastructures sociales (éducation, santé, logement) reprend en fait des thèmes qui sont moins ceux des années 60 que ceux des années 30, du New Deal et de la mobilisation populaire poussant à ces réformes. Les mouvements des années 60 ont cependant fourni nombre de thèmes - et de dirigeants - de sa campagne et alimentent de plus en plus le programme d'une nation qui en a assez du réaganisme.

Dans le domaine des valeurs nationales, les attaques des traditionalistes enragés ont été repoussées. Le pays n'a pas perdu son sens de l'humour. Il est difficile de prendre trop au sérieux une croisade pour la restauration des valeurs de la religion, de la famille et du travail menée par un président divorcé qui ne voit pas ses petits-enfants, ne fréquente pas l'Église, dont les amis sont de riches sybarites et qui ne se dépense guère au bureau. Le fait essentiel est que notre diversité est suffisamment grande pour que ce qui était naguère appelé la « contre-culture » ait pu devenir un facteur central de notre culture nationale contemporaine.

Contrôler l'économie

DES problèmes tels que la garde des enfants de mères au travail, l'égalité des salaires, la promotion, font désormais partie du débat; un triomphe pour les féministes. Au cœur de l'empire, les décisions politiques les plus significatives prises ces huit dernières années furent dictées par la désintégration du consensus impérial. Les partisans de M. Reagan ont expliqué qu'ils ne pouvaient décréter la conscription parce qu'elle provoquerait de l'« agitation sociale » et ils se sont manifestement abstenus d'envahir Cuba et le Nicaragua. Les négociations de M. Reagan avec M. Gorbatchev montrent qu'il existe un accord sur la nécessité d'un contrôle des armements en particulier, et de la détente en général. La baisse du niveau de vie, l'appauvrissement des prestations dans les domaines sanitaire et social ont montré que les États-Unis inves-



« Arrêter la guerre au Vietnam », par J. Regagier (1978)

tissent beaucoup trop dans l'armement et trop peu en faveur de l'économie et de l'homme. Notre situation planétaire est en voie de réexamen à la lumière d'une conception de la sécurité nationale très différente de celle qui prévaut aujourd'hui.

Dans les Églises et les universités, d'autre part, les diplômés des années 60 sont en train de réinterpréter de façon radicale l'histoire et la culture américaines. Les vieux thèmes des progressistes et des partisans de la solidarité se mêlent aux idées nouvelles sur le contrôle de la technologie et la responsabilité planétaire. L'incompétence et la rapacité des élites du monde des affaires ont rendu des dizaines de millions d'Américains réceptifs à l'idée d'un contrôle politique de l'économie. Et la lettre pastorale écrite en 1985 au sujet de l'économie par les évêques catholiques fut rédigée par des théologiens formés dans les années 60.

En bref, les mouvements de cette époque n'ont pas disparu, pas plus qu'ils ne sont passés dans la clandestinité. Ils ont pénétré et modifié de manière décisive les courants majeurs de la vie politique américaine. Ils ont contribué à mettre fin à la guerre du Vietnam, mais furent temporairement rejetés. A leur retraite initiale pourraient maintenant succéder de nouvelles victoires.

(1) Cf. Laura Maslow-Armend, « Les Noirs américains, la discrimination raciale et la disparité de classes », Le Monde diplomatique, juillet 1988.

Dans ce numéro :

- PAGE 2 : Courrier des lecteurs.
PAGE 3 : DÉCHETS TOXIQUES : Le cri d'alarme des pays-poubelles, par Anne Maeschalk et Gérard De Selys.
PAGES 4 et 5 : Proche-Orient : L'intransigence s'accroît dans les sociétés israélienne et palestinienne, par Roger Friedland et Richard Hecht. - Territoires occupés : les socialistes français isolés au sein de l'Internationale socialiste, par Jean Ziegler. - La Destruction des juifs d'Europe, de Raul Hilberg, par Jean-Michel Faluier.
PAGE 6 : ÉGYPTÉ : Quand baissent les eaux du Nil, par Habib Ayeb.
PAGE 7 : GUERRE ET PAIX EN NAMIBIE, par Monique Mas.
PAGES 8 et 9 : Vulnérabilité et isolement croissants du gouvernement indien, par Vijay Singh. - Terreur au Pendjab, par V.S. - Les militaires toujours maîtres du jeu politique au Pakistan, par A. Destarac et M. Levant.
PAGE 10 : Mexique : Tardives réformes, suite de l'article d'Ignacio Ramonet.
PAGE 11 : Nouvelles offensives contre les Indiens du Brésil, par Denis Ruellan.

- PAGES 12 et 13 : TCHÉCOSLOVAQUIE : Quand les tanks de la normalisation entraient dans Prague, par Antoine J. Liehm. Union soviétique : Staline, un simple Caligula paranoïaque? par Jean-Jacques Marie. - Dans la presse étrangère : Prisons et sexualité au pays des soviets, par Jean-Marie Chauvier.
PAGES 14 à 17 : CES INÉGALITÉS QUI SAPENT LA DÉMOCRATIE (II) : La justice comme amplificateur des clivages sociaux, par Jean-Paul Jessu et François Guichard. - La justice américaine saisie par l'idéologie sécuritaire, par Reed Brody. - Chicago : Mises à larcins et procès expéditifs, par Vincente Paudelomp. Liberté, suite de l'article de Claude Julien.
PAGES 18 et 19 : L'identité française entre archaïsme et modernité, par Claude Lissau. - Le rock, creuset pour une intégration? par Paul Moreira.
PAGE 20 : Suisse : Les tentations européennes, par François Saint-Omer. - Diplomatie et communication, par Denis Hilsman.
PAGES 21 à 23 : ENFANCES SACCAGÉES, par Claire Brisset. - Des millions de jeunes dans la guerre, par Claudine Brelet. - Une main-d'œuvre de plus en plus odieusement exploitée, par Michel Bouquet. - Condamnés à l'exil et aux camps de réfugiés, par Colette Brackmann.

- PAGE 24 : La recherche scientifique, facteur de développement, par Alain Ruellan.
PAGE 25 : La difficile conquête des espaces marins, par Monique Chemillier-Gendreau.
PAGES 26 et 27 : BANDES DESSINÉES ET ENGAGEMENT POLITIQUE : Aventures individuelles dans l'histoire du siècle, par Philippe Videllier. Des films qui réinventent le cinéma, par Louis Martorelles.
PAGE 28 : « Le Type », une nouvelle de Mempo Giardinelli.
PAGE 29 : « Notre siècle », de René Rémond, par le général Georges Bois. - « Qu'est-ce que l'histoire? », de E. H. Carr, par François Dosse. Dans les revues...
PAGES 30 et 31 : LES LIVRES DU MOIS : « Le Long Chemin de la Croix », par Yves Florenne. - « Le pharaon », d'Albert Memmi, par Eyal Erera. - « On frappe à la porte », de Iossif Guerassimov, par Alain Gresh.

Le Monde diplomatique du mois de juillet 1988 a été tiré à 163 000 exemplaires.

AOÛT 1988

POU... LE... 32 pages... M2136... 3792136015